

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **11 janvier 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or du centre communautaire**, en l'absence de public, conformément aux directives gouvernementales en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021, sous la présidence de M<sup>me</sup> Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier de même que les conseillers Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible sur le site internet de la municipalité

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les conseillers-conseillère, constate le quorum et ouvre la séance régulière de janvier.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 21-01-01 Sur proposition de Tomy Boucher, appuyé par Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire du 7 décembre et extraordinaire du 21 décembre 2020, et ce tels que présentés aux membres du conseil avant la présente séance, en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-01-02 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	29 873.76	Employés
Remises fédérales	3 260.08	
Remises provinciales	7 321.07	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 585.78	Assurances collective décembre 20
Poste Canada	135.00	Babillard, calendrier cueillette 2021

#### **COMPTES À PAYER**

##### **DÉCEMBRE 2020**

BARRETTE RENALD	520.59	Frais déplacement 24-26 décembre 20
BELANGER MARIO	349.84	Frais déplacement 25-26 décembre 20
CLEAN SCENE	14.18	Nettoyage vêtements
CLUB DE L'AGE D'OR	600.00	Remboursement location salle
CONSTRUCTION UBIC INC.	19 531.56	50 % de la retenue moins réparation
COTE, SERGE	155.00	Transport pièce Mack de Montréal
LA STATION VILLE-MARIE	102.02	Essence F-150
R. LACHAPELLE DIESEL & TECH	508.65	Brancher ordi sur Mack
GARAGE MARC COTE	149.27	Quincaillerie
LACROIX, SYLVAIN	712.77	Frais déplacement 24-26 décembre 20
LEMIRE MARC	310.72	Remboursement taxes (crédit)
LOGITEM	839.56	Cartouche encre, Babytel
H2LAB INC.	369.76	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE ST-EUGENE	6 706.47	Utilisation REL juillet à décembre 2020
PETROLES TEMIS	5 641.16	Diesel
PIECES AUTO BROUSSEAU	10.35	Brosse acier
POULIN PATRICK	59.40	Frais déplacement
LES PROS DU PLANCHER	200.00	Certificat cadeau (facture à venir)
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 069.61	Propane aréna et zamboni
RADIO TEMISCAMINGUE	838.61	Offre emploi et vœux des fêtes
R.P. EXPRESS	29.37	Frais livraison H2LAB
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	105.78	Rouleau de timbres
FQM	1 846.78	Honoraires structure salariale
LES INDUSTRIES WAJAX	2 548.11	Transmission control Mack
YVON CHAMPOUX INC	10.81	Entretien centre communautaire

**JANVIER 2021**

AQAIRS	327.68	Cotisation 2021
RESEAU BIBLIO	7 216.13	Cotisation 2021 et support technique
GROUPE ULTIMA	42 992.00	Primes assurances 2021
PG SOLUTIONS	7 076.71	Contrat entretien et soutien applications
POSTE CANADA	1 057.77	Boîte de 10 rouleaux timbres
PRIORITE STRATJ	370.22	Frais annuels soutien technique 2021

**4. DEMANDES VERBALES**

Considérant la situation actuelle (absence du public), les demandes verbales doivent être adressées par écrit. Aucune n'a été transmise pour la séance de ce soir.

**5. NOUVELLES RÈGLES - CONFINEMENT**

Considérant l'imposition de nouvelles règles gouvernementales à la suite de la recommandation de la Santé publique, la municipalité se doit d'appliquer les directives suivantes :

**Aréna** : Fermé. Les activités intérieures sont interdites, sauf à des fins éducatives (scolaires). Ce qui signifie que le Colisée est fermé, mais que l'école pourra y accéder sans supervision municipale, mais avec la supervision des éducateurs. En conséquence, un employé sera en chômage pour une période indéterminée.

**Centre communautaire** : Fermé. Même principe que pour l'aréna.

**Bureau** : Le bureau est ouvert, mais fermé au public (présence de l'adjointe-administrative). Le directeur général est en télétravail, mesure gouvernementale préconisée.

**Bibliothèque** : La responsable est en attente de la décision du Centre de services scolaire.

**Local pour étudiants** : On rappellera dans le prochain Babillard que l'ancien bureau municipal est disponible pour les étudiants qui n'ont pas accès à internet. On n'a qu'à communiquer au bureau municipal.

**6. PROJET ARÉNA : NOUVEAU REFUS!**

La municipalité a été informée que le projet présenté dans le cadre du « programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » avait été refusé.



Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport  
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Québec, le 10 décembre 2020

Monsieur Serge Côté  
Directeur général  
Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues  
6, rue Principale Nord  
Saint-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0

Monsieur le Directeur général,

Les demandes reçues lors de l'appel de projets effectué dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), qui s'est terminé le 21 février 2020, dépassent largement l'enveloppe disponible de 294 M\$ allouée pour ce programme.

Le ministère de l'Éducation a analysé tous les projets soumis dans le cadre de cet appel de projets. À la suite de cette analyse, nous devons malheureusement vous informer que votre projet de mise aux normes du colisée n'a pas été retenu.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,

Normand Fauchon

Voici un rappel de la structure financière du projet présenté:

**Montage financier**  
**Projet « Mise à niveau Colisée 2020 »**

**DÉPENSES**

Coût total du projet (construction)	435 256 \$
Plans-Devis-surveillance 15 %	65 288 \$
<b>Coût total du projet :</b>	<b>500 544 \$</b>

**REVENUS**

Programme « PAFIRS »	333 697 \$
Contribution partenaire	65 000 \$
Contribution municipale	101 847 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>500 544 \$</b>

À ce jour, nous n'avons pas eu d'autres d'informations que la lettre transmise. Cependant, une rencontre virtuelle est prévue demain, le 12 janvier, avec Madame Émilysse Lessard-Therrien, députée provinciale. À cet effet, il a été demandé qu'on nous informe des projets qui ont été retenus en région dans le cadre du même programme.

Le directeur général fera également quelques vérifications, à savoir si notre demande pourrait être réorientée vers un autre programme, comme le « RECIM » : Réfection et construction des infrastructures municipales. Ou tout autre programme!

On convient d'établir une orientation lors de la séance de février.

**7. R.I.S.I.T –**

**NOUVELLE CASERNE : SUIVI**

Résumé des discussions relatives à l'emplacement de la nouvelle caserne. Des approches seront faites auprès de quelques propriétaires pour voir l'ouverture à transiger avec la municipalité pour un terrain conforme aux attentes de la RISIT.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2019-2020 (AN 3) - PLAN DE MISE EN ŒUVRE -SCHEMA DE COUVERTURES DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

21-01-03 **CONSIDÉRANT** l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2021, conformément aux directives du ministère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement :

- ❖ **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 novembre 2019 au 31 décembre 2020 (an 3) tel que présenté.

- ❖ **DE TRANSMETTRE** le rapport d'activité incendie (an 3) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

21-01-04 **Règlement incendie – Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Alvarez de la présentation devant ce conseil d'un règlement relatif à la prévention incendie, soit une mise à jour du règlement actuel en la matière. Le dépôt du projet de règlement accompagne l'avis de motion.

**8. PROJET OBVT - BERGE PLAGE PUBLIQUE**

21-01-05 Considérant le projet d'aménagement de la berge à la plage publique, projet réalisé de concert avec l'Organisme de Bassin Versant du Témiscamingue (OBVT) au printemps 2020, dans le cadre du programme « Affluents maritimes »;

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer le talus de l'enrochement pour réaliser l'objectif souhaité initialement, soit d'inciter les gens à réaliser des projets de stabilisation harmonieux et ayant un aspect visuel intéressant;

Considérant que l'OBVT offre sa collaboration pour mener ce projet à terme, et qu'une demande en ce sens a été présentée au programme d'Affluents maritimes (bonification);

Considérant l'engagement de l'OBVT à :

- Organiser et promouvoir une journée de distribution d'arbres pour les riverains ;
- Planifier, réaliser et promouvoir la plantation de végétaux dans le talus de l'enrochement;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'accepter de participer au projet en contribuant sur une base de services offerts (machinerie, main d'œuvre, promotion dans le journal local ou autres) jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

Si le projet est refusé, certains items devraient être retranchés, comme la distribution d'arbres notamment.

Voici le portrait de la situation à ce jour :

Activités prévues	État	Proposition de bonification
Réalisation du plan d'aménagement de la berge	Fait (n'était pas prévu initialement)	/
Retrait des gabions et travaux d'enrochement	Fait (sans végétalisation expérimentale de l'enrochement*)	Végétalisation plus dense du haut du talus de la plage publique dans le cadre d'une journée de plantation. (mai-juin 2021)
Analyse du niveau d'érosion des berges québécoises du lac Témiscamingue	Fait par cartographie	Validation terrain des zones d'érosion à risque identifiées par le modèle cartographique (mai-juin 2021)
Aménagement (revégétalisation) de la berge	Prévu (avril-juin 2021)	Réalisation du plan d'aménagement pour la végétalisation (hiver-printemps 2021)
		Organisation d'une distribution d'arbres aux riverains du lac Témiscamingue pour prévenir l'érosion des berges (mai-juin 2021)
Réalisation et diffusion d'un guide de restauration des berges du lac Témiscamingue	Prévu (hiver 2020 - printemps 2021)	

\* Le projet pilote initial consistant à végétaliser l'enrochement n'a pu être réalisé. L'entrepreneur sélectionné par la municipalité n'ayant pas cette expertise et des surcoûts importants étaient associés à cette technique. Ainsi, nous avons dû renoncer à verdifier le nouvel enrochement.

**9. VARIA...**

Aucun point.

**10. CORRESPONDANCE**

**Tournoi de hockey féminin : annulé**

Les organisatrices du tournoi ont informé la municipalité qu'elles annulaient l'activité pour cette année.

**Addenda - entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme**

21-01-06 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019. La municipalité de Latulipe et Gaboury s'est jointe aux municipalités participantes au 1<sup>er</sup> janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente afin de modifier divers éléments dont notamment la durée de la deuxième année (9 mois), ramener à l'année civile la troisième année (1<sup>ER</sup> janvier au 31 décembre 2021), les parties à l'entente et les coûts liés à l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard-de-Fabre participent à l'entente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du budget total soit 40 % est supporté par le territoire et 60 % financé par les municipalités participantes suivant des heures réservées et autres considérations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu à la clause 27 de ladite entente que « Toute modification à l'entente peut être apportée à cette entente sous forme d'addenda. Toutes les municipalités participantes doivent accepter cet addenda et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé. »;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel de modifier l'entente actuelle afin qu'elle représente la volonté des parties, notamment en incluant une portion du salaire du supérieur immédiat de la ressource, en révisant le nombre d'heures de la ressource et la répartition des heures et en abrogeant certaines clauses de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser la mairesse Carmen Côté et le directeur général Serge Côté à signer l'addenda #3 de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, tel que présenté.

**Transport adapté**

21-01-07 Il est proposé par Yves Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 5 756 \$ pour la période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**12. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

21-01-08 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de lever la présente séance.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **8 février 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or du centre communautaire**, en l'absence de public, conformément aux directives gouvernementales en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021, sous la présidence de M<sup>me</sup> Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier de même que les conseillers Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance régulière de février.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER**

21-02-1 Sur proposition de Luc Alvarez, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 janvier selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce en conformité avec les dispositions de l'article 148 du Code Municipal, en incluant l'ajout des comptes suivants aux comptes payés :

Modification par l'ajout de :

Salaires nets des employés	29 873.76	Employés
Remises fédérales	3 260.08	
Remises provinciales	7 321.07	

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

21-02-2 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	20 286.54	Employés
Remises fédérales	5 059.04	
Remises provinciales	11 443.18	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective janvier 21
Poste Canada	67.50	Babillard janvier 2021

#### **COMPTES À PAYER**

PIECES EXPERT F.P.	194.24	Entretien Mack
AUTOMOBILE PAQUIN	180.75	Location loader charger sable (Backhoe brisé)
ARMOIRES CONCEPTEM INC.	915.20	Modification dossieret poêle et coup de pied
BARRETTE RENALD	456.13	Frais déplacement, allocation bottes
BELANGER MARIO	381.13	Frais déplacement, allocation bottes
STRONGCO EQUIPMENT	160.68	Entretien niveleuse
CLEAN SCENE	70.90	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE	122.86	Entretien Mack
COMITE RECREATIF	1 000.00	Entretien salle judo
COTE, SERGE	73.00	Frais déplacement, zoom
COTE, CARMEN	64.68	Cadeau 100 <sup>e</sup> Madame Estelle Laperle
LA STATION VILLE-MARIE	158.21	Essence F-150
GLS LOGISTICS (DICOM)	30.66	Frais livraison Strongco
DISTRIBUTION SOGITEX	733.82	Produits entretien Tôle, sel, vis, ancrage, aéroconvecteur,
J. DROLET ET FILS	5 022.84	ampoule
ENERGERE INC.	6 091.42	Modification quantité, crédits
Garage Marc Côté	167.26	Quincaillerie diverse
GUILLERMO PATTERSON	181.09	Montage Babillard janvier 2021
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	500.96	Entretien charrue
LACROIX, SYLVAIN	503.52	Frais déplacement, allocation bottes
LOGITEM	914.16	Honoraires, frais mensuel Babytel, livres, encre
MAGNOR	574.75	Robinet saumure
MAGNUS	510.72	Contrat entretien traitement eau

M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	8 998.97	Entente SST et URB, avertisseur fumée, révision
H2LAB INC.	289.69	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE DE BEARN	6 754.87	Entente en eau
PETROLES TEMIS	2 635.45	Diesel
PIECES AUTO BROUSSEAU	865.85	Antirouille, filtre, lubrifiant, nettoyant frein
POULIN PATRICK	167.00	Frais déplacement, allocation bottes
PG SOLUTIONS	761.19	Papeterie bureau
PROPANE NORD-OUEST	742.07	Propane aréna et zamboni
LE REFLET	17.25	Vœux du nouvel an
JAGUAR MEDIA INC	327.68	Abonnement annuel réseau information municipale
RIVARD DANIEL	3 000.00	Tourner 75 poteaux
R.P. EXPRESS INC.	80.47	Frais livraison
SERVICE PYRO-PRO	198.85	Lumière d'urgence avec 2 têtes DEL
SOUDURE ARCO	2 463.45	Fer table pique-nique, plate alum.,+ frais
ST-GERMAIN NOEL	239.33	Frais déplacement, allocation bottes, tapis
THIBAULT	253.96	Entretien Mack
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	721.63	Entretien Backhoe
TRANSPORT SYMKAM	206.96	Location nacelle décoration Noël
T.S.C. INC	105.67	Protège plancher (babouche)
VITRERIE TEMISCAMINGUE	181.66	Lexan protection panneau bar

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande n'a été transmise avant la séance de ce soir.

#### **5. EMBAUCHE DE MADAME JOSÉE RANNOU**

- 21-02-03 Considérant la recommandation du comité « ressource humaine », il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Josée Rannou à titre de directrice générale adjointe selon les termes et conditions préalablement établis entre les parties. Il est entendu que la période de probation de Madame Rannou est de 6 mois, soit jusqu'au 8 août 2021.

#### **6. FORMATION DES POMPIERS 2015-2016**

- 21-02-04 Considérant que la municipalité avait prévu un certain nombre de pompiers à la cohorte 2015-2016 lors de la demande de subvention au Ministère de la Sécurité publique;

Considérant que par la suite, un nouveau pompier a démontré de l'intérêt pour suivre la formation pompier et que la municipalité a donc inscrit un pompier de plus au groupe;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu que ce conseil informe la MRC, organisme responsable de la formation des pompiers sur le territoire, qu'une personne additionnelle a bien été inscrite à la formation des pompiers cohorte 2015-2016.

#### **7. DEMANDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

- 21-02-05 Considérant les nombreuses plaintes reçues à la municipalité depuis quelques années concernant la vitesse excessive des automobilistes dans les routes secondaires, dans les secteurs de villégiature et même dans les rues du village;

Considérant qu'il y a de nombreux marcheurs qui sillonnent les routes, principalement dans les secteurs de villégiature, et que ceux-ci ne se sentent pas en sécurité;

Considérant qu'aux fins de statistiques, l'achat d'un radar permettrait aux élus de s'appuyer sur des données réelles, tant en ce qui concerne les habitudes de conduite des usagers que de la fréquentation de nos différentes artères routières;

Considérant l'intérêt de la municipalité d'organiser une campagne de sensibilisation des usagers avec les cadets de la sûreté du Québec à l'été 2021;

Considérant le programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière qui vient en aide pour les initiatives visant à améliorer la sécurité routière;

En conséquence, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à présenter, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme pour l'achat d'un radar de vitesse/circulation mobile. Le coût de l'achat totalise 10 000 \$, auquel la municipalité s'engage à participer financièrement pour une somme de 5 000 \$.

## **8. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

21-02-06 Considérant l'heure tardive, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'ajourner la séance régulière au lundi 22 février 2021, 18 h 30.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du lundi **le 8 février 2021, ce lundi, 22 février 2021** à compter de 18 h 30 à la **salle de l'âge d'or du centre communautaire**, en l'absence de public, conformément aux directives gouvernementales en vigueur le 9 janvier 2021, sous la présidence de M<sup>me</sup> Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier de même que les conseillers Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible ultérieurement sur le site internet de la municipalité.

## **1. RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les rapports de la FQM en lien avec les conditions de travail ont été transmis à la municipalité ces derniers jours. Cette demande a été faite à l'équipe « ressources humaines » de la Fédération Québécoise des Municipalités pour bénéficier de leur expertise dans le milieu municipal, et pour permettre à la municipalité de se positionner quant aux conditions de travail qu'elle offre à ses employés.

La municipalité désire également structurer la façon dont elle détermine les conditions salariales de ses employés.

On retrouve distinctivement 2 rapports :

- Révision de la structure salariale;
- Comparable des conditions de travail (régime de retraite, congés sociaux, vacances, etc.)

L'étude a été faite en comparant salaires et conditions de travail de 19 municipalités de taille similaire à la nôtre.

Après échanges et discussion concernant les rapports, on convient de communiquer avec les représentants de la FQM pour éclaircir certains points, notamment la façon dont les municipalités « utilisent » ou « officialisent » la mise en application des mesures recommandées.

## **2. NOUVELLES MESURES – SANTÉ PUBLIQUE**

Il n'y a pas de nouveau concernant les mesures de la santé publique.

21-02-01-1 **Bureau** : Le bureau municipal est ouvert et les employés sont sur place. Cependant, on continue d'inviter les gens à communiquer au bureau par téléphone.

Considérant la semaine de relâche (du 1<sup>er</sup> au 5 mars);

Considérant l'autorisation de la santé publique pour la tenue de certaines activités dans les endroits fermés, seul, à deux ou en bulle familiale;

Considérant la confirmation qu'il est possible d'offrir du patinage libre, en respectant les règles (désinfection des mains, port du couvre-visage en tout temps sauf sur la glace, respect des distances sur la glace, maximum de 30 personnes (capacité d'accueil dans les chambres au sous-sol);

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon, appuyé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser :

### **Centre communautaire :**

La location (gratuite pour les résidents) le jour et/ou le soir, selon les règles décrites;

### **Aréna :**

Le patinage libre le jour, à partir de 13 h à 15 h, location pour famille à 15 h à 17 h avec évaluation, selon la demande, à compter de samedi prochain jusqu'au dimanche 7 mars.

Tarification pour location : 20 \$/h demi-glace, 40 \$ glace complète.

Le directeur général s'assurera de demander au hockey mineur si la municipalité peut utiliser leurs bandes, en cas de besoin, pour séparer la patinoire.

La décision pour la fermeture définitive de l'aréna se fera le 8 mars.

**Bibliothèque** : Ouvert, mardi, 18 h 30 à 19 h 30. Les gens ne peuvent se promener dans la biblio.

**Station pour les métiers** : En fonction des règles, une ou deux personnes, ou bulle familiale.

## **3. RISIT**

### **Terrain nouvelle caserne**

Tous les propriétaires des terrains visés ont été contactés et le dossier suit son cours.

Prochaines étapes:

- Analyse des coûts et/ou embûches des différents emplacements. Il serait à propos d'informer M. Lefebvre des choix à l'étude;
- Rencontre du comité à prévoir à court terme;

### **Rapport mensuel Tomy**

Le processus est enclenché pour faire l'embauche d'un directeur incendie pour remplacer Monsieur Richard Lefebvre. Idéalement, ce serait à l'automne, le remplaçant pouvant bénéficier d'un peu d'expérience terrain avec M. Lefebvre avant le changement de garde.

## **4. DEMANDE DE SUBVENTION LOISIRS A-T**

Retour sur la possibilité d'installer des équipements d'exercice inter-générationnels dans le parc Richelieu (ou ailleurs) en fonction des disponibilités de subventions. Madame Falardeau a offert sa disponibilité pour analyser le tout. À suivre!

## 5. VARIA...

### AVIS – STABILISATION DE BERGE

Le directeur général avise les élus qu'après avoir avisé la municipalité qu'un changement législatif rendait obligatoire la présentation d'un plan d'ingénieur pour réaliser des travaux de stabilisation de rive, l'ordre des ingénieurs du Québec stipule maintenant que « si la municipalité exige un plan, celui-ci doit être fait par un ingénieur ». Considérant qu'un tel plan n'était pas exigé, on informe les élus que la procédure habituelle s'applique jusqu'à nouvel ordre.

### CPTAQ : DEMANDE DE SUBDIVISION DE LOTS CONTIGÜS

21-02-02-1 Considérant la demande de « Vallon Boréal inc. » et « **Témisagri inc.** » pour obtenir l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour acquérir de M. Jérôme Desjardins les lots 3 940 611 (42 hectares), 3 336 538, 3 909 888 et 3 909 889 (99.57 hectares), soit un total approximatif de 142 hectares;

Considérant que cette autorisation est nécessaire puisque M. Desjardins est également propriétaire de terres considérées contigües et situées de l'autre côté de la route 101;

Considérant que cette demande n'aura pas d'effets néfastes sur l'agriculture dans ce secteur;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'appuyer la demande de « Vallon Boréal inc. » à la CPTAQ pour l'autorisation d'acquérir les terres mentionnées de M. Jérôme Desjardins.

## 6. CORRESPONDANCE

### LNA – demande de report pour dépôt de l'analyse de vulnérabilité

21-02-03-1 Considérant la demande de « Laforest Nova Aqua » pour faire les représentations nécessaires au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques pour reporter la date du dépôt du rapport du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement de répondre favorablement à cette demande, conditionnellement à ce que le dernier paiement de la subvention relative à la production du rapport d'analyse de vulnérabilité ne soit pas mis en cause.

Les conditions actuelles (pandémie) justifient à elle seules qu'une telle demande soit considérée par le MELCC.

### Reflét – Cahier des femmes du 2 mars

Pas de participation cette année pour la municipalité.

### Ville de Ville-Marie – camp de jour

Lettre transmise le 1<sup>er</sup> février 2021 par la Ville de Ville-Marie pour signifier aux municipalités qui participaient au camp de jour « regroupé » que « *Considérant les nombreuses incertitudes reliées au contexte de pandémie et du fait de l'absence d'ententes formelles de financement, la Ville de Ville-Marie souhaite vous informer qu'elle ne sera plus gestionnaire du camp de jour (collectif) en 2021.* »

L'an passé, nous n'avons pas participé financièrement, mais avons contribué par l'embauche (projet d'été Canada) d'une étudiante, via le Comité récréatif.

Considérant que la demande pour un emploi d'été a déjà été faite par le comité récréatif, on convient de vérifier avec la Ville ce qu'il adviendra de celle-ci si elle s'avère positive, et si des possibilités d'entente sont envisageables si tel est le cas.

**Domaine Breen****TRANSFERT D'ITEMS**

La Société d'Histoire de Guigues a transmis une résolution à la municipalité pour l'aviser de son intérêt à transférer certains items à la Société d'Histoire du Témiscamingue :

**RÉSOLUTION 20-11-17-03 (SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE GUIGUES)**

*Dans le but d'une meilleure conservation et d'une plus grande accessibilité au public, il est proposé par Josée Drolet et résolu unanimement que les documents textuels, documents numérollogiques, les photos (iconographie), les cartes et plans, les images en mouvement (vidéos, films, 8mm) et les enregistrements sonores de la Société d'Histoire de Guigues soient transférés à la Société d'Histoire du Témiscamingue.*

Depuis la transmission de cette résolution, la municipalité a été avisée par la Société que celle-ci souhaite avoir l'appui de la municipalité dans ce dossier.

Considérant qu'il s'agit d'un dossier particulier et disons-le, sensible, Madame la mairesse rencontrera la présidente de la Société d'Histoire, Line Gagnon pour en discuter avant que la municipalité ne se positionne dans ce dossier.

**AGRÉMENT**

Le comité avise également la municipalité que la demande d'agrément ne sera transmise que l'an prochain, l'ampleur de la tâche ne permettant pas de réaliser le mandat cette année.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**8. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

21-02-04-1 Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement de lever la présente séance, il est présentement 22 h 13.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **8 mars 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or du centre communautaire**, en l'absence de public, conformément aux directives gouvernementales en vigueur du 9 janvier au 12 mars 2021, sous la présidence de M<sup>me</sup> Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier de même que les conseillers Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible sur le site internet de la municipalité ultérieurement.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les membres du conseil de même que la nouvelle directrice générale adjointe, Madame Josée Rannou, à qui on souhaite la bienvenue, particulièrement en cette journée internationale de la femme.

Le quorum étant constaté, la réunion régulière de mars est ouverte.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, 8 ET 22 FÉVRIER 2021**

- 21-03-01 Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire du 8 février et son ajournement du 22 février 2021, et ce tels que présentés aux membres du conseil avant la présente séance, en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-03-02 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	19 527.56	Employés
Remises fédérales	3 867.63	
Remises provinciales	9 494.87	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective février 2021

#### **COMPTES À PAYER**

A.D.M.Q.	625.46	Formation DGA
PIECES EXPERT F. P.	157.97	Entretien niveleuse et Mack
CLEAN SCENE	56.72	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	71.26	Entretien Mack
I.S.D.E.C. Canada	280.88	Licences radios émetteurs
COTE, SERGE	73.00	Frais déplacement et zoom
COTE, YVES	137.94	Étui transport tablette
J. DROLET ET FILS	428.99	Outils aréna, entretien c.c.
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	2 450.70	Couteaux, lame, sabot
IMPRIMACTION 2000	298.94	Impression Babillard janvier 2021
LETTRAGE FRANS GAUTHIER	604.77	Enseigne logo, installation
LOGITEM	1 147.67	Imprimante, encre, fournitures
AGRIMAX	3.07	Vis, écrou niveleuse
MAGNUS	510.73	Contrat traitement eau
MANUFACTURE SLING-CHOKER	67.27	Câble garage
H2LAB INC.	23.57	Analyse eau potable
PIECES AUTO BROUSSEAU	710.04	Boulon, peinture, lave-glacé
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 648.00	Propane aréna
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	143.71	Four micro-ondes, bureau
R.P. EXPRESS INC.	29.39	Frais transport H2LAB
RISIT	36 491.00	Paiement #1 (2021)
SOCIETE D'ASS. AUTOMOBILE QC	5 651.01	Immatriculation 2021
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement février 2021
TEMLAC LTEE	89.77	Tube thermos garage
THIBAUT	294.21	Entretien Mack
VILLE DE VILLE-MARIE	830.35	Constat cours, sécurité publique
VITRERIE TEMISCAMINGUE	371.37	Coroplast insonorisation gymnase

#### **4. DEMANDES ÉCRITES**

Aucune.

#### **5. ARÉNA**

21-03-03 Considérant que les nouvelles directives de la Santé publique devraient être connues cette semaine pour la reprise des activités physiques;

Considérant l'intérêt de l'Association du hockey mineur à poursuivre la saison si les nouvelles directives le permettent;

Considérant que malgré le fait que les compresseurs sont arrêtés depuis le 26 février, la glace est toujours en bon état et que nous avons pu offrir du patinage lors de la semaine de relâche, avec une participation toutefois mitigée;

Considérant que les deux autres arénas ne sont plus fonctionnels;

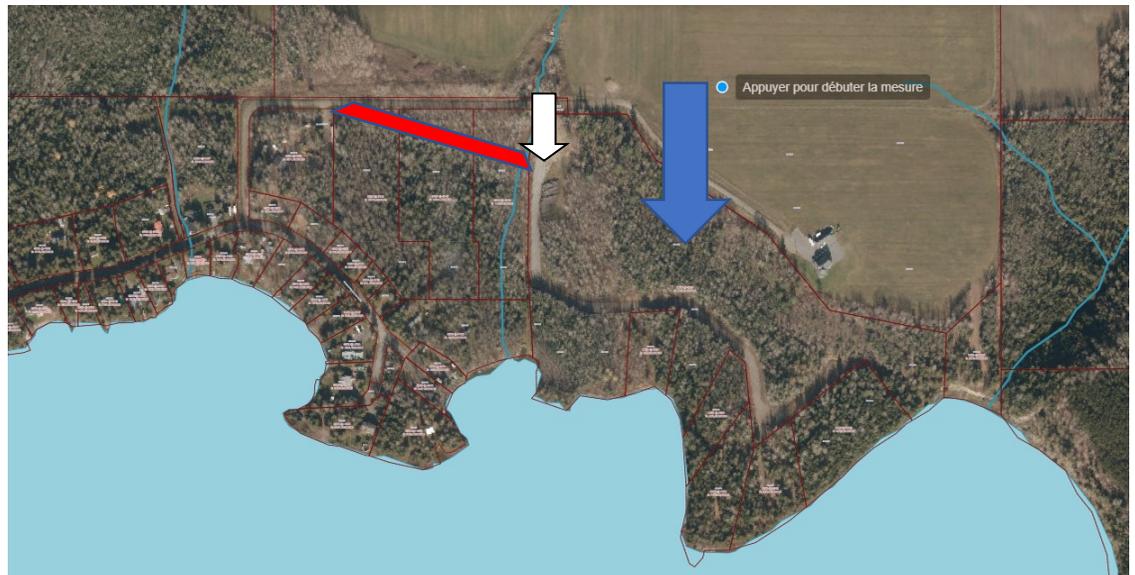
Considérant l'intérêt à offrir aux jeunes une alternative en cette période particulièrement morose;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que si la situation le permet, et que le hockey mineur souhaite poursuivre la saison conformément aux nouvelles directives, on autorise la reprise des activités au Colisée. Cette décision pourra être réévaluée lors de la séance du 5 avril.

#### **6. PLAN DE SUBDIVISION MARIO LAUZON**

M. Mario Lauzon, propriétaire d'un secteur situé à l'extrémité sud-est du Royaume-des-Cèdres, souhaite faire la subdivision de 7 autres terrains à l'extrémité du Royaume-des-Cèdres (flèche bleue sur la carte).

Considérant la problématique d'accès du chemin dans ce secteur due à la côte qui ne respecte pas les normes municipales (flèche blanche), on remet en question la pertinence de subdiviser d'autres lots. Cependant, il pourrait peut-être y avoir une solution si un nouvel accès était aménagé (trait rouge sur la carte).



La mairesse et le directeur général rencontreront M. Lauzon pour s'enquérir de ses intentions et analyser la possibilité d'en venir à une entente avec la famille Lemire, propriétaire des terrains où un nouvel accès pourrait être aménagé.

#### **7. REGLEMENT D'EMPRUNT RISIT ACHAT DE CAMIONS**

21-03-04 CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) désire faire l'acquisition de deux (2) autopompes-citernes et autoriser un emprunt totalisant 1 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement 016-2021 pour l'achat de deux (2) autopompes-citernes et un emprunt totalisant 1 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la Loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la municipalité devra transmettre une copie à la secrétaire-trésorière de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense d'investissement a déjà été prévue au budget 2020 par l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Alvarez, résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver le règlement 016-2021 de la RISIT décrétant l'achat de deux (2) autopompes-citernes et un emprunt totalisant 1 100 000\$ comme déposé.

En fonction du taux d'intérêt applicable à l'emprunt prévu, il est à prévoir un montant approximatif de 15 000 \$ par an pour la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues (18 % du montant prévu en capital et intérêts).

## **8. PROJET DE PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) SUR TERRES PRIVÉES**

21-03-05 En juin 2017, le gouvernement adopte la loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques. Par cette loi, il oblige chaque MRC à adopter un plan régional pour les lacs, cours d'eau, marais, marécages et tourbières situés en terres privées, et ce, d'ici le 16 juin 2022. Les municipalités de Kipawa, Belleterre et le territoire non organisé ne sont pas visés par le plan, étant donné le peu de terres privées qu'on y retrouve. Le plan doit identifier ceux qui doivent être protégés, ceux qui doivent retourner à l'état naturel et ceux en bordure desquels il peut y avoir du développement. Le plan a été financé à 100 % par une subvention (83 000 \$) du ministère de l'Environnement.

Considérant le projet de plan régional des milieux humides et hydriques sur terres privées déposé par la MRC de Témiscamingue;

Considérant les actions prévues par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues pour favoriser la conservation des milieux humides et hydriques sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues s'engage à respecter et appliquer les mesures suivantes :
- Maintenir et tenir à jour la partie du règlement de zonage qui porte sur la protection des rives (exemple : distance de 10 à 15 mètres entre le bord de l'eau et les nouvelles constructions) (action 1 du PRMHH);
- Maintenir et de tenir à jour les normes du règlement de lotissement en bordure des lacs et cours d'eau (exemple : superficie minimum des terrains de 3 000 et 4 000 mètres carrés à l'extérieur du village) (action 4 du PRMHH);
- D'intégrer, dans le règlement de zonage, les normes proposées éventuellement par le gouvernement sur les zones inondables, pour être exclu de la ZIS (action 2 du PRMHH).

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

Considérant que nous sommes toujours dans l'attente de confirmation concernant l'application de certaines règles de fonctionnement pour les clauses normatives, on convient de reporter le point sur l'approbation des conditions de travail à la séance d'avril, où on statuera sur les clauses salariales et normatives.

**9. VARIA...****VENTE POUR TAXE :**

À titre d'information, il n'y a aucun dossier transmis à la MRC pour vente pour taxes cette année.

**PROGRAMME DE SUBVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Les différents programmes de subventions du Ministère ont été revus en profondeur et l'accès à ces programmes est maintenant centralisé. Une vérification sera faite pour connaître les dispositions qui pourraient être applicables pour nos travaux à venir.

**10. CORRESPONDANCE****NOMINATION KARINE BOURGOUIN, INSPECTRICE MUNICIPALE**

21-03-06 **CONSIDÉRANT QU'**une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à huit (8) en janvier 2020 d'autre part;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre se sont jointes à cette entente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** Mesdames Karine Bourgoïn et Cécilia N'Dri sont les personnes embauchées par la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

- L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;
- La délivrance du permis ou du certificat;
- La remise d'un constat d'infraction.

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements de Saint-Bruno-de-Guigues prévoit que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées que par l'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

- **DE NOMMER** Madame Karine Bourgoïn au titre d'inspectrice en bâtiment, et ce, à compter du 22 février 2021;
- **D'AUTORISER** Madame Bourgoïn à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 22 février 2021 :
  - Règlement de zonage;
  - Règlement de lotissement;

- Règlement de construction;
- Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;
- Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
- Autres lois ou règlements pouvant s'appliquer;
- Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

**DEMANDE DE REPORT POUR DÉPÔT DE LA POLITIQUE FAMILLES-AINÉS**

21-03-07 Considérant que la municipalité élabore présentement sa politique familles-ainés;

Considérant le retard dans l'élaboration de cette politique attribuable à la difficulté de recruter la main d'œuvre responsable à la coordination de la démarche et en raison des délais encourus par la pandémie;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de demander une extension pour l'élaboration des politiques familiales au Ministère de la Famille.

**NICOLE JOLIN, 20 ANS DE SERVICES BÉNÉVOLES, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

21-03-08 Considérant l'implication bénévole de Madame Nicole Jolin à la bibliothèque municipale, et considérant la reconnaissance prévue à cet effet par le CRSBPAT, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de contribuer pour une somme de 25 \$ à la remise d'un présent à M<sup>me</sup> Jolin.

**ÉCO-CENTRE DE SAINT-EUGÈNE-DE-GUIGUES**

Des travaux seront nécessaires à l'Éco-centre pour stabiliser le muret. Selon discussion avec la municipalité le 12 février dernier, on parle de + ou – 15 000 \$ de matériel, où les municipalités de Saint-Eugène et Guigues pourraient collaborer pour le temps d'homme/machinerie. Informations additionnelles à venir.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**12. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

21-03-09 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever la présente séance, il est présentement 21 h 55.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **5 avril 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient Madame la conseillère Nicole Routhier de même que Messieurs Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher. Cette séance se déroule en l'absence de public, conformément aux directives gouvernementales en vigueur du 9 janvier au 9 avril 2021.

Le directeur général Serge Côté et la directrice générale adjointe Josée Rannou sont également présents.

Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible ultérieurement sur le site internet de la municipalité.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les membres du conseil et la directrice générale adjointe, constate le quorum et ouvre la séance régulière d'avril.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 21-04-01 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'accepter et adopter le procès-verbal de la rencontre du 8 mars tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et transmis conformément aux dispositions requises par le code municipal, en prenant soin d'apporter la correction suivante à l'item #8 : la municipalité n'adopte pas le projet de « *plan régional des milieux humides et hydriques (prmh) sur terres privées* » de la MRC, mais s'engage à appliquer les mesures spécifiées. En conséquence, la mention « adopte... » sera biffée.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-04-02 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	21 428.13	Employés
Remises fédérales	3 624.88	
Remises provinciales	8 985.23	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective mars 2021

#### **COMPTES À PAYER**

ADMQ	959.13	Renouvellement et assurance
AIR LIQUIDE CANADA INC	231.09	Location des bonbonnes (3)
BARRETTE, DANNY	15 579.11	Entretien pelouses été 2021, payable en 5 versements égaux, mai à sept.
PIECES EXPERT F. P.	30.74	Tiges pour soudure
LES BOULONS ABITIBI LTEE	66.38	Boulons pour déneigeuse
CLEAN SCENE	70.90	Nettoyage couvre-tout
COTE, SERGE	150.00	Bon achat Go Sport, frais déplacement
C.N.E.S.S.T.	64.74	Frais de gestion annuel
LA STATION VILLE-MARIE	315.87	Essence F150r
DISTRIBUTION SOGITEX	277.95	Décapant, tampons, vadrouilles
J. DROLET ET FILS	864.70	Bois, vis, teinture (tables), entretien c.c.
EQUIPEMENTS SPORT ET JARDIN VM	51.74	Entretien pompe à gaz dégeleuse
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	68.97	Dégeleuse régulateur propane
GARAGE MARC CÔTÉ	176.29	Graines oiseaux, entretien c.c.
GUILLERMO PATTERSON	310.43	Montage Babillard février 2021
LOGITEM	335.86	Service téléphonique, livres, honoraires informatiques
AGRIMAX	24.88	Entretien dégeleuse
MAGNUS	510.72	Contrat traitement eau aréna
MATERIAUX JOLETTE INC	133.83	Entretien centre communautaire

M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	201 384.00	Quote part 1 <sup>er</sup> versement sur 3, 67 128 \$ payable ce mois-ci
H2LAB INC.	282.48	Analyse eau potable et usées
PIECES AUTO BROUSSEAU	767.98	Tige soudure, lumières, filtre garage
POULIN PATRICK	43.20	Frais déplacement
PROMAX MECANIQUE	206.96	Diagnostic trouble Backhoe
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 090.65	Propane Aréna
R.P. EXPRESS INC.	15.97	Livraison échantillons eau
ENTANDEM	128.68	Facture licence patinoire
SOCIETE D'HISTOIRE DU TEMIS.	40.00	Renouvellement carte de membre
SOUDURE ARCO	195.58	Projet table pique-nique
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement mars 2021
PRIORITE STRATJ INC.	181.08	Formation Gestion stress urgence
TEMLAC LTEE	172.84	Rectifieuse
WOLSELEY	11 453.81	40 poches asphalte froid
YVON CHAMPOUX INC	1 195.74	Vanité, lavabo, robinet

#### **4. DEMANDES ÉCRITES**

Aucune.

#### **5. CAMP DE JOUR**

21-04-03 Dans le contexte actuel, les municipalités initialement liées à l'entente avec la ville de Ville-Marie se questionnent sur les services qu'elles offriront à leur population à l'été prochain.

Comme on le sait, la ville de Ville-Marie a mis fin à l'entente pour le camp de jour cette année. Elle n'y accueillera que la clientèle de Ville-Marie. Saint-Bruno-de-Guigues et Lorrainville n'ont pas participé l'an dernier, le prix demandé étant trop élevé en fonction du nombre de jeunes qui participent.

La municipalité de Lorrainville offre de prendre le relais. Elle demande cependant une participation financière de 3 000 \$ par municipalité : 2 000 \$ en subvention salariale dont les municipalités disposent habituellement (projet d'été étudiant), et 1 000 \$ pour les frais d'administration du camp.

Pour Saint-Bruno-de-Guigues, c'est habituellement le comité récréatif qui contribue via le programme d'été étudiant. La somme totalise normalement un peu plus de 4 000 \$.

Quelques parents ont démontré leur intérêt sur les réseaux sociaux pour un camp de jour.

Considérant que les expériences antérieures n'ont pas été concluantes pour la participation locale à un camp de jour;

Considérant que trois (3) jeunes de Guigues ont participé au camp de Ville-Marie l'an dernier;

Considérant l'offre de la municipalité de Lorrainville qui prévoit un nombre maximal de 4 groupes ou 40 jeunes, du lundi au jeudi, au coût de 160 \$/semaine pour les jeunes des municipalités de Duhamel-Ouest, Fabre et Saint-Bruno-de-Guigues;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'informer la municipalité de Lorrainville de notre intérêt à participer à leur camp de jour aux conditions suivantes :

- La municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues consent à mettre la subvention salariale totale à la disposition du camp de jour;
- La municipalité de Lorrainville accepte de réserver 6 places/jour pour la clientèle de Saint-Bruno-de-Guigues.

## **6. CONDITIONS DE TRAVAIL**

La rédaction du document final n'étant pas terminée, l'adoption de la politique salariale et des conditions de travail sont reportées à l'ajournement de la présente séance.

- 21-04-04 Cependant, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à l'ajustement salarial de l'employé 70-0038, et ce en conformité à l'entente intervenue entre les parties.

## **7. DOMAINE BREEN - SUIVI**

On informe les élus qu'à moins d'indications contraires de la Santé publique, le Domaine Breen sera ouvert cet été, de la mi-juin jusqu'au congé de septembre.

On mentionne également que nous sommes toujours en attente des modalités administratives pour l'entente culturelle intervenue entre le Ministère de la Culture et la MRC de Témiscamingue. Il s'agit d'une subvention de 450 000 \$, représentant 60 % des coûts de restauration pour les bâtiments admissibles. En ce moment, le Domaine Breen et l'école d'Angliers figurent sur cette liste. D'autres bâtiments pourraient s'ajouter au cours des 3 années de l'entente.

C'est donc dire que le milieu devra contribuer à raison de 40 %, ou 300 000 \$. Le fonds région – ruralité peut être mis à contribution, mais cet engagement relève du conseil de la MRC.

## **8. POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

- 21-04-05 Considérant que dans le cadre de la réalisation des politiques aînés et familles, chaque comité de travail doit partir de la mission, de la vision et des valeurs de la municipalité afin de faire ses choix en matière d'orientations et d'actions et de ses façons de faire;

Considérant que le comité doit également définir un aîné et une famille;

Considérant que la municipalité n'avait pas défini ces éléments et que conséquemment, le comité de travail doit lui en proposer;

**Les membres du comité :** Carmen Côté, Nicole Routhier, Karine Abel, Jean-Guy Bouffard, accompagnés par Jacinthe Marcoux, coordonnatrice des travaux pour la MRC de Témiscamingue;

En conséquence, sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'adopter la proposition suivante :

### **Mission**

La municipalité de St-Bruno-de-Guigues est un gouvernement de proximité qui met en place un encadrement permettant de faire respecter les règles qu'elle doit appliquer et celles qu'elle se donne. Elle est aussi à l'écoute de ses citoyennes et de ses citoyens quant à leurs besoins en termes d'infrastructures, de sécurité et de cohésion sociale, pour le bien-être collectif.

### **Vision**

Consciente des défis que comporte notre société du 21<sup>e</sup> siècle, la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire offrir un lieu de vie épanouissant pour ses familles et ses aînés. Elle veut bâtir aujourd'hui un village où il fait bon grandir; un village soucieux de cultiver ses richesses, la santé de ses habitants, la qualité de son environnement, le dynamisme de sa vie culturelle et communautaire, la vitalité de son économie, afin d'accueillir avec fierté les générations futures.

## Valeurs

### Entraide

*Lorsque nous agissons dans L'ENTRAIDE, nous agissons...* en offrant notre aide aux autres, sans égard aux différences entre nous. Nous partageons nos idées et nos projets sans attente de l'autre, tout en nous préoccupant de son bien-être.

### Ouverture

*Lorsque nous agissons avec OUVERTURE, nous agissons...* en écoutant les besoins des autres et en nous assurant de notre compréhension. Nous composons avec les idées différentes sans jugement. Les activités et les projets que nous organisons tiennent compte de toutes les diversités possibles, tant pour l'âge, le statut social, le sexe et l'orientation sexuelle, la culture, la langue et l'origine, notamment celle des Premières Nations.

### Plaisir

*Lorsque nous agissons avec PLAISIR, nous agissons...* avec légèreté et positivisme, c'est-à-dire, que notre attitude et nos propos laissent paraître que tout a une solution et tout est facile. Nous prenons le temps de voir les petites choses qui nous entourent et nous les faisons remarquer aux autres.

### Respect

*Lors que nous agissons avec RESPECT, nous agissons...* avec nos forces et nos défis personnels ainsi que ceux des autres. Nous protégeons ce qui nous entoure, autant les infrastructures que la nature végétale et animale.

## Définitions

### Aîné

Un aîné est une personne à part entière qui aborde une nouvelle étape de sa vie, avec de nouveaux défis et de nouvelles préoccupations. Il a acquis un bagage d'expériences qu'il ne possédait pas auparavant et qu'il peut partager afin de contribuer à la qualité de vie de toute la communauté. Les aînés sont une ressource inestimable pouvant collaborer à l'enracinement et à la transmission des valeurs communes. Bien que le processus de vieillissement soit inévitable, il est possible de demeurer actif et de réaliser de nouveaux projets. Les changements dans la vie des aînés (retraite, départ des enfants, etc.) leur permettent de voir la vie sous un autre angle en laissant place à davantage de liberté de choix et de temps. Un aîné est une personne qui peut apporter un regard différent aux générations futures, tout en les épaulant dans leurs défis respectifs.

### Famille

La famille est la base de notre société, dans laquelle les membres sont unis autour de liens multiples et variés, comme ceux de sang et d'amitié. La famille est appelée à assurer la continuité de la communauté, elle est le tremplin de transmission de connaissances entre les générations d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Elle permet, en équipe, de faire évoluer autant les enfants que les adultes à travers les différentes étapes de la vie.

## 9. AUTORISATION D'ACHATS

21-04-06

Considérant que ces achats sont légèrement supérieurs aux montants budgétaires prévus à cet effet, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement de les approuver :

- Anthracite pour filtre (fer) : 3 500 \$ (incluant taxes et transport)
- Vanne pour étang : 3 500 \$ (incluant taxes et transport)
- Commande de signalisation : 3 750 \$

**10. COMPRESSEURS ARÉNA - MAINTENANCE**

21-04-07 Considérant qu'un entretien général est nécessaire sur les compresseurs à chaque 10 000 heures;

Considérant que le dernier a été fait en juillet 2017 (4 ans);

EN conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser ces travaux, une somme de 17 000 \$ étant prévue au budget 2021.

**11. MUR ÉCOCENTRE SAINT-EUGÈNE**

21-04-08 Considérant la résolution de la municipalité de Saint-Eugène :

*« Il est proposé par M. Martin St-Arnaud, appuyé par M. Jocelyn Marleau et résolu unanimement de consulter la municipalité de St-Bruno de Guigues afin de valider la possibilité de procéder à la réfection du muret du REL qui est doit être refait en totalité selon les modalités suivantes :*

- *Deux employés fournis par municipalité pour deux semaines maximum;*
- *Budget de 25000\$ (blocs de ciment, fondation ciment, matériaux granulaires, câbles, etc.) réparti au prorata de la population de 2021. »*

Considérant que la participation de la municipalité représente approximativement 70 % du coût des travaux (17 500 \$);

Considérant l'urgence d'agir, bien que ces coûts ne soient pas prévus au budget 2021;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser ces travaux, financés à même le surplus du fonds d'immobilisation 2021.

N.B. : on vérifiera auprès des employés municipaux si les blocs de ciment qui sont au terrain de la plage publique pourraient être utilisés pour ce projet.

**12. 125<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ - SUIVI**

Il n'y a pas eu beaucoup de réactions à l'appel à tous publié dans le Babillard. Les membres du conseil s'interrogent toujours sur la teneur et l'ampleur que pourraient prendre les festivités. Mais tous s'entendent pour dire que l'événement doit être souligné.

Il pourrait s'agir d'un beau mandat pour un éventuel agent de développement. Mais d'ici là, il faudrait à tout le moins statuer sur la forme de l'événement (fête locale simple ou activité d'envergure, etc.).

Le directeur général fera des approches pour qu'un groupe d'intérêt puisse orienter la discussion et établir un plan à court ou moyen terme, puisque l'on parle de l'an prochain!

**13. VARIA...****SUIVI BIBLIOTHÈQUE**

Des travaux ont été effectués à la bibliothèque municipale sans l'autorisation de la municipalité, malgré l'entente convenue en 2000. L'ancien local du « Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) qui était partie intégrante de la bibliothèque a été « séparé » de la bibliothèque municipale-scolaire. Un mur a été aménagé, et ces travaux impliquent des changements importants à la bibliothèque.

M. Joël Fleury, responsable à la CSSLT des travaux effectués à la bibliothèque, est conscient qu'il y aurait dû y avoir une consultation avant d'aller de l'avant.

Bien qu'une entente soit intervenue pour la bibliothèque en 2000, le document n'a jamais été signé par les parties. On rappelle également qu'une entente lie la CSSLT et la municipalité pour la location du gymnase et de l'aréna durant l'année scolaire.

Une rencontre est à prévoir prochainement et on précise qu'il serait à propos de ratifier une nouvelle entente pour clarifier les diverses responsabilités, de part et d'autre.

### **ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Madame la mairesse fera une vérification pour connaître les coûts pour le changement du couvre-plancher de la salle municipale, des escaliers et de l'entrée.

C'est présentement le couvre-plancher (préart) original qui est en place (1985).

### **14. CORRESPONDANCE**

#### **- Demande d'aide financière – retour à l'école**

21-04-09 Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement de suivre l'orientation de l'an dernier, soit de s'informer à l'école primaire locale pour connaître les besoins locaux, et, le cas échéant, contribuer directement à celle-ci.

#### **- Cécile Herbet, nomination employée de l'ombre, conseil de la culture**

Madame Cécile Herbet, résidente de Saint-Bruno-de-Guigues et responsable de la gestion de la Société d'Histoire du Témiscamingue, a été mise en nomination dans le cadre du concours du conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est en tant « qu'employée de l'ombre » que Madame Herbet est en nomination. On lui souhaite la meilleure chance! Les gagnants seront connus le 15 avril prochain.

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune n'a été transmise.

### **16. AJOURNEMENT**

21-04-10 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'ajourner la présente séance au lundi 19 avril 2021.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
 du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigue du lundi 5 avril 2021, ce lundi 19 avril 2021 à compter de 19 h 30 à la salle de l'âge d'or du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier, de même que les conseillers Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher. Cette séance se déroule en l'absence de public, conformément aux directives gouvernementales en vigueur du 9 janvier au 30 avril 2021.

Le directeur général Serge Côté est également présent.

Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible ultérieurement sur le site internet de la municipalité.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre la reprise de l'ajournement.

### **2. DEMANDES ÉCRITES**

Aucune demande n'a été transmise.

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **Adoption de la politique salariale et des conditions de travail**

21-04-01-1 Considérant que la convention de travail n'a pas été mise à jour depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020;

Considérant que le salaire des employés a tout de même été indexé de 2 % le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

Considérant l'étude réalisée par la Fédération Québécoise des Municipalités pour le compte de la municipalité en vue d'établir :

- Un comparable des conditions de travail avec une vingtaine de municipalités ayant les mêmes caractéristiques que la nôtre;
- Une échelle salariale basée sur une évaluation des postes;

Considérant que cette étude, tant salariale que normative, confirme que la municipalité offre des conditions qui sont conformes et comparables à ce que l'on retrouve ailleurs, à certaines exceptions près;

Considérant l'intérêt du conseil municipal d'offrir un certain rattrapage là où il y avait divergence, particulièrement en lien avec la participation au régime de retraite;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement :

D'adopter le document « Conditions de travail 2021-2023 » tel que présenté par la direction, effective au 19 avril 2021;

D'adopter le document « Politique de rémunération des employés », rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et effective jusqu'au 31 décembre 2023.

### **FIN DE PROBATION**

21-04-02-1 Il est proposé par Nelson Turgeon, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement de mettre fin à l'emploi de l'employé 13-0015, actuellement en période de probation. Il est également résolu de lui accorder son salaire pour la semaine (jusqu'au 23 avril 2021), ainsi que les bénéfices prévus par la Loi, à cette date.

#### **4. PRÉSENTATION : RÉSEAU AQUEDUC-ÉGOUT**

Reportée à une date ultérieure à définir.

#### **5. CAMP DE JOUR - RETOUR**

Nous sommes en attente de la position de la municipalité de Lorrainville pour le camp de jour. Selon les premières informations, la municipalité ira de l'avant, mais reste à savoir si les conditions demandées par la municipalité ont été acceptées.

#### **6. TRAVAUX MUNICIPAUX**

Tel que convenu lors des discussions budgétaires, des travaux de resurfaçage devraient être réalisés sur la route du Quai, soit 400 mètres avant et 600 mètres après l'asphaltage qui a été fait à l'automne 2019, ces travaux étant concluants.

Considérant qu'il y a possibilité de déposer une demande de subvention dans ce dossier, nous sommes en attente d'une proposition de SNC Lavalin Stavibel pour la réalisation des plans et devis, éléments essentiels pour le dépôt d'une demande au ministère des Transports. Ils seront également nécessaires pour la demande de soumissions.

#### **7. VARIA...**

##### **TRAVAUX – COURS D'EAU DES CASTORS**

Une demande de nettoyage du cours d'eau des Castors a été faite par M. Christian Jacques. Le conseiller Yves Côté offre d'aller vérifier quels sont les travaux nécessaires et une analyse sera faite par la suite.

##### **BACS À FLEURS**

21-04-03-1 Plusieurs bacs à fleurs en ciment sont abimés et il serait à propos d'en changer quelques-uns avant la prochaine saison. Après consultation, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'autoriser Guy Côté à procéder à la confection de 10 bacs pour une somme budgétaire de 4 000 \$, à même le budget opérationnel.

##### **VENTE D'ACCESSOIRES**

Différents accessoires pourraient être vendus : vieille faucheuse – pompe à eau inutile et possiblement d'autres objets à préciser. On convient d'en faire la liste et de l'annoncer sur le Babillard du mois de mai. On verra également à le publier sur internet. Meilleure offre pour le conseil de juin.

##### **COUVRE-PLANCHER - SALLE MUNICIPALE**

À confirmer en mai après quelques informations additionnelles.

##### **CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS**

On convient d'organiser une cueillette cette année, en tenant compte des directives de la CNESST, si cela est permis. Elle se tiendrait après le congé de mai, soit à partir du 25 mai.

Il est à souligner que présentement, les ventes de garage sont interdites.

#### **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

21-04-04-1 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de lever la séance.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues tenue **mardi le 27 avril 2021** à compter de 20 h par vidéoconférence, conformément aux directives gouvernementales, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier

Messieurs : Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

Cette séance est dûment convoquée par le directeur général Serge Côté.

Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible ultérieurement sur le site internet de la municipalité.

### **1. MANDAT – INGÉNIERIE – ROUTE DU QUAI**

21-04-01-2 Considérant les sommes prévues au budget 2021 pour la pose d'une couche d'asphalte (resurfacement) sur deux (2) sections de la Route du Quai, pour une longueur totale approximative de 1.15 km;

Considérant l'offre #679618-1038-41GB-0001\_0 de « SNC-Lavalin Stavibel inc » pour la confection du devis technique et du document d'appel d'offre pour ce projet;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de mandater « SNC-Lavalin Stavibel inc. » à réaliser les travaux suivants pour une somme forfaitaire de 4 100 \$ (plus taxes) :

- › Cueillette de données;
- › Devis technique du pavage uniquement;
- › Présentation au client;
- › Document d'appel d'offres;
- › Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels;
- › Ouverture des soumissions;
- › Analyse et recommandation à la suite de l'ouverture des soumissions;
- › Devis pour construction;
- › Coordination générale.

Tels que plus spécifiquement décrits à l'offre de service #679618-1038-41GB-0001\_0 de « SNC-Lavalin Stavibel inc ».

### **2. DEMANDE DE SUBVENTION ASPHALTAGE – ROUTE DU QUAI 2021**

21-04-02-2 **ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Serge Côté, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Luc Alvarez, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **3. PROJET BALADO**

À titre d'information, Madame la mairesse indique que des discussions sont en cours avec l'organisme « Jer-Aya » pour la réalisation du mandat « Balado ». Comme on le sait, l'agent de développement a réalisé des entrevues et prévu plusieurs aspects du projet. Il faut maintenant rassembler ces informations et les structurer pour en arriver au projet final. Il y a beaucoup de travail à faire. Détails à venir!

### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-04-03-2 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **10 mai 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient Madame la conseillère Nicole Routhier de même que Messieurs les conseillers Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher. Cette séance se déroule en l'absence de public, conformément aux directives gouvernementales en vigueur depuis le 9 janvier 2021.

Le directeur général Serge Côté est également présent.

Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible ultérieurement sur le site internet de la municipalité.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance régulière du mois de mai.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 21-05-01 Sur proposition de Tomy Boucher, appuyé par Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'accepter et d'adopter les procès-verbaux de la séance du 5 avril et de son ajournement du 19 avril, ainsi que de la séance spéciale du 27 avril 2021 tels que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et transmis conformément aux dispositions requises par le code municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-05-02 Il est proposé par Luc Alvarez, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et d'approuver les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	39 518.41	Employés et élus
Remises fédérales	3 952.30	
Remises provinciales	9 818.28	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective avril 2021

#### **Corrections – comptes mars**

Logitem (absent)	335.86	Téléphone, livres, honoraire
H2LAB (au lieu de 141.24 \$)	282.48	Analyse eau potable et usées
Danny Barrette (au lieu de 15 579 \$)	15 494.56	5 versements de 3 098 \$

#### **COMPTES À PAYER PAR CHÈQUES**

LES BOULONS ABITIBI LTEE	17.77	Écrou, boulon table pique-nique
CLEAN SCENE	56.72	Nettoyage vêtements
COTE, GUY	800.00	Honoraires bacs fleurs (11)
LA STATION VILLE-MARIE	350.26	Essence F-150
Dicom	31.59	Transport pièce Backhoe
J. DROLET ET FILS	1 945.50	Bois bacs fleurs, entretien centre comm.
EDDYNET INC.	915.14	Entretien balai mécanique
GUILLEMMO PATTERSON	232.82	Montage Babillard avril 2021
HETEK SOLUTIONS INC	275.94	Vérification NH3 automne 2020
LOCATION VM	34.49	Location balai motorisé
LOGITEM	387.00	Livres, frais téléphones, fournitures
LOISIRS ET SPORTS A-T	175.00	Cotisation 2021
MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU	525.00	Adhésion 2021 Domaine Breen
MUNICIPALITE DE BEARN	6 240.95	Entente eau
PETROLES TEMIS	3 884.19	Diesel véhicules et génératrice
PIECES AUTO BROUSSEAU	407.66	Filtre huile, mèche, entretien Backhoe
PIONEER DIESEL 2008 LTD	40.39	Entretien L-8000
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	710.63	Propane aréna et zamboni

QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	68.97	Aspirateur portatif bibliothèque
R.P. EXPRESS INC.	42.79	Frais livraison H2LAB
SOLUTIONIA TELECOM	10.35	Frais transport cellulaire Serge
TEMLAC LTEE	67.89	Entretien garage
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	1 210.43	Entretien Backhoe
TOURISME ABITIBI-TEMISCAMINGUE	304.68	Adhésion annuelle 2021
F.Q.M.	488.64	Honoraires structure salariale
UNIVAR CANADA LTD	2 108.69	Alun pour les étangs
VILLE DE VILLE-MARIE	362.73	Saisie constats, cour, avocat Borne fontaine, manchon (sera facturé au club de motoneige du Témis)
WOLSELEY	5 171.45	

#### **COMPTES À PAYER PAR DÉPÔTS DIRECTS**

COTE SERGE	118.00	Frais déplacement, comm. transports
LAVERDIERE HELENE	10.00	Inscription contrat vente cimetièrre OPC
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement avril 2021

#### **4. DEMANDES ÉCRITES**

Aucune.

#### **5. RISIT**

Le représentant de la municipalité à la RISIT, Tomy Boucher, informe les membres du conseil des derniers développements :

##### **- Problème de communication (résolution transmise à la MRC)**

Ce dossier, qui perdure depuis de nombreuses années, est toujours d'actualité. On tente par tous les moyens de corriger la situation puisque des problèmes de communication sont toujours évidents entre les intervenants et le service « 9-1-1 ». La MRC a été interpellée dans ce dossier.

##### **- Nouvelle Caserne : suivi**

Après échanges et discussions, les membres du conseil s'entendent sur l'orientation à donner pour le projet d'une nouvelle caserne à Saint-Bruno-de-Guigues. Comme on le sait, la RISIT souhaite s'établir dans un bâtiment pouvant recevoir des véhicules de la « nouvelle génération », puisque les véhicules d'aujourd'hui ne peuvent simplement pas entrer dans la caserne actuelle.

Des terrains ont été analysés et la direction générale verra à faire les vérifications qui s'imposent pour la suite du dossier.

Ces vérifications seront faites avant de procéder à l'analyse de la faisabilité d'un réseau d'aqueduc et d'égout vers le sud (remplacement de l'aqueduc entre GGR et Agrimax et installation de l'égout en avant lot).

Selon les premières discussions avec le ministère des Affaires municipales, ces travaux pourraient être admissibles au programme sur la taxe d'accise (TECQ).

#### **6. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

##### **NOTE EXPLICATIVE**

Le 25 mars dernier, le projet de loi no 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, a été sanctionné.

Ce projet de loi modifie entre autres choses les lois du domaine municipal « afin d'assurer leur adéquation avec les accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés publics ». Toutefois, dans un contexte de pandémie de la COVID-19, le gouvernement réitère sa volonté de soutenir l'économie québécoise.

**AVIS DE MOTION**

21-05-03

Le conseiller Yves Côté donne avis de présentation devant ce conseil d'un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle pour y intégrer des dispositions encourageant l'achat québécois.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

21-05-04

**LE CONSEILLER YVES CÔTÉ DÉPOSE ÉGALEMENT LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

**QUÉBEC****MUNICIPALITÉ DE Saint-Bruno-de-Guigues****MRC DE TÉMISCAMINGUE**

---

**PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446-05-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

**SÉANCE** ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, tenue le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_, à la salle de l'âge d'or du centre communautaire, à laquelle séance étaient présents :

**LA MAIRESSE : Carmen Côté**

LES MEMBRES DU CONSEIL : Madame Nicole Routhier de même que Messieurs Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Tous membres du conseil et formant quorum.

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 435-07-18 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 9 juillet 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :**

**ET APPUYÉ PAR :**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ**

**ET STATUÉ COMME SUIVIT :**

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 435-07-18 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

- 10.1** Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, ce \_\_\_\_\_ juin 2020

Maire

Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Avis de motion : 10 mai 2021

Dépôt et présentation du projet de règlement : 10 mai 2021

Adoption du règlement : \_\_\_\_\_

Avis de promulgation : \_\_\_\_\_

## **7. COURS D'EAU DES CASTORS**

- 21-05-05 Considérant la demande de M. Christian Jacques pour le nettoyage du cours d'eau des Castors, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour un total approximatif de 900 \$, ce qui représente environ 1 \$/mètre, de l'embouchure au lac Témiscamingue sur une distance approximative de 840 mètres vers l'est.

Considérant la demande de Serge Leblond, pour des travaux réalisés simultanément aux travaux de M. Jacques, il est résolu d'assumer les frais si le cours d'eau est verbalisé (sujet à vérification) et si c'est le cas, d'assumer les coûts au même ratio, soit 1 \$/mètre linéaire.

## **8. PROJET AVERTISSEUR DE FUMÉE**

- 21-05-06 Il est proposé par Nelson Turgeon et appuyé par Nicole Routhier de participer au projet « avertisseur de fumée » à raison d'une contribution de 1 467.70 \$. Ce projet consiste à vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et l'analyse des risques pour 20 % (91/456) des habitations de la municipalité. Cette disposition est un engagement de la municipalité au schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscamingue. Ce projet était prévu au budget 2020 de la municipalité.

## **9. DOSSIER MARIO LAUZON**

Bien qu'il y ait eu une offre de M. Mario Lauzon, il semble que la famille Lemire n'est pas intéressée à morceler leur terrain pour faciliter l'accès au « secteur Lauzon ».

On vérifiera les options, et la possibilité de rencontrer la famille plus tard cet été.

Les membres sont conscients qu'il est dans l'intérêt de la municipalité que ce dossier aille de l'avant pour le développement du secteur, mais puisqu'il s'agit d'un dossier privé, les possibilités sont tout de même limitées.

**10. CAMP DE JOUR**

21-05-07 Aux dernières nouvelles, il y avait 2 inscriptions de Guigues pour 5 semaines au camp de Lorrainville. La municipalité de Lorrainville s'informe si on maintient l'entente convenue (mettre la subvention à leur disposition). Ils auraient environ 28 inscriptions et entrent 3 groupes.

Le projet du comité récréatif a été accepté : 35 heures/sem, 8 semaines, à 13.50/h (4 350\$), et initialement prévu pour un animateur au camp de jour « central ».

Considérant que seulement 2 inscriptions proviennent de la municipalité;

Considérant que l'exigence de réserver 6 places pour les jeunes de Guigues ne tient plus;

Considérant que la subvention acceptée totalise 4 350 \$;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de demander à la municipalité de Lorrainville d'offrir le tarif « local » (moitié prix, 80 \$ au lieu de 160 \$) pour les inscriptions de Guigues en échange de la totalité de la subvention (4 350 \$).

Dans l'éventualité où cette proposition, jugée raisonnable, n'était pas acceptée, on convient d'octroyer tout le même la subvention pour la fin à laquelle elle était attribuée, soit le camp de jour central.

On convient également qu'il serait préférable de revoir l'offre de service pour les jeunes de la municipalité l'an prochain. Pourrait-on engager un animateur pour nos jeunes?

**11. CENTRE COMMUNAUTAIRE - TRAVAUX**

21-05-08 Considérant les travaux de rénovation effectués à ce jour dans la salle du conseil (ancien salon funéraire), la rénovation des toilettes, le couloir et l'entrée de la salle du festival;

Considérant que le couvre-plancher (prélat) est l'original de la construction du centre communautaire en 1985;

Considérant la proposition soumise par « le pro du plancher » pour la fourniture et la pose du matériel nécessaire à la réfection des 2 escaliers, du corridor de l'ORDET, du corridor principal menant à la salle de judo et à la salle du conseil, et la salle du conseil;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser la mairesse à prendre les informations nécessaires auprès d'un autre fournisseur et qu'en fonction d'une comparaison satisfaisante, elle puisse conclure l'entente avec le fournisseur retenu.

**12. SUIVIS :****CPTAQ pont couvert**

La demande d'autorisation est toujours à l'étude et doit s'attendre à une décision dans les prochains jours/semaines.

**Ressources humaines**

Une rencontre du comité ressources humaines est à prévoir pour orienter les prochaines actions dans le dossier du poste de directeur adjoint, ainsi que celui de l'agent de développement/loisirs.

Aux travaux publics, on doit s'attendre à ce que Renald Barrette quitte dans les prochains mois. Il faudra également analyser la situation de ce côté (ouverture du poste, date d'embauche, etc.).

### **Programmation TECO 2019-2023, retour sur nos obligations**

Le directeur général rappelle les grandes lignes en lien avec le programme de la « Taxe sur l'essence Canada-Québec » (TECQ).

Globalement, c'est près de 1 000 000 \$ qui est mis à la disposition de la municipalité pour la réalisation de travaux qui devront être fait d'ici 2023. La seule obligation de la municipalité à cet égard : réaliser des travaux d'immobilisation pour un seuil minimal de 50 000 \$/an, soit 250 000 \$ avant le 31 décembre 2023, pour un total de travaux de 1 250 000 \$.

À ce jour, nous n'avons que l'étude du puits (confirmation à venir) et l'automatisation de la station de filtration qui figurent à la programmation de la TECQ.

### **13. VARIA...**

#### **TRAVAUX BIBLIOTHÈQUE**

21-05-09 Bien qu'il y ait eu quelques malentendus au départ, la CSSLT a offert une belle collaboration pour le réaménagement de la bibliothèque après la fermeture (et construction du mur) du centre d'accès communautaire internet (CACI).

À la demande de la responsable Lucie Loubert, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser les travaux de peinture à la bibliothèque municipal/scolaire. Ces frais seront assumés par la municipalité, considérant l'implication de la CSSLT dans le présent dossier.

### **14. CORRESPONDANCE**

#### **Dossier CPTAQ : Armoires Conceptem (Daniel Leblond), agrandissement**

21-05-10 L'entreprise « Armoires Conceptem inc » s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour acquérir du terrain à proximité de son emplacement actuel, pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soient commerciales/industrielles.

Dans un premier temps, un terrain de 1 716.67 mètres carrés, représentant le lot 5 034 035 au cadastre du Québec, et dans un second temps, un terrain de 4 765 mètres carrés représentant une partie du lot 5 443 647.

L'entreprise « Armoires Conceptem inc. » est une entreprise dynamique et en pleine expansion. Pour être en mesure de répondre à la demande dans un marché compétitif, ses propriétaires ont investi des sommes importantes ces dernières années. Cependant, la superficie actuelle ne répond plus aux besoins de l'entreprise.

En référence aux critères de l'article 62 de la Loi, la municipalité émet les commentaires suivants :

#### **1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants et 2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;**

Ces emplacements sont situés dans une zone agricole intensive, mais les parties visées sont naturellement séparées des emplacements cultivés. Les utilisations antérieures de ces emplacements limitent grandement leur potentiel agricole.

#### **3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et 4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;**

Considérant qu'il s'agit d'un agrandissement, les effets sur les activités agricoles seront négligeables ou inexistantes.

#### **5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;**

Comme il s'agit d'un agrandissement, les propriétaires ont porté une attention particulière aux impacts, minimisant leur demande au strict nécessaire.

**6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;**

Bien que le milieu s'inscrive dans un environnement agricole intensif, on retrouve quelques résidences à proximité. L'usage commercial de l'emplacement est ancré dans les mœurs locales.

**7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;**

Cette autorisation n'engendrera pas un manque à gagner significatif pour l'agriculture, ni une perte immédiate car toute la partie convoitée n'est pas cultivé.

**8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;**

N/A

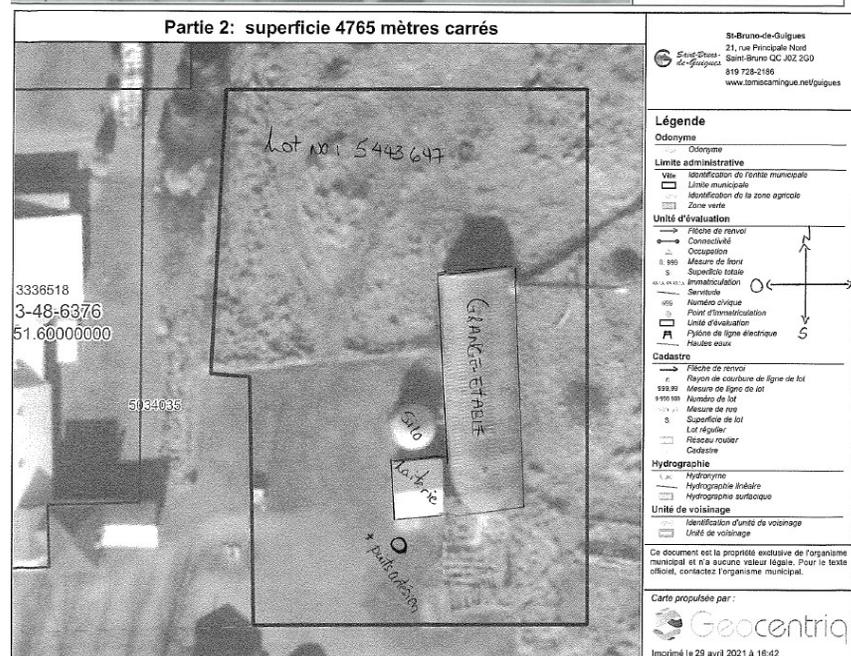
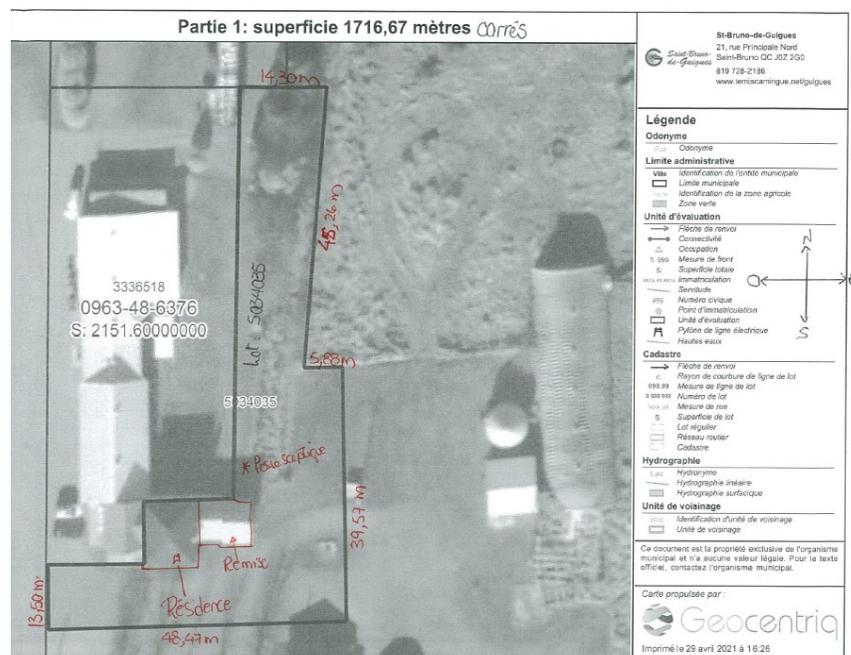
**9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;**

Une des missions de la municipalité est de soutenir l'entrepreneuriat. En ces temps particulièrement difficiles, cet objectif est d'autant plus vrai. Une telle entreprise à Saint-Bruno-de-Guigues représente une industrie de plusieurs centaines de travailleurs dans une agglomération plus importante.

**10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ;**

N/A.

Considérant cet argumentaire, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'appuyer fortement la demande de « Armoires conceptem inc. » à la commission de la protection du territoire agricole du Québec.



- **Demande Reflet : fête des pères et découvrez votre municipalité**

21-05-11 Non, unanimement. Journal local seulement.

- **FQM : Charte municipale pour la protection de l'enfant**

**Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant.**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

21-05-12 CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR Tomy Boucher, appuyé par Nicole Routhier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

On convient de faire la mise en pratique lorsque l'on aura les ressources humaines nécessaires.

875

- **Télé-Témis : demande de don**

21-05-13 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser une contribution de 100 \$ à Télé-Témis pour leur campagne de financement.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**16. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

21-05-14 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement que la séance soit levée.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le 7 juin 2021 à compter de 19 h 30 à la salle de l'âge d'or du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Madame Nicole Routhier, de même que les conseillers, Messieurs Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher. **Le public est admis, en respectant les consignes sanitaires.**

Le directeur général Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les membres du conseil, salue les citoyens de l'assemblée (2), constate le quorum et ouvre la séance régulière du mois de juin.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 21-06-01 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 mai selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce en conformité avec les dispositions de l'article 148 du Code Municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-06-02 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	22 711.32	Employés
Remises fédérales	4 507.92	
Remises provinciales	11 606.80	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective mai 2021
Poste Canada	67.50	Babillard mai 2021

#### **COMPTES À PAYER PAR CHÈQUES**

AMNOR INDUSTRIES	219.56	Frais solides contaminés
PIECES EXPERT F. P.	42.53	Entretien garage
J. DROLET ET FILS	4 075.31	Sel, Vis, brosse, manchon flexible
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	730.67	Entretien balai mécanique
GADI INC	16.07	Plaque, interrupteur
GARAGE MARC CÔTÉ	22.56	Pinceaux, prises
HERBET, SIMON	114.98	Transport ponceau, érablière
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	252.99	Entretien Backhoe
LAFOREST NOVA AQUA INC	1 556.76	Phase III Analyse vulnérabilité
LOGITEM	260.71	Téléphone, livres, pochettes
H2LAB INC.	531.19	Analyse eau potable et usées
OPTI-MAX	147.08	Produits nettoyants
PETROLES TEMIS	3 638.21	Diesel
LES PROS DU PLANCHER	1 516.54	Peinture salle conseil
QUINC. HOME HARDWARE	27.79	Javel, scellant fontaine
RADIO TEMISCAMINGUE	528.17	Publicité offre emploi DGA
LE REFLET	292.50	Publicité offre emploi DGA
SPECTRALITE/SIGNOPLUS	2 904.74	Panneaux de signalisation
PRIORITE STRATJ INC.	997.99	Formation sécurité civile
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	353.58	Élément, filtre
TRANSPORT BEAULÉ	1 437.19	Location pelle, ponceau érablière
TRANSPORT D. BARRETTE	494.11	Gravier ponceau érablière
TRANSPORT JOLATEM	1976.90	Ponceau érablière

#### **COMPTES À PAYER PAR DÉPÔTS DIRECTS**

BARRETTE DANNY	157.50	Semences et ouvrage, terrain soccer, caserne et cimetière
CARON ODETTE	56.30	Tuyau avec buse
CLEAN SCENE	70.90	Nettoyage vêtements

COTE SERGE	73.00	Déplacement mai et zoom
CREAT	50.00	Renouvellement adhésion
LA STATION VILLE-MARIE	357.54	Essence F-150 et Ranger
GUILLERMO PATTERSON	258.69	Montage Babillard mai 2021
LAVERDIERE HELENE	10.00	Inscription contrat vente cimetièr
PIECES AUTO BROUSSEAU	2 057.88	Entretien backhoe, garage
PROPANE NORD-OUEST	643.65	Propane, réservoir, vaporisateur
R.P. EXPRESS INC.	42.79	Frais livraison H2LAB
SERVICES MOBILES DRN	1 005.46	Nettoyage hottes resto aréna
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Déplacement mai 2021
TEMLAC LTEE	288.56	Entretien garage
F.Q.M.	217.31	Honoraires consultation
VEOLIA	2 535.20	Anthracite, système filtration fer

#### **4. DEMANDES VERBALES et ÉCRITES**

Aucune.

#### **5. TRAVAUX COURS D'EAU BÉLAND**

M. Serge Leblond est présent pour expliquer la situation particulière des travaux qui ont été effectués en 2 phases dans le cours d'eau Béland, soit en 2018 et cet été.

Le cours d'eau Béland est un cours d'eau verbalisé.

- Coût des travaux en 2018 : 2 400 \$ plus taxes, environ 800 mètres (réalisés par Entreprises N. Vachon).
- Cout des travaux en 2021 : 2 705 \$ plus taxes, environ 1 400 mètres, incluant approximativement 300 mètres dans le cours d'eau Castors.

Selon M. Leblond, les travaux de 2018 n'ont pas été faits convenablement, et l'écoulement des eaux était inadéquat. Donc, on plus de faire la partie non réalisée en 2018 (environ 400 mètres), on a refait la base des travaux de 2018. Cependant, M. Leblond convient qu'une autorisation municipale aurait été préférable avant qu'il n'autorise la réalisation des travaux.

Les membres du conseil conviennent de remettre ce point à la séance de juillet. Mais ils s'accordent également pour préciser qu'il n'est pas « préférable » d'avoir une autorisation municipale, mais que dorénavant, ces travaux sont conditionnels à une autorisation municipale.

On évoque également la possibilité que ces travaux (amélioration des cours d'eau) puissent être facturés via un compte de taxe, lequel est admissible au remboursement de taxes du MAPAQ. Il faut cependant préciser que dans ce cas, tout le processus réglementaire doit être complété.

#### **6. ADOPTION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

21-06-03 QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE Saint-Bruno-de-Guigues  
MRC DE TÉMISCAMINGUE

---

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 446-05-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 435-07-18 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 9 juillet 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 435-07-18 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant (suivant l'article 10):
  - 10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, ce 7 juin 2021

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Avis de motion : 10 mai 2021  
 Dépôt et présentation du projet de règlement : 10 mai 2021  
 Adoption du règlement : 7 juin 2021  
 Avis de promulgation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

## **7. ABAT POUSSIÈRE**

21-06-04 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'autoriser « RM Enterprise » à faire l'épandage de 60 000 litres d'abat poussière au taux de 0.392 \$/litre, soit le même tarif que l'an passé. La quantité peut varier légèrement en fonction de l'état du réseau routier là où on l'applique.

## **8. DOSSIER CPTAQ – PONT COUVERT**

La municipalité s'est adressée à la CPTAQ le 12 janvier dernier pour obtenir l'autorisation d'acquérir un terrain à proximité du pont couvert pour y aménager une descente à la rivière pour les adeptes de canot/kayak, quelques tables de pique-nique et éventuellement une halte pour les motoneigistes.

Dans son orientation préliminaire produite le 18 mai 2021, la Commission de la protection du territoire agricole du Québec indique :

*« Si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être refusée. »*

*Dans la présente affaire, la Commission est saisie d'une demande afin qu'elle autorise l'aliénation en faveur de la Municipalité, ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit afin d'aménager un parc public, d'une superficie approximative de 2,68 hectares, correspondant à une partie du lot 3 335 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue.*

*La Commission considère que l'ajout de ces nouveaux usages à cet endroit porterait atteinte à l'homogénéité de la communauté agricole et risquerait de nuire aux activités agricoles de ce secteur et à leur développement. Puisqu'il s'agit d'introduire un usage récréatif dans un secteur agricole dynamique et actif, où les champs en culture présentent un bon potentiel agricole à proximité du site visé, une autorisation pourrait avoir un impact négatif sur les activités agricoles existantes et leur développement.*

*La Commission considère que le site visé n'apparaît pas comme étant réellement celui de moindre impact, au sens du 5e alinéa de l'article 62 de la Loi, pour réaliser le parc projeté. La Commission est également d'avis qu'en regard du 3e critère de la Loi, à savoir que l'introduction d'un tel usage sur le site visé entraînera des conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. »*

Il est également important de mentionner que l'UPA a émis un avis défavorable au projet. Cependant, et selon les informations recueillies auprès de M. Richard Dessureault, le projet soumis à l'UPA aurait été traité comme une demande d'aménagement d'un terrain de camping, alors qu'il n'y a jamais eu de telles prétentions. De surcroît, et malgré ces précisions (qu'il ne s'agit pas d'un terrain de camping), Madame Martine Delage, directrice de l'UPA régional à Rouyn-Noranda, précisait que l'UPA régional ne changeait pas sa position avant la tenue d'une éventuelle audience publique, à laquelle l'UPA pourrait participer, ou non.

21-06-05 Considérant ces faits;

Considérant qu'il semble y avoir une divergence d'opinion en ce qui concerne les distances séparatrices applicables pour un tel projet, et ce en lien avec les « immeubles protégés »;

Considérant qu'on indique que l'endroit n'est pas celui de moindre impact, alors que la rivière « La Loure » est zonée verte dans sa totalité sur le territoire de la municipalité;

Considérant la notoriété des ponts couverts dans la province et l'intérêt de la municipalité à en faire la promotion, et ainsi améliorer l'offre touristique sur son territoire;

Considérant que les membres du conseil souhaitent que la municipalité puisse être entendu pour préciser sa position aux commissaires de la Commission;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de demander une audience publique dans le présent dossier. La MRC de Témiscamingue transmettra également sa position à la CPTAQ et elle sera invitée à participer à l'audience publique.

**MANDAT « CBOD »**

Considérant l'expertise de « CBOD consultants » pour les demandes d'autorisation à la CPTAQ, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de demander une offre de service pour analyser le dossier du pont couvert et y aller de leurs recommandations, de même qu'une offre pour participer à l'audience publique.

21-06-06

**DOSSIER DÉVELOPPEMENT LAUZON**

Le conseiller Luc Alvarez et le responsable des travaux publics Sylvain Lacroix ont rencontré Messieurs Mario Lauzon et Benoit Lauzon le 13 mai dernier. Voici le compte rendu dressé par M. Alvarez :

**Visite au développement Lauzon le 13 mai 2021**

Présents : Mario Lauzon, Benoit Lauzon, un travailleur qui fait des chemins forestiers, Sylvain Lacroix et Luc Alvarez

Résumé des 4 options discutées (voir carte) :

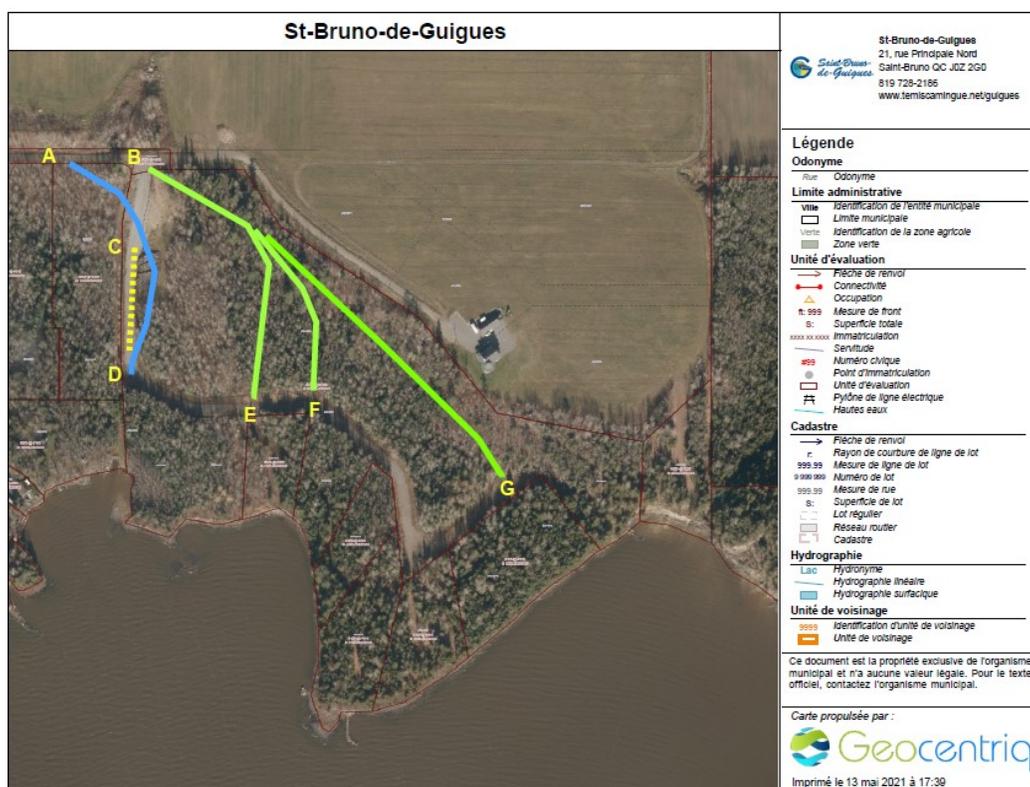
1) De B à D : Relever la côte entre C et D. Si la pente est uniforme, on aurait alors environ 10 % de pente. Il faudrait des garde-fous de chaque côté. Au bas, en D, il faudrait une échappatoire, au cas où ce serait glissant et que quelqu'un ne peut pas faire le croche.

2) De A à D (en bleu) : Il faudrait acheter une pointe à M<sup>me</sup> Lemire. Il n'y aurait qu'une personne avec qui négocier, et M. Lauzon pourrait lui offrir un accès à son terrain au bas de la côte. Le point A est plus bas que B, ce qui rend la pente plus douce. Si on veut garder la partie C-D, ça fait un virage raide en C. C'est pourquoi ils envisagent de passer un peu à l'est, sur le tas de bois. Ça rapetisse le 1er lot.

3) De B vers E ou vers F (en vert) : Pente graduelle en suivant le déclin de Girard. Le chemin est plus long, donc pente plus douce. Le bas du chemin serait entre 2 lignes de lot. Il reste une courbe dans la pente. Il faudrait s'assurer ait un rayon suffisant. Il y a une perte de terrain au nord du chemin, pour les 2 premiers lots. Connecter en E ou F présente l'avantage que les résidents vont voir la moitié du trafic. Les automobilistes auront moins long pour prendre de la vitesse le long du lac.

4) De B vers G (en vert) : Chemin très long, donc possibilité de pente très douce. Aucune courbe. Perte de terrain au nord plus grande qu'en (3). Ça fait plus de chemin à ouvrir, mais la charrue n'a pas besoin de reculer comme en (3).

Ils vont réfléchir aux options, voir les coûts de chacune. J'ai mentionné de prendre aussi en considération la distribution électrique dans leur planification.



En conclusion, la municipalité attend la proposition de M. Lauzon dans le présent dossier.

## **9. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE - SUIVI**

Retour sur les intentions du Comité de la Société d'histoire qui souhaite transférer les documents d'archive de Guigues vers la Société d'histoire du Témiscamingue. Lors d'une rencontre tenue le 1er juin à laquelle participent Mesdames Carmen Côté et Nicole Routhier, de même que le directeur général, le comité a réitéré sa position, appuyée de diverses conditions.

On convient de reporter la discussion au conseil de juillet.

## **10. VOLET 3 FONDS FRR MRC – PROMOTION événements-attraits**

Rappel concernant la possibilité de présenter un projet « promotion » au volet 3 du « fonds région-ruralité ». Cette enveloppe vise l'appui aux événements, aux activités ainsi qu'aux sites et attraits du territoire par la promotion (visibilité, affiches, promo sur le web, réseau social, etc.) L'événement ou l'attrait peut être un festival, un événement, une fête, un musée ou une activité. Disponibilité : 2 500 \$ par municipalité, dépenses défrayées à 100 %.

L'an passé, la municipalité a choisi d'appuyer le festival western dans sa promotion, mais les activités ayant été annulées, et la MRC ayant révisé ses critères d'admissibilité, on a plutôt convenu d'attribuer ces sommes aux « dépenses COVID ».

Quelques pistes sont suggérées, comme la publicité pour l'agro-tourisme (enseignes bleues le long des routes), publiciser le Domaine à l'entrée du village, l'amélioration du site web, enseigne avec le nom des entreprises, etc.

Le directeur prendra quelques informations additionnelles et on rediscute du tout lors de la séance de juillet.

## **11. DEMANDE DE SOUMISSIONS – ROUTE DU QUAI**

21-06-07 Considérant que les coûts estimés pour le pavage pourraient être avantageux cette année en raison de la nouvelle compétition en la matière;

Considérant qu'il était déjà prévu d'aller de l'avant avec l'asphaltage de 2 tronçons de la Route du Quai, pour une longueur totale de 1 115 mètres;

Considérant la condition du chemin du Roi et de son chemin d'accès via la route à Cotnoir;

En conséquence, et après consultation auprès du responsable des travaux publics, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à la demande de soumissions, par l'entremise de « SNC Lavalin Stravibel », pour l'asphaltage de ces tronçons, ou en fonction de la conclusion avec le responsable des travaux publics.

On convient qu'il s'agit de demandes de soumissions et que la municipalité ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions déposées, le tout étant fonction de la raisonnable des prix soumis.

## **12. PROJET DE SUBDIVISION – BAIE-VAILLANCOURT**

Un projet de subdivision a été présenté à la municipalité dans le secteur de la Baie Vaillancourt, soit le prolongement du « chemin de la Baie-Vaillancourt » en direction Nord.

Comme il s'agit d'un projet important (plus de 30 terrains), on convient de rencontrer les promoteurs pour statuer sur les conditions essentielles au transfert éventuel du chemin à la municipalité.

Messieurs les conseillers Luc Alvarez et Nelson Turgeon, de même que Madame la mairesse et le directeur général prendront part aux discussions.

Il serait cependant préférable de préciser nos attentes avant la tenue de cette rencontre, pour éviter tout malentendu ultérieur.

### **13. VOTE PAR CORRESPONDANCE – ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021**

Les membres du conseil sont informés des dispositions particulières relatives au vote par correspondance, soit la possibilité d'offrir aux électrices et électeurs non domiciliés, et les électrices et électeurs de plus de 70 ans, de voter par correspondance.

On convient de ne pas donner suite à ces options.

Cependant, la Loi permet aux électrices et électeurs suivants de demander le vote par correspondance, **sans qu'une résolution ne soit nécessaire** :

- La clientèle du vote itinérant qui comprend les électrices et les électeurs domiciliés dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou ceux domiciliés dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5);
- Les électeurs domiciliés incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi qu'une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse;
- Les électeurs domiciliés ou non domiciliés dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique parce qu'ils :
  - o sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - o ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours considérés comme porteurs de la maladie;
  - o présentent des symptômes de COVID-19;
  - o ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - o sont en attente d'un résultat de test de COVID-19 (LERM, art. 173.1).

### **14. VARIA...**

#### **RISIT**

La municipalité est informée de la nomination de M. Richard Pleau à titre de directeur de la Régie. M. Pleau a une riche expérience dans le domaine et considérant sa connaissance du territoire, il est un atout important pour l'avenir de la RISIT. Rappelons que M. Pleau était jusqu'à tout récemment directeur du service incendie à Notre-Dame-du-Nord.

#### **VENTE D'ÉQUIPEMENT**

À la suite de demandes d'offres, la faucheuse a été vendue pour la somme de 1 900 \$ (Danny Gauthier) et la pompe à eau 80 \$ (Daniel Leblond).

#### **FESTIVAL WESTERN**

Dans un communiqué émis aujourd'hui même, le comité du festival western informe la population qu'il n'y aura pas de festival cette année. On reprend le tout l'an prochain!

### **15. CORRESPONDANCE**

#### **-Coop de l'arrière-pays : demande de membre**

La coopérative demande l'adhésion de la municipalité, pour un montant de 200 \$.

On mentionne que « *Lors du travail de concertation du territoire, le pôle tourisme d'aventure-nature fut identifié comme étant l'un des choix prometteurs du plan stratégique du Témiscamingue 2018-2022. Face à ce constat, la création d'une coopérative en plein air et tourisme d'aventure se met en place afin d'harmoniser et de coordonner les actions de développements. L'approche coopérative permet à l'offre de plein air d'être complète et intégrée aux besoins du milieu et de ses visiteurs. Créée récemment, la coop de L'Arrière-Pays veut alimenter la culture du*

*plein air en offrant de la location d'équipements et en proposant des parcours d'aventures guidées et autoguidées afin de dynamiser le territoire. Être la plaque tournante de l'aventure-nature de la région et du nord-est ontarien est sa priorité. »*

Bien que les membres du conseil soient disposés à apporter leur appui à la nouvelle coopérative, on indique, dans la demande d'adhésion que « *J'ai pris connaissance des règlements de la coopérative et je m'engage à les respecter ainsi qu'à signer le contrat de membre. Je m'engage également à verser à la coopérative le montant applicable au paiement de mes parts de qualification, selon les modalités et les délais établis, conformément au règlement de régie interne adopté par la coopérative et selon la catégorie de membre suivante* ».

Cependant, les règlements sont absents de la documentation transmise. Le directeur fera une vérification à cet effet avant que le conseil confirme sa position.

**-Mission tournesol :**

- 21-06-08 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement de participer à la campagne de financement de Mission Tournesol pour un montant de 500 \$.

**16. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

- 21-06-09 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement que la séance soit levée.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **5 juillet 2021 à compter** de 19 h 30 à la salle de **l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Madame Nicole Routhier, de même que les conseillers, Messieurs Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher. **Le public est admis, en respectant les consignes sanitaires.**

Le directeur général Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les membres du conseil et la personne de l'assemblée, constate le quorum et ouvre la séance de juillet.

De plus, c'est avec émotion que Madame la mairesse informe la population qu'elle ne souhaite pas briguer les suffrages lors de la prochaine élection générale qui se tiendra le 7 novembre 2021.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7 JUIN**

- 21-07-01 Sur proposition de Luc Alvarez, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 juin selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce en conformité avec les dispositions de l'article 148 du Code Municipal

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-07-02 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	20 863.77	Employés
Remises fédérales	3 957.68	
Remises provinciales	9 997.60	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective juin 2021
CIMCO	3 069.41	Changement huile, maintenance
Poste Canada	67.50	Babillard juin 2021

#### **COMPTES À PAYER PAR CHÈQUES**

PIECES EXPERT F. P.	371.24	Ens. taraud et slack ajuster Mack
3097-2467 QUÉBEC INC.	45 990.00	Camion 10 roues
BARRETTE DANNY	3 098.91	Entretien pelouse juillet 2021
CARON ODETTE	46.30	Finition pour poteau galerie Domaine
CIMCO REFRIGERATION	855.32	Appel service : fuite ammoniac
CLEAN SCENE	56.72	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION S.R.B.	1 456.23	Sciage bordure béton (50/50)
COTE, SERGE	103.00	Coupe toile, frais déplacement, zoom
LA STATION VILLE-MARIE	532.55	Essence F-150 et Ranger
J. DROLET ET FILS	359.66	Toile, tuyau, adaptateur, dalle patio
FLEURISTE-ANIMALERIE NDDN	183.73	Terreau, fleurs, légumes
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	4 296.31	Fleurs, terre, compost, fines herbes
SNC-LAVALIN STAVIBEL	4 006.88	Devis pavage route du Quai
GARAGE MARC CÔTÉ	93.52	Réparation crevaisson, exacto.
GUILLERMO PATTERSON	232.83	Montage Babillard juin 2021
I DESIGN	68.99	Consultation
IMPRIMACTION 2000	1 402.70	Impression Babillard de février à mai
LAFOREST NOVA AQUA INC	2 179.47	21
LAVERDIÈRE HÉLÈNE	10.00	Phase III analyse vulnérabilité 85 %
LETTREGE FRANS GAUTHIER	103.48	Inscription contrat vente cimetièrre
LOGITEM	1.71	OPC
MARCEL BARIL	1 161.97	Modification pancarte numéro civique
MATERIAUX JOLETTE	254.09	Surligneur
LA COOP NOVAGO	19.86	Isolant, capuchon, adaptateur regard
		Drain 6po enrobé carré Roberge
		Poche chaux terrain balle

M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	174.08	Plier-insérer comptes taxes
H2LAB INC.	50.07	Analyse eau potable
PIECES AUTO BROUSSEAU	326.75	Entretien backhoe et garage
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 124.71	Entretien chauffe-eau aréna
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	31.58	Pistolet arrosage, fumier, raccord
R.P. EXPRESS INC.	13.42	Frais livraison H2LAB
SECURIPLUS 9030-1318 QC INC	240.99	Inspection hotte cuisine aréna
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement juin 2021
TEMLAC	24.33	Couteau tout usage (exacto)
THIBAUT	764.68	Entretien Mack
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	490.12	Entretien Backhoe

#### **4. DEMANDE VERBALES OU ÉCRITES**

Aucune.

#### **5. DÉCLARATION DE REDDITION DE COMPTES EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL).**

21-07-03 Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 154 511 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu qu'un vérificateur externe (Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.) présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes qu'une somme de 240 773 \$ a été investie par la municipalité pour les travaux d'entretien précités,

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les dépenses admissibles de 240 773 \$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **6. SUIVIS – SÉANCE DE JUIN**

##### **- FONDS RÉGION RURALITÉ – VOLET 3 – PROMOTION**

Après information auprès de M<sup>me</sup> Lysandre Rivard, agente de développement en tourisme à la MRC de Témiscamingue, la municipalité peut simplement aviser la MRC de son intérêt à utiliser les fonds du Volet 3 sans nécessairement préciser à quelles fins les sommes seront attribuées. La somme disponible est de 2 500 \$.

On revient tout de même sur les possibilités de financer la publicité faite par le Domaine Breen avec « Mémoire des chemins d'eau », une mise à jour de notre carte municipale (feuillet avec les commerces), et de la possibilité de mettre une carte « mobile » pour la salle du conseil municipal.

On avisera la MRC que notre intention est de se prévaloir de l'enveloppe.

##### **- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE**

21-07-04 Attendu que la Société d'Histoire de Guigues a adopté une résolution prévoyant le transfert de la majorité de ses documents à la Société d'Histoire du Témiscamingue afin d'en améliorer la conservation et l'accès;

Attendu que le conseil municipal a signifié son intérêt à chercher des solutions afin que ces documents demeurent à Guigues;

Attendu que des discussions ont eu lieu à ce sujet entre des représentants de la SHG et des représentants du conseil municipal;

Attendu que la SHG ne souhaite plus poursuivre les discussions à cet effet afin de se consacrer à d'autres dossiers du Domaine;

Attendu que la SHG maintient sa décision de transférer les documents en septembre 2022, après le 125<sup>e</sup> de la municipalité;

Attendu que les membres du C.A. de la SHG imposent une série de conditions à la poursuite de leur implication au-delà de novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement que la municipalité n'appuie pas le transfert des documents vers la SHT, mais reconnaît l'indépendance de la société d'histoire de Guigues à cet égard.

### **- COURS D'EAU BÉLANDS**

21-07-05 Considérant les discussions précédentes relatives au remboursement des frais pour le nettoyage du cours d'eau Béland;

Considérant qu'en fonction des critères actuels pour le nettoyage des cours d'eau, ces travaux seraient acceptés;

Considérant la bonne foi du producteur dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser le remboursement des frais relatifs au nettoyage du cours d'eau Béland.

### **PROCÉDURE : NETTOYAGE DE COURS D'EAU**

On convient que dorénavant, tout travail dans un cours d'eau devra préalablement être autorisé par la municipalité, avec une visite des lieux par un représentant de la municipalité.

Une vérification sera également faite avec la MRC pour connaître le cheminement du dossier des cours d'eau.

Autres mentions d'importance au dossier : On constate qu'il pourrait être déraisonnable de rembourser en fonction d'un prix au mètre linéaire car les conditions sont parfois très différentes d'un cours d'eau à l'autre (transport de terre ou non, branches, arbres, etc.).

On convient que l'objectif premier est d'aider les producteurs agricoles dans l'exercice de leur fonction.

### **7. PROGRAMMATION #1 TECQ (Taxe sur l'Essence Canada-Québec)**

21-07-06 Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, et sur proposition de Luc Alvarez, il est unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX #1**

Travaux de pavage 2021, Route du Quai et Chemin du Roi :	180 000 \$
Télémetrie et automatisation, station de filtration	25 000 \$
 Total programmation #1	 205 000 \$
 Enveloppe globale	 890 000 \$
 Solde de la programmation	 685 000 \$

### **8. DOSSIER ARÉNA**

Discussion relative aux travaux à être réalisés au Colisée.

Considérant qu'on sait déjà que la surface de la glace (dalle de béton) et les bandes devront être refaites à plus ou moins court terme, on s'interroge sur l'orientation à donner à ce dossier, comme la pertinence d'embaucher un architecte et/ou ingénieur pour évaluer les coûts.

On sait déjà que le montant des travaux pour la partie avant est de 500 000 \$ selon les estimés des architectes (toilettes, entrée, système d'incendie, etc.).

Avant d'aller plus loin, Tomy Boucher souhaite consulter quelques utilisateurs pour identifier les besoins et la vision qu'ils ont d'un « futur Colisée ». Luc Alvarez indique également son intérêt à participer aux discussions et apprécierait que certaines « forces vives » du milieu puissent contribuer à l'avancement de ce projet.

Suivi à faire lors de la séance du mois d'août.

### **9. DÉROGATIONS MINEURES**

21-07-07 Considérant la demande de M. Daniel Leblond, propriétaire du 6, rue Beauchamps à Saint-Bruno-de-Guigues, pour agrandir le garage existant d'une superficie de 39.57 mètres carrés;

Considérant que cet agrandissement portera la superficie totale du garage à 117.5 mètres carrés;

Considérant qu'on fonction du règlement de zonage actuel, la superficie permise est de 10 % de la superficie du terrain, ce qui représente ici 104.5 mètres carrés;

Considérant la localisation du projet, soit la partie arrière du garage actuel, laquelle donne façade sur 2 autres garages à l'ouest;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme, favorable au projet;

Considérant qu'aucune contestation n'a été enregistrée après l'affichage de la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure au 6, rue Beauchamps pour l'agrandissement du garage actuel d'une superficie additionnelle de 39.57 mètres carrés, établissant la superficie totale à 117.5 mètres carrés.

## **10. DOSSIER DU REFUGE ANIMAL**

Une restructuration importante est en cours au refuge animal du Témiscamingue. Les bénévoles étant à bout de souffle, l'organisation se tourne vers le milieu municipal pour financer l'organisme pour les prochaines années.

Selon le scénario présenté, la contribution éventuelle de la municipalité pourrait varier de 10 000 à 14 000 \$ en fonction du nombre de municipalités qui pourraient adhérer à l'entente.

On sait qu'en vertu du nouveau règlement provincial sur les chiens, les municipalités ont des responsabilités à assumer, et le refuge offre sa participation en ce sens.

Consciente que les sommes en cause représentent une augmentation considérable pour les municipalités qui faisaient partie de l'entente, et encore plus importante pour celles qui n'en faisaient pas partie, l'organisme invitait récemment les municipalités à attendre une rencontre d'information avant de se positionner sur le projet soumis.

On convient de demander une rencontre avec les gens du refuge avant d'aller plus loin dans les discussions.

Voici, à titre informatif, la résolution que l'organisme demandait à la municipalité :

*« **DE CONTRIBUER** à une aide financière annuelle estimée entre 10 064 \$ et 13 861 \$, établie sur la base d'une participation financière de quinze à vingt municipalités en faveur de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue » pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. »*

## **11. VENTE D'AMEUBLEMENT AU BUREAU**

Nous avons un inventaire de classeurs et coffres-forts laissés par la Caisse Desjardins lors de l'achat du bâtiment. On reporte cette discussion à plus tard, mais on évoque la possibilité de les offrir aux organismes locaux avant de les offrir au grand public.

## **12. SOINS HOSPITALIERS – FERMETURE DE L'OBSTRÉTRIQUE ET DE LA CHIRURGIE**

Le conseiller Tomy Boucher s'inquiète des coupures de services au centre hospitalier de Ville-Marie. Le CISSAT annonçait récemment qu'en plus des soins obstétriques, le département de la chirurgie serait également affecté par une coupure de services.

Madame la Mairesse indique que « Le Comité citoyen pour des soins de santé durables au Témiscamingue » est très actif et fait les représentations nécessaires. Cependant, on ne peut nier que le manque de main-d'œuvre est criant dans les hôpitaux et que la région A-T est fortement touchée.

Bien que rassuré, M. Boucher indique qu'il faut demeurer vigilant et s'assurer que la région bénéficie des soins hospitaliers de premier niveau, au même titre que le reste de la province.

### **13. DEMANDE FRR volet 4 – Coopération municipale – entente en eaux**

La municipalité de Béarn souhaite déposer une demande de subvention pour financer l'entente en eaux et bonifier l'offre de service.

Achat d'équipement : 200 000 \$.

Considérant que des informations additionnelles devraient nous être transmises sous peu, on convient de reporter le sujet au conseil du mois d'août.

### **14. VARIA...**

#### **RÉSOLUTION SUBVENTION COVID – ÉTATS FINANCIERS**

21-07-08 Considérant qu'en vertu des normes comptables, la subvention pour la covid se devait d'être comptabilisée en totalité pour l'année 2020;

Considérant qu'un revenu de 40 000 \$ était initialement prévu au budget 2021 pour compenser les recettes non perçues et les dépenses additionnelles générées par la covid, et un revenu de 23 473 \$ pour l'année 2020;

Considérant que la correction se résume ainsi : ajout aux recettes 2020 de « recettes reportées covid » (20 165 \$) + 2<sup>e</sup> versement covid (19 835 \$), soit un total de 40 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'affecter le « surplus covid » de 40 000 \$ à l'exercice financier 2021.

#### **ACHAT – CAMION 10 ROUES**

21-07-09 Considérant que le camion 10 roues « #2 » a plus de 25 ans et que les pièces sont difficiles à trouver;

Considérant qu'il y a des fuites d'huile au moteur;

Considérant qu'un camion 10 roues est disponible à Saint-Félix, à vendre par une entreprise de transport;

Considérant que le responsable des travaux publics a pu constater l'état du véhicule et le considère adéquat pour son usage à la municipalité;

Considérant la politique de gestion contractuelle de la municipalité autorisant celle-ci à faire le présent achat;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser l'achat du véhicule suivant :

Camion Kenworth 10 roues, 2012, #série : 2NKBL50X5CM950533.

Propriétaire : 3097-2467 Québec inc., représentée par Diane Nadeau

Montant de la transaction : 40 000 \$, plus taxes, total de 45 990 \$.

#### **CONGÉLATEUR POUR RESTAURANT**

La locataire du restaurant souhaite ajouter un congélateur pour augmenter son offre de service. Le directeur général vérifiera les coûts d'un tel achat.

**15. CORRESPONDANCE*****Nomination de M Denis Tchuente à titre d'inspecteur en bâtiment***

21-07-10 **CONSIDÉRANT QU'**une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à huit (8) en janvier 2020 d'autre part;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre se sont jointes à cette entente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Denis Tchuente est la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

- L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;
- La délivrance du permis ou du certificat;
- La remise d'un constat d'infraction.

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements de Saint-Bruno-de-Guigues prévoit que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées que par l'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

- **DE NOMMER** Monsieur Denis Tchuente au titre d'inspecteur en bâtiment, et ce, à compter du 14 juin 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur Denis Tchuente à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 20 juin 2021 :
  - Règlement de zonage;
  - Règlement de lotissement;
  - Règlement de construction;
  - Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
  - Règlement sur les dérogations mineures;
  - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);
  - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
  - Règlement sur les permis et certificats;
  - Règlement sur les usages conditionnels;
  - Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;
  - Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
  - Autres lois ou règlements pouvant s'appliquer;
  - Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

891

**Confirmation – traverses club de motoneige**

21-07-11 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser le club de motoneige du Témiscamingue à emprunter le réseau routier municipal aux endroits suivants pour la saison prochaine :



Club de Motoneige du Témiscamingue #09-860

**TRAVERSES DE ROUTES MUNICIPALES**

Municipalité	Nombre de traverse	Date de la demande	Conformité	Endroit (situation géographique)
Guigues	1	2021-2022	Oui	Route du Quai (traverse)
Guigues	1	2021-2022	Oui	Route des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> Rang (traverse)
Guigues	1	2021-2022	Oui	Traverse Petit Rang 3
Guigues	1	2021-2022	Oui	Route des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Rang (traverse)
Guigues	1	2021-2022	Oui	Traverse la route à Cotnoir
Guigues	1	2021-2022	Oui	Route du 5 <sup>e</sup> Rang (traverse)
Guigues	1	2021-2022	Oui	Chemin du 6 <sup>e</sup> Rang (utilisation complète)
Guigues	1	2021-2022	Oui	Partage la route du Quai
Guigues	1	2021-2022	Oui	Chemin Sylvain Girard
Guigues	1	2021-2022	Oui	Partage rue Piché

Signature du responsable :

Nom en lettres moulées : Serge Côté

Téléphone : 819-728-2186

Courriel :  
dg.guigues@mrctemiscamingue.qc.ca

Date :

Secrétaire-Trésorière : Myriane Bougie

téléphone : 819-629-1313

courriel: [cmt09-860@hotmail.com](mailto:cmt09-860@hotmail.com)

-

**Demande jeux du Québec**

21-07-12 Une demande a été transmise à Madame la mairesse pour sonder l'intérêt de la municipalité à présenter l'édition hivernale des jeux du Québec régionaux.

Considérant la situation actuelle au bureau (effectifs réduits) et considérant la période électorale à venir, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'informer la MRC que la municipalité n'a pas d'intérêt cette année. Cependant, si une municipalité environnante démontrait son intérêt, la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est disposée à mettre ses équipements au service de cette municipalité.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS****RISIT**

Le conseiller Luc Alvarez s'informe à savoir si la RISIT pourrait voir à délivrer les infractions et à tout le moins voir au respect des normes pour les feux d'ambiance ou tout autre feu couvert par le règlement. Le directeur général fera les vérifications à cet effet.

**17. LEVÉE OU AJOURNEMENT AU 19 JUILLET**

21-07-13 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'ajourner la présente séance au 19 juillet à 18 h 30.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**REPRISE DE L'AJOURNEMENT** de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du 5 juillet 2021, ce **lundi 19 juillet 2021 à compter de 18 h 30** à la salle de l'Âge d'or du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Madame Nicole Routhier, de même que les conseillers Messieurs Nelson Turgeon et Luc Alvarez.

Absences : Messieurs Yves Côté et Tomy Boucher.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

La présente séance est publique en respectant les règles de la santé publique.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse accueille les membres du conseil, constate le quorum et ouvre la reprise de l'ajournement de la séance du 5 juillet 2021.

### **2. DEMANDES VERBALES OU ÉCRITES**

Aucune.

### **3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier de l'exercice 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2.

### **4. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – PAVAGE**

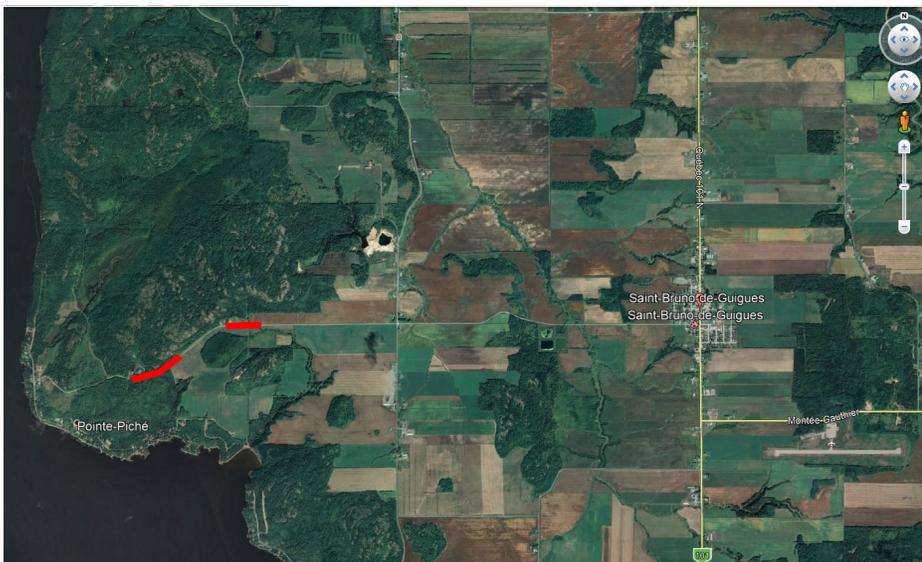
21-07-01-1 Considérant la demande de soumissions faite conformément au devis # 682184-000-41CB-0001\_0 du consultant SNC Lavalin Stravibel inc. pour la pose et la fourniture de 780.5 tonnes d'asphalte sur la « Route du Quai », ainsi que 560 tonnes sur le « Chemin du Roi »;

Considérant que 2 soumissionnaires ont déposé des offres conformes dans les délais prévus, soient :

Lamote, Division de Sintra Inc. (Rouyn-Noranda) :	253 134,65 \$
Maçonnerie Gilles Caya Inc. (Ville-Marie) :	325 333,25 \$

Considérant qu'après analyse des soumissions, SNC Lavalin Stavibel inc. recommande d'accepter l'offre de « Lamothe, Division de Sintra Inc. »;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'accepter la soumission de « Lamote, Division de Sintra Inc. » au montant de 253 134,65 \$ pour le contrat plus spécifiquement décrit au devis du Projet 682184-0000 de la firme SNC Lavalin Stavibel inc.



Route du Quai



**NIVELEUSE**

21-07-03-1 Les membres du conseil sont informés que la niveleuse est défectueuse et que les travaux de réparation seront dispendieux. Il y a possibilité de réparer le moteur actuel ou de le changer pour un autre.

Considérant qu'on évalue les coûts de la réparation à approximativement 25 000\$ comparativement à plus de 40 000\$ pour un autre moteur;

Considérant la recommandation des hommes à la voirie;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser les travaux de réparation nécessaires sur la niveleuse.

Il serait à propos de contacter les municipalités de Notre-Dame-du-Nord ou Saint-Eugène en cas de besoin.

**7. ENTENTE EN URBANISME****NOUVELLES MUNICIPALITÉS À L'ENTENTE EN URBANISME**

**Objet : Participation des municipalités de Duhamel-Ouest, Laverlochère-Angliers, St-Édouard-de-Fabre, et de Kipawa à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme**

21-07-04-1 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019 d'une part et de l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury comme membre à l'entente en janvier 2020 d'autre part;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu à la clause 28 de ladite entente que :

« Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 624 du Code municipal et 469.1 de la Loi sur les cités et villes, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Elle obtient le consentement de toutes les municipalités déjà participantes;
- b) Si l'adhésion a lieu au cours d'un exercice financier, une majoration additionnelle de 25 % des salaires et des avantages sociaux est imposée à cette municipalité pour cet exercice financier;
- c) Elle accepte les conditions d'adhésion, dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- d) Toutes les municipalités participantes autorisent, par résolution, cette annexe. »

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard-de-Fabre désirent participer à l'entente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du budget total soit 40 % est supporté par le territoire et 60 % financé par les municipalités participantes suivant des heures réservées et autres considérations;

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu de l'adhésion des municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre et de la coïncidence des besoins de la ressource sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre par les différentes municipalités participantes, une ressource supplémentaire à temps plein (35 heures/semaine) sera embauchée;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes à l'entente désirent autoriser l'adhésion de la municipalité de Duhamel-Ouest, Laverlochère-Angliers, St-Édouard-de-Fabre, et de Kipawa, conditionnellement à ce que celles-ci acceptent de payer un frais d'adhésion de 1 139,47 \$, chacun, contribuant ainsi aux coûts reliés aux heures communes 2019 et 2020 (formation et recherche documentaire);

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'adhésion exigés aux municipalités désirant se joindre à l'entente pour l'année 2021 seront répartis à parts égales entre les municipalités de l'entente 2020 et la MRC, sous forme de crédit pour l'année 2021,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** la participation des municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard-de-Fabre, conditionnellement à l'acceptation par celle-ci des conditions établies par les municipalités participantes à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **D'INTÉGRER** à l'entente une annexe prévoyant la condition suivante :

Les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard-de-Fabre adhèrent à l'entente en acceptant un frais d'adhésion de 1 139,47 \$, chacune, pour l'année 2021.

### **RÉSOLUTION HEURES RÉSERVÉES**

**Objet : Réservation des heures 2021 pour l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme**

---

21-07-05-1 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente »), ayant pris effet le 25 mars 2019 d'une part et de l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury comme membre à l'entente en janvier 2020 d'autre part;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre participeront à l'entente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes doivent réserver des heures pour l'année 2021, conformément à l'entente;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du budget total soit 40 % est supporté par le territoire et 60 % financé par les municipalités participantes suivant un nombre d'heures réservées et autres considérations;

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil municipal établit le nombre d'heures réservées pour l'année 2021 à 170 heures, conformément à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme.
- **QUE** le conseil autorise la dépense pour un montant estimé et à parfaire de 8 716 \$ pour 2021.

## **8. VARIA**

### **CONGÉLATEUR RESTAURANT ARÉNA**

21-07-06-1 Considérant que la municipalité est propriétaire des appareils au restaurant de l'aréna et qu'un congélateur additionnel serait essentiel pour le bon fonctionnement du restaurant (le fournisseur exigeant des commandes minimales de plus en plus importantes), il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un congélateur en fonction de la place disponible dans l'entrepôt. Il est entendu que ce congélateur ne sera pas installé dans l'espace « restaurant » mais bien dans l'entrepôt. Un montant budgétaire de 1 000 \$ est prévu à cet effet.

**REPORT DE LA SÉANCE DU 2 AOÛT AU 9 AOÛT**

21-07-07-1 Considérant que la séance ordinaire du mois d'août était initialement prévue le 2 août;

Considérant l'indisponibilité de certains le 2 août;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement :

- **De reporter** la séance du 2 août au 9 août;
- **Qu'un avis** en ce sens soit publié conformément aux dispositions du code municipal.

**9. PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

21-07-08-1 Sur proposition de Nicole Routhier, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est présentement 21 h 30.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **9 août 2021 à compter de 19 h 30 à la salle de l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Madame Nicole Routhier, de même que les conseillers, Messieurs Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher. **Le public est admis, en respectant les consignes sanitaires.**

Absence : Monsieur Yves Côté

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, salue la personne présente, constate le quorum et ouvre la séance d'août.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – 5 JUILLET 2021**

- 21-08-01 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 selon la présentation faite aux membres du conseil et transmis conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-08-02 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	29 948.53	Employés
Remises fédérales	3 757.24	
Remises provinciales	9 405.82	
Bell Mobilité	233.07	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective juillet 2021
SAAQ	1 084.42	Immatriculation Kenworth 2012
Desjardins RVER	4189.88	Remise RVER juillet 2021

#### **COMPTES À PAYER**

PIECES EXPERT F. P.	595.33	Entretien Mack, casque soudure
RM ENTERPRISES	27 042.12	Épandage calcium liquide 60 000 L
CARON ODETTE	139.36	Entretien galerie Domaine Breen
CENTRE LAITIER SURGE	352.53	Tuyaux galvanisés station pompage
CIMCO REFRIGERATION	2 417.76	Lavage programme légionnelle
CLEAN SCENE	56.72	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	167.12	Inspection Mack
CONSTRUCTION S.R.B.	859.87	Sciage bordure béton 50/50
COTE, SERGE	73.00	Frais déplacement, zoom
LA STATION VILLE-MARIE	413.78	Carburant F-150 et Ranger
GLS LOGISTICS CANADA LTD	128.03	Frais livraison Toromont, Thibeault
J. DROLET ET FILS	123.85	Peinture biblio, peinture Domaine
EQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU	458.67	Cylindre Mack
FOURNIER CHRISTIAN	119.56	Buts terrain balle
GARAGE MARC COTE	205.70	Crochet, valve, graines oiseaux
IMPRIMATION 2000	574.88	Cartons promo (Breen), Babillard juin
LACROIX, SYLVAIN	293.00	Frais déplacement Amos
LAVERDIÈRE HÉLÈNE	20.00	Inscription contrat vente cimetièrre OPC
LOGITEM	299.48	Frais mensuel téléphone juin et juillet
AGRIMAX	171.08	Couteau, boulon faucheuse
MACHINERIES & EQUIPEMENTS MJ	1 333.71	Fardier transport niveleuse
H2LAB INC.	238.91	Analyse eau potable et usées
MEUBLES LATRAVERSE	1 034.76	Congélateur resto aréna
MUNICIPALITE DE BEARN	6 976.48	Entente en eau
MUNICIPALITE ST-EUGENE	6 378.49	Entente relais écocentre janv-juin21
PETROLES TEMIS	4 739.67	Diesel
PIECES AUTO BROUSSEAU	624.66	Frein Ranger, entretien Mack et garage
PIONEER DIESEL 2008 LTD	167.51	Frein Mack

PNEUS GBM	1 745.27	Pneu niveleuse
CORPORATION PARKLAND	976.10	Propane aréna juin et juillet
LES PROS DU PLANCHER	612.85	Peinture biblio
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	147.10	Sac aspirateur, farine os, pistolet arros.
RADIO-COM JBM	962.87	Entretien radio véhicules avril 2019
LE REFLET	219.37	Publication appel d'offre
RÉSEAU INFORMATION MUNICIPALE	172.46	Publication offre emploi journal
R.P. EXPRESS INC.	45.36	Frais livraison H2LAB
SERVICES ROBERT PAQUET ENR	340.36	Entretien système hydraulique tracteur
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement juillet 21
TEMLAC LTEE	75.12	Crayon, huile, lingette
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	12 149.85	Entretien backhoe
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	1 000.29	Voyage terre mélangée (Domaine)
VILLE DE VILLE-MARIE	561.08	Saisie constat, séance tribunal
WOLSELEY	11 396.33	Poche asphalte 25 Guigues 15 NDDN

#### **4. DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune.

#### **5. ENTENTE EN EAUX – DEMANDE VOLET 4 FRR**

21-08-03 **ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de :

- Béarn;
- Lorrainville;
- Notre-Dame-du-Nord;
- Saint-Édouard-de-Fabre;
- Saint-Eugène-de-Guigues;
- Saint-Bruno-de-Guigues;
- Latulipe-et-Gaboury;
- Laverlochère-Angliers;

désirent présenter un projet pour la bonification d'une entente intermunicipale existante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires* et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Béarn organisme responsable du projet.

#### **6. DÉMOLITION TOIT ENTRÉE ARÉNA**

21-08-04 Considérant les risques qu'il représente, et considérant qu'il s'agissait d'une structure « temporaire », il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'enlever le toit à l'entrée de l'aréna.

#### **7. CONTRAT TRAITEMENT DE SURFACE**

Retour concernant la possibilité d'appliquer un resurfaçage au traitement de surface de la Route à Cotnoir (une seule couche de traitement de surface alors que l'application conventionnelle est de 2 couches). Le coût est de 5 \$/mètre carré, ou 35 000 \$ (plus taxes) pour un kilomètre. La longueur totale est de 3 km.

En guise de comparaison, ajouter 40 mm d'asphalte coûte approximativement 120 000 \$ du kilomètre.

Selon les informations que nous avons eues de la municipalité de Duhamel-Ouest, le prix pour un traitement de surface double est d'environ 75 000 \$ du kilomètre (environ 11\$/mètre carré).

On convient de vérifier avec Stavibel pour avoir leur avis, à savoir s'il est recommandé d'appliquer un tel matériau sur le traitement actuel qui est, à certains endroits, fort endommagé.

**8. RISIT**

Rien de particulier à la régie, si ce n'est de l'entrée en poste de Richard Pleau qui se fait graduellement.

**9. DÉVELOPPEMENT - POINTE PERDRIX**

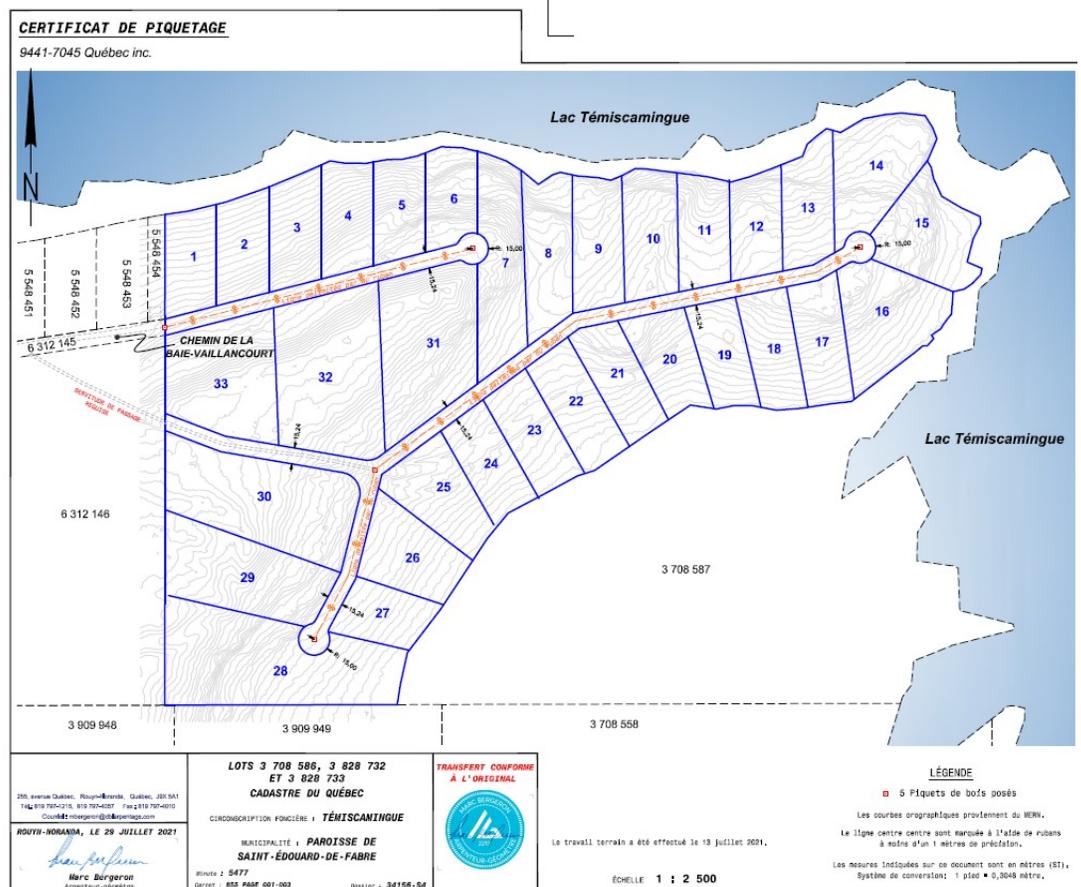
Après quelques visites sur les lieux, diverses communications et une rencontre avec les promoteurs, des points importants demeurent en suspens.

Dans un premier temps, il semble y avoir une embûche majeure en ce qui concerne l'accès au chemin situé à l'est du développement. En effet, une entente sera essentielle entre M. Gérard Vaillancourt, propriétaire voisin, et les promoteurs, pour garantir l'accès à ce secteur. Madame Huguette Vaillancourt (fille de M. Vaillancourt), présente à la séance, mentionne que M. Vaillancourt n'a pas l'intention de céder de terrain à cet effet. Elle ajoute que le promoteur pourrait passer chez lui (le promoteur) pour avoir accès audit chemin.

Le plan final pour subdivisions cadastrales devra également préciser la grandeur des lots, les pentes du chemin et toute autre information nécessaire pour analyse de la conformité avec la réglementation d'urbanisme en vigueur (règlement de lotissement en particulier).

Les membres du conseil s'expriment également quant à la possibilité d'adapter la réglementation d'urbanisme pour tenir compte des vœux exprimés par le promoteur, mais réitère que la situation avec M. Vaillancourt devra être réglée avant toute chose.

Finalement, le rond-point aménagé sur le terrain #28 du plan préliminaire sera à modifier si on veut tenir compte d'un éventuel développement à l'Est. Le rond-point devra être aménagé à la limite est du terrain #28. Ainsi, aucune autorisation ou négociation ne sera nécessaire pour prolonger le développement, s'il y a lieu.



## **10. PROJET AMÉNAGEMENT -PARC RICHELIEU**

Le dossier pour présenter une demande de subvention au programme provincial en vigueur pour l'amélioration des structures extérieures de loisir est en cours. Il sera soumis pour approbation dans les prochains jours. On se rappelle que les demandes doivent être transmises avant le 20 août 2021.

## **11. DEMANDE DE CITATION ÉGLISE ET PRESBYTÈRE**

21-08-05 Dans une lettre transmise à la municipalité le 27 juillet 2021, la Fabrique de Saint-Bruno-de-Guigues s'informe des possibilités de « citer » le presbytère et l'église. La « citation » permettrait à la Fabrique d'élargir les possibilités de financement via différents programmes de subvention.

On retrouve sur le site des Affaires municipales que « *La citation d'un bien patrimonial est une mesure de protection particulière dont dispose le conseil municipal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. La citation permet d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition d'immeuble patrimonial ou de tout territoire répondant à la définition de site patrimonial dont la protection ou la mise en valeur présente un intérêt public.* »

Pour justifier la citation, le Fabrique mentionne les éléments suivants :

1. L'âge de nos bâtiments datant des années 1902 pour l'église, et de 1905 pour le presbytère
2. L'église est la plus vieille du diocèse de Rouyn-Noranda ainsi que le presbytère.
3. Les deux bâtiments gardent leur vocation première, soit un lieu de culte et le presbytère loge Sr Céline et les bureaux de la fabrique (il ne reste que deux presbytères au Témiscamingue qui appartiennent encore aux fabriques)
4. Ces deux bâtiments sont des "lieux historiques" qui sont le reflet de la vie et de la mémoire de notre communauté dans un temps donné.
5. Le recouvrement en pierre des champs du presbytère le rend spécial au niveau architectural et patrimonial.
6. Le clocher de l'église, ou se loge trois cloches, dénote un aspect de la fierté de notre communauté.
7. Ces deux bâtiments ont été "reconnus" par diverses instances, entres autres ici dans notre milieu, par la Société d'Histoire du Témiscamingue lors de l'inventaire faite par Monsieur Jean-Yves Parent en collaboration avec la MRC (reconnaissance du milieu).
8. Le conseil de fabrique envisage de préserver, dans les années à venir, la vocation première de ses bâtiments en développant des activités nouvelles vers l'accueil des jeunes familles pour répondre aux attentes d'aujourd'hui, et diversifier son offre/demande.

Considérant ces faits, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'enclencher le processus pour que soient cités l'église et le presbytère de Saint-Bruno-de-Guigues.

Il faudra cependant établir un calendrier des procédures requises, (avis de motion, projet de règlement, rencontre publique, etc.) lequel sera élaboré ultérieurement avec l'aide de la MRC et/ou du ministère de la Culture et des Communications.

## **12. VARIA...**

### **VENTE FORD L-8000**

21-08-06 Il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement de vendre le camion 10 roues L-8000 Ford au plus offrant en affichant sur les réseaux sociaux et dans le Babillard de septembre.

### **RÉFECTION – ROUTE DU QUAI – VILLAGE AU RANG 3**

On convient de vérifier avec Stavibel pour une offre de service pour l'analyse et la recommandation des travaux de construction ou d'entretien de la Route du Quai, en partant du village jusqu'au chemin des 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup>-Rangs. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au ministère des Transports.

### **13. CORRESPONDANCE**

#### **Demande emprunt gymnase CISSAT**

21-08-07 En collaboration avec une entreprise privée, le CISSAT organise une journée « clinique de vélo » pour les enfants ayant des besoins particuliers. Cette journée se fait à l'extérieur, mais on demande la possibilité d'utiliser le gymnase en cas de pluie. Cette clinique est prévue le 26 août, de 8 h à 12 h 45.

Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'accepter cette demande, sans frais.

#### **Audience CPTAQ – dossier du pont couvert**

La CPTAQ offre la possibilité de tenir son audience publique le 3 ou le 9 novembre prochain. Considérant les élections, le directeur général fera les vérifications qui s'imposent pour devancer ou retarder l'audience, question de laisser le temps aux personnes nouvellement en poste de s'approprier le dossier.

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

### **15. AJOURNEMENT AU 23 AOÛT 2021**

21-08-08 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 23 août 2021. Il est présentement 22 h 45.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues tenue **jeudi le 19 août 2021** à compter de 18 h 30 **par vidéo-conférence (zoom)** sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier, Messieurs Nelson Turgeon et Luc Alvarez.

Absences : Messieurs Tomy Boucher et Yves Côté.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

La présente séance extraordinaire, convoquée par le directeur général, a été signifiée à tous les membres du conseil conformément aux dispositions du code municipal.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire.

### **2. PROJET « AMÉLIORATION PARC ST-BRUNO-DE-GUIGUES 2021 » AU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE**

21-08-01-2 Considérant que la municipalité considère que des travaux importants doivent être réalisés dans le parc pour assurer la sécurité de ses usagers;

Considérant la demande récurrente de jeunes de la municipalité pour l'aménagement d'un « skatepark »;

Considérant la vétusté du système d'éclairage du terrain de balle, où on assiste à une recrudescence du nombre d'équipes depuis quelques années;

Considérant l'état de la surface du terrain de tennis;

Considérant le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure qui vise « à soutenir l'utilisation des infrastructures sportives et récréatives en bon état dans les petites collectivités du Québec, et à accroître l'accès de la population à celles-ci. »

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la présentation du projet de « Amélioration parc St-Bruno-de-Guigues 2021 » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désigne Serge Côté, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-08-02-2 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de lever la séance extraordinaire.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du **9 août 2021, ce 23 août 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier de même que les conseillers Nelson Turgeon, Luc Alvarez, Tomy Boucher et Yves Côté.

Cette séance est publique, en respectant les consignes sanitaires.

Le directeur général Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à la personne présente, constate le quorum et ouvre la reprise de l'ajournement de la séance du 9 août 2021.

### **2. DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune.

### **3. TARIFS ARÉNA 2021-2022**

21-08-01-1 Considérant qu'il n'y a pas eu d'augmentation substantielle depuis plusieurs années :

	20-21	19-20	18-19	17-18	16-17	15-16
Hockey adulte	140 \$	140 \$	135 \$	135 \$	135 \$	135 \$
Hockey mineur et C.P.A.	45 \$	45 \$	40 \$	40 \$	40 \$	54 \$

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que la tarification 2021-2022 soit de 50 \$/heure pour le hockey mineur/CPA et de 150 \$/heure pour le hockey adulte. Le rabais en lien avec les tournois demeure, soit 25 % de réduction.

Note : ces prix incluent les taxes.

### **TRAVAUX COMPRESSEURS**

Les travaux sur les compresseurs sont prévus le 20 septembre. Il serait surprenant que l'on puisse débiter la saison avant le 11 octobre. Quant à Patrick Poulin, son retour est prévu vers le 13 septembre.

### **4. CALENDRIER ÉLECTORAL**

Le directeur général et président d'élection informe les membres du conseil que la période de mise en candidature se déroulera du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. L'élection se tiendra le 7 novembre et le vote par anticipation le 31 octobre.

#### **Particularité par rapport au conseil du mois d'octobre :**

Impossibilité de siéger à compter du 8 octobre, 16 h 30. Selon l'article 314.2 LERM, le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger «au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30<sup>e</sup> jour précédent celui fixé pour le scrutin pour une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment » (sauf cas de force majeure).

La séance du mois d'octobre est prévue le 4, selon le calendrier municipal. Il est donc possible qu'un membre du conseil nouvellement élu le 1<sup>er</sup> octobre puisse siéger le 4, s'il est assermenté.

### **5. CITATIONS ÉGLISE ET PRESBYTÈRE et NOUVELLE LOI**

La personne responsable de ce dossier étant en vacances, nous serons informés ultérieurement pour les différentes étapes à suivre pour le cheminement du dossier.

Cependant, le projet de Loi n° 69, « Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives » est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021, mais ne devrait pas avoir d'impact sur le projet de citation.

Il faut toutefois retenir que :

- 1) La municipalité doit adopter un règlement de démolition avant le 1er avril 2023;
- 2) La municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles avant le 1er avril 2026;
- 3) La MRC doit dresser un inventaire des bâtiments construits avant 1940 ayant une valeur patrimoniale, et ce avant le 1er avril 2026;
- 4) La municipalité doit aviser la ministre de la Culture au moins 90 jours avant d'émettre un permis de démolition d'un immeuble construit avant 1940. C'est une mesure transitoire tant que (1) et (3) ci-dessus ne seront pas réalisés.

## **6. TRAVAUX DOMAINE BREEN**

Nous sommes toujours en attente du carnet de santé pour le projet de la MRC. Cependant, il faudra agir bientôt si on veut peindre le Domaine cette année.

## **7. ENTENTE POUR REFUGE ANIMAL DU TÉMISCAMINGUE**

Après analyse de la situation, on convient qu'il n'y a pas beaucoup d'alternatives dans ce dossier. Cependant, on souhaite participer à une des rencontres prévues à la fin du mois avant de se prononcer définitivement.

On rappelle que le Refuge souhaite la participation minimale de 15 municipalités et apprécierait recevoir une réponse des municipalités avant le 17 septembre.

Si on fait fi des « considérants », la résolution proposée par le refuge est la suivante :

« **DE CONTRIBUER** à une aide financière annuelle estimée entre 10 064 \$ et 13 861 \$, établie sur la base d'une participation financière de quinze à vingt municipalités en faveur de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue » pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. »

## **8. OUVERTURE DE POSTES**

21-08-02-1 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le comité des ressources humaines à procéder pour l'ouverture des postes suivants, en fonction de la disponibilité du directeur général :

- Directeur général adjoint ou autre;
- Agent de développement et de loisirs;
- Opérateur de machinerie lourde.

## **9. TRAVAUX D'ASPHALTAGE OU TRAITEMENT SURFACE**

21-08-03-1 Considérant la politique de gestion contractuelle de la municipalité l'autorisant à contracter de gré à gré pour des contrats dont le prix est inférieur au montant prévu pour les appels d'offres publics;

Considérant que le prix soumis par Lamothe, division de Sintra inc. pour l'asphaltage de la Route du Quai et du Chemin du Roi est avantageux par rapport au prix des dernières années;

Considérant que Lamothe, division de Sintra inc. s'engage à respecter les prix du contrat de la Route à Cotnoir et du Chemin du Roi, soit 157.90 \$/tonne, plus des frais de mobilisation/démobilisation de 1 000 \$, et ce, en respectant l'ensemble des clauses de ce contrat (Cotnoir-Roi);

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de procéder à la pose de 40 mm d'asphalte ESG-10, sur une longueur approximative de 620 mètres dans le détour de la montagne de la « Route à Cotnoir » pour un total approximatif de 430 tonnes, et ce aux mêmes conditions que le contrat conclu avec Lamothe, division de Sintra inc. pour l'asphaltage de la Route du Quai et du Chemin du Roi, à l'exception des frais de mobilisation/démobilisation de 1 000 \$.

Il est également résolu de faire les analyses nécessaires sur l'asphalte pour s'assurer de la conformité du travail.

En ce qui concerne le ponton situé à proximité de la dernière courbe en direction ouest dans le détour de la montagne, on fera les vérifications qui s'imposent avec le responsable des travaux publics. S'il faut faire des correctifs, on arrêtera l'asphaltage avant le ponton. À défaut, on poursuivra jusqu'à la dernière courbe.

## **10. RÉSOLUTION DUHAMEL-OUEST - REGROUPEMENT**

La Ville de Ville-Marie a informé la population qu'une demande d'étude de regroupement des municipalités de Ville-Marie, Duhamel-Ouest, Lorrainville et Fabre a été acheminée au ministère des Affaires municipales;

La municipalité de Duhamel-Ouest a répondu à cette annonce comme suit :



### **Extrait de procès-verbal**

De la séance ordinaire du conseil municipal de Duhamel-Ouest, tenue à la salle Sarrazin de l'édifice municipal situé au 361, route 101 Sud à Duhamel-Ouest, mercredi le 11 août 2021 à 20 h 00 à laquelle

**Sont présents :**  
 Guy Abel, maire  
 Gilles Lefort, conseiller # 1  
 Jacques Mayer, conseiller #2  
 Carole Cholet, conseillère # 4  
 Hélène Gilbert, conseillère # 5

**Est présente également :** Lise Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Sont absents :**  
 Gilles Laplante, conseiller # 3  
 Jocelyn Cardinal, conseiller # 6

**Résolution 21-08-129, Réception d'un courriel de la Ville de Ville-Marie le 22 juillet 2021 intitulé «La démarche-Regroupement municipal-MAMH»**

CONSIDÉRANT la résolution n° 155-07-21 intitulée «Regroupements municipaux-Demande au MAMH de la Ville de Ville-Marie reçu par courriel le 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la réception d'un courriel par la Ville de Ville-Marie le 22 juillet 2021 intitulé « La démarche-Regroupement municipal-MAMH;

Il est proposé par Jacques Mayer,  
 appuyé de Carole Cholet  
 et résolu unanimement par les conseillères et les conseillers;

D'INFORMER la Ville de Ville-Marie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les municipalités de Béarn, Lorrainville, St-Bruno-de-Guigues et St-Édouard-de-Fabre :

QUE le processus d'un regroupement municipal soit une démarche volontaire et consensuelle et il appartient aux municipalités impliquées de déterminer la meilleure façon de procéder, selon le contexte dans lequel elles évoluent, en vue de la présentation d'une demande commune au gouvernement;

QU'il serait préférable en premier lieu d'organiser une rencontre avec toutes les municipalités centre pour partager leurs réflexions et les enjeux liés à un regroupement municipal ou sur l'avenir des municipalités si elles ne se regroupent pas;

QUE la Municipalité questionne la pertinence de débiter des actions avant les élections du 7 novembre 2021.

Les membres du conseil prennent acte de la position de Duhamel-Ouest et conviennent de reporter la discussion à la séance du mois de septembre.

## **11. VARIA...**

Aucun sujet.

**12. CORRESPONDANCE****Coopérative de l'arrière-pays**

21-08-04-1 Considérant que les règlements généraux ont été transmis tel que demandé, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'adhérer à la « coopérative de l'arrière-pays » au montant de 200 \$.

**Commandite tournoi de golf du Carrefour jeunesse-emploi**

21-08-05-1 Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi organise un tournoi de golf où on souhaite remettre aux participants des articles promotionnels du Témiscamingue, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter de commanditer cet événement pour une somme de 100 \$. Il est à noter que le Carrefour a réorienté sa campagne de financement cette année, ne pouvant organiser de souper-bénéfice comme à l'habitude.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**14. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

21-08-06-1 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 22 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, mardi le 7 septembre 2021 à compter de 19 h 30 à la salle de l'âge d'or du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Madame Nicole Routhier, de même que les conseillers, Messieurs Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher. **Le public est admis, en respectant les consignes sanitaires.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille la personne présente, constate le quorum et ouvre la séance régulière de septembre 2021.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUILLET 2021, du 9 août, du 19 août et du 23 août, ainsi que le suivi**

- 21-09-01 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux ci-hauts mentionnés selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et remis conformément aux dispositions du code municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-09-02 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	20 535.78	Employés
Remises fédérales	5 467.03	
Remises provinciales	14 354.42	
Bell Mobilité	147.74	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective août 2021
Desjardins RVER	1 238.66	Remise RVER août 2021
Poste Canada	105.78	Rouleau timbres

#### **COMPTES À PAYER**

CENTRE LAITIER	114.37	Chlore aqueduc
CLEAN SCENE	70.90	Nettoyage vêtements
COTE SERGE	73.00	Frais déplacement août, zoom
LA STATION VILLE-MARIE	485.05	Carburant F-150 et Ranger
DEPANNEUR 7/7	109.96	Papier toilette, kleenex, sac, savon
DISTRIBUTION GIRONNE	193.25	Pistolet pulvérisateur
DISTRIBUTION SOGITEX	1 121.29	Produit nettoyant
J. DROLET ET FILS LTÉE	2 366.01	Peinture, ciment, ancrage douille, sel
DUFOUR MARLAINE	146.41	Entretien ménager bureau
EQUIPEMENT SPORT ET JARDIN VM	74.65	Filtre à air compacteur
GADI	6 798.49	Réparer lumière terrain balle
GARAGE MARC COTE	183.87	Fluorescents, huile, globe
SNC LAVALIN	707.10	Devis traitement surface
LNA	1 167.58	Préparer rapport analyse vulnérabilité
LETTAGE FRANS GAUTHIER	28.74	Modification numéro civique
LOGITEM	251.54	Frais mensuel Cloudli, Webcam
AGRIMAX	19.51	Lame rotatif tondeuse
MOTOSPORT VILLE-MARIE	57.48	Location perceuse
MRC TEMISCAMINGUE	71 409.68	Quote-part #3, SST, urbanisme, CIM
PIECES AUTO BROUSSEAU	463.89	Filtre à air niveleuse, entretien garage
PNEU GBM	173.84	Spot niveleuse
POULIN PATRICK	67.50	Frais déplacement août 2021
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	20.20	Rateau
RADIO TEMISCAMINGUE	225.35	Avis d'ébullition
RISIT	36 491.00	Quote-part 3 versement/4
R.P. EXPRESS	42.79	Frais livraison H2LAB
SANTINEL	181.66	Électrodes défibrillateur gymnase
SOCIÉTÉ DEVELOPPEMENT TEMIS.	206.96	Hébergement site web
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement août 2021

SURETÉ DU QUÉBEC	46 829.00	Sécurité publique 1 versement/2
TEMLAC	204.90	Uréthane menhole carré Roberge
TRANSPORT RICHARD LAMBERT	74.73	Travaux pelle ch. 2 et 3 rangs
WOLSELEY	118.90	Caoutchouc regard

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

#### **5. DOSSIER REGROUPEMENT – SECTEUR CENTRE**

La municipalité est informée de la position de la municipalité de Duhamel-Ouest dans le dossier des regroupements de municipalités dans le secteur centre. Voici l'extrait de la résolution récemment adoptée par Duhamel-Ouest :

##### **Extrait de procès-verbal**

De la séance ordinaire du conseil municipal de Duhamel-Ouest, tenue à la salle Sarrazin de l'édifice municipal situé au 361, route 101 Sud à Duhamel-Ouest, mercredi le 11 août 2021 à 20 h 00 à laquelle

**Sont présents :** Guy Abel, maire  
Gilles Lefort, conseiller # 1  
Jacques Mayer, conseiller #2  
Carole Cholet, conseillère # 4  
Hélène Gilbert, conseillère # 5

**Est présente également :** Lise Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Sont absents :** Gilles Laplante, conseiller # 3  
Jocelyn Cardinal, conseiller # 6

---

**Résolution 21-08-129, Réception d'un courriel de la Ville de Ville-Marie le 22 juillet 2021 intitulé «La démarche-Regroupement municipal-MAMH»**

CONSIDÉRANT la résolution n° 155-07-21 intitulée «Regroupements municipaux-Demande au MAMH de la Ville de Ville-Marie reçu par courriel le 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la réception d'un courriel par la Ville de Ville-Marie le 22 juillet 2021 intitulé « La démarche-Regroupement municipal-MAMH;

Il est proposé par Jacques Mayer,  
appuyé de Carole Cholet  
et résolu unanimement par les conseillères et les conseillers;

D'INFORMER la Ville de Ville-Marie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les municipalités de Béarn, Lorrainville, St-Bruno-de-Guigues et St-Édouard-de-Fabre :

QUE le processus d'un regroupement municipal soit une démarche volontaire et consensuelle et il appartient aux municipalités impliquées de déterminer la meilleure façon de procéder, selon le contexte dans lequel elles évoluent, en vue de la présentation d'une demande commune au gouvernement;

QU'il serait préférable en premier lieu d'organiser une rencontre avec toutes les municipalités centre pour partager leurs réflexions et les enjeux liés à un regroupement municipal ou sur l'avenir des municipalités si elles ne se regroupent pas;

QUE la Municipalité questionne la pertinence de débiter des actions avant les élections du 7 novembre 2021.

Selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, il n'y aura pas d'étude de regroupement tant que les municipalités n'auront pas clairement indiqué leur intention de procéder à une telle étude. On souhaite également attendre la tenue des élections avant de poursuivre toute discussion à cet égard.

Le « comité pour le regroupement du centre du Témiscamingue » tiendra une rencontre d'information le 16 septembre prochain à Lorrainville.

Quant à la municipalité, bien qu'elle ne soit pas indifférente aux événements en cours, elle ne souhaite pas s'immiscer dans les discussions pour l'instant. On convient qu'il serait judicieux que le nouveau conseil puisse se positionner sur cet enjeu important pour le Témiscamingue.

## **6. DEMANDE – REFUGE DU TÉMISCAMINGUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont la responsabilité d'appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* entré en vigueur en mars 2020;

21-09-03

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités utilisent les services de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue » (ci-après « l'organisme »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme gère ainsi l'application de la réglementation municipale et provinciale concernant la gestion des animaux domestiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion actuelle de l'organisme est assumée entièrement par des bénévoles et que les bénévoles sont épuisés par la charge de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de l'organisme répond à un service d'intérêt public relié, notamment, au bien-être des animaux et, incidemment, de la population du Témiscamingue, et permet également à plusieurs municipalités d'éviter des coûts plus imposants liés à la gestion des animaux domestiques sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** pour maintenir les services et assurer la survie de l'organisme, il est nécessaire de mettre en place un plan de pérennisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de fonctionnement prévisionnel pour les exercices 2021 à 2024 est déposé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a reçu la confirmation d'une aide financière d'un montant de 150 000 \$ du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Projets spéciaux afin d'assumer les frais pour de l'équipement, le roulant et les ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation financière totale prévue par les municipalités représente un montant annuel estimé à 125 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière assumée par les municipalités est calculée en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU);

**CONSIDÉRANT QUE** pour la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, le montant de l'aide financière annuelle est estimé à 10 064 \$ et 13 861 \$, établi sur la base d'une participation financière de quinze à vingt municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide financière sera payable à partir de janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont procédé à l'analyse du dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement:

**DE CONTRIBUER** à une aide financière annuelle maximale de 10 064 \$ en faveur de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue », indépendamment du nombre de municipalités participantes, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

## **7. CITATION – ÉGLISE ET PRESBYTÈRE – PROCÉDURE**

Le directeur général a reçu les informations suivantes quant aux étapes à réaliser pour citer un bien sur son territoire.

Bien que la procédure soit relativement simple, il reste que la documentation pour justifier la citation doit être étoffée. Voici la procédure :

1. Le projet de citation est présenté au conseil municipal. Il peut s'agir d'une proposition d'un citoyen ou d'une initiative du conseil ou d'un élu.
2. Le conseil municipal donne un avis de motion pour la citation du bien. Cet avis contient, entre autres, la désignation du bien et les motifs de la citation. Une copie de cet avis de motion et du projet de règlement qui s'y rattache doit être transmise par courriel, dans les plus brefs délais, au [registraire du patrimoine culturel](#).

3. Un avis spécial est transmis au propriétaire du bien. Cet avis présente notamment les effets qu'entraîne la citation. Cet avis est envoyé seulement lorsqu'un immeuble ou un site patrimonial est visé.
4. Le [conseil local du patrimoine](#) tient une séance où toutes les personnes qui le souhaitent peuvent se faire entendre au sujet du projet de citation. Cette séance est annoncée au préalable par un avis public.
5. Le conseil municipal prend l'avis du conseil local du patrimoine.
6. Le règlement de citation peut être adopté trente jours après l'avis public et au plus tard cent vingt jours après l'avis de motion. Le règlement contient la désignation du bien et les motifs de la citation.
7. Le règlement est transmis au propriétaire du bien.
8. Le règlement est aussi transmis au registraire du patrimoine culturel au Ministère. Le bien patrimonial cité est inscrit au [Registre du patrimoine culturel](#).

Considérant l'ampleur de la tâche à réaliser, on convient qu'il pourrait être à propos d'embaucher un contractuel pour réaliser ce mandat, comme, par exemple M. Paul Trépanier. Le directeur général vérifiera les différentes options à cet effet.

## **8. OFFRE DE SERVICES STAVIBEL – TRAVAUX ROUTE DU QUAI ET AUTRES**

21-09-04 Considérant l'offre de service de SNC Lavalin Stavibel inc. N/Réf. : 682454-0889-41GB-0001\_0 relative à l'étude préliminaire de travaux à réaliser sur le réseau routier, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite offre de services plus détaillée comme suit :

**Objet : Pavage dans divers rangs  
Étude de faisabilité et devis pour appel d'offres  
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, c'est avec plaisir que nous vous présentons cette offre de services professionnels pour effectuer une étude de faisabilité pour déterminer les travaux de pavage à venir dans divers rangs et préparer le devis technique et le document d'appel d'offres pour les travaux. Aucun plan détaillé ne fait partie du mandat sauf la carte de localisation des travaux.

Aucune vérification et conception de la structure de chaussée existante ne fait partie du mandat.

### **1. DESCRIPTION DU MANDAT**

Le mandat consiste à réaliser les tâches suivantes :

- › Cueillette de données;
- › Rencontres et discussions avec le client;
- › Vérifications visuelles sur place;
- › Devis technique du pavage uniquement;
- › Présentation au client;
- › Document d'appel d'offres;
- › Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels;
- › Ouverture des soumissions;
- › Analyse et recommandation à la suite de l'ouverture des soumissions;
- › Devis pour construction;
- › Coordination générale.

## 2. HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉPENSES

Nous vous proposons de réaliser ce mandat selon le décret 1235-87 du Conseil du trésor, méthode à taux horaire pour un montant de 7 500,00 \$. Ce budget inclut un montant forfaitaire de 300,00 \$ pour l'ouverture de dossier ainsi que les dépenses (majorées de 15 %), mais exclut les taxes.

Description	Honoraires	Dépenses (incl. majoration 15 %)	Total
Ouverture de dossier (forfait)	300,00 \$	--	300,00 \$
Devis et appel d'offres (horaire)	7 158,60 \$	41,40 \$	7 200,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7 458,60 \$</b>	<b>41,40 \$</b>	<b>7 500,00 \$</b>

Veuillez prendre en note que nous facturons les heures réellement travaillées et les dépenses réellement engendrées, en plus ou en moins.

## 3. SERVICES NON INCLUS

Les services suivants ne sont pas inclus dans la présente offre de service :

- › Relevé topographique;
- › Plans;
- › Vérification de la stabilité de la structure de chaussée existante;
- › Conception et réfection complète de la route;
- › Drainage et ponceaux;
- › Rechargement des accotements;
- › Surveillance des travaux;
- › Suivi qualitatif des matériaux par un laboratoire;
- › Attestation de conformité à la suite des travaux;
- › Correction des secteurs problématiques et/ou instables.

## 4. NOTES D'HONORAIRES

Les notes d'honoraires seront produites tous les mois. Celles-ci seront payables dans les trente (30) jours suivant leurs émissions.

## **9. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE SÉCURITÉ INCENDIE**

21-09-05 Avis de motion est donné par le conseiller Tomy Boucher de la présentation, devant ce conseil, d'un règlement sur la sécurité incendie.

Quant au projet de règlement soumis, celui-ci est présentement en révision par un consultant externe. À la réception de la version corrigée, on vérifiera les modalités d'application et d'interprétation des articles 18.4 et 18.6

## **10. ÉTATS FINANCIERS**

Le directeur général remet une copie du rapport financier version « PG » pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Le rapport de la mairesse sera quant à lui déposé lors de la séance d'octobre.

## **11. DEMANDE – FONDS RÉGION-RURALITÉ – AMÉLIORATION PARC RICHELIEU**

21-09-06 Considérant que des travaux importants doivent être réalisés dans le parc pour assurer la sécurité de ses usagers;

Considérant la demande récurrente de jeunes de la municipalité pour l'aménagement d'un « skatepark »;

Considérant que le module « 0-5 ans » n'est pas conforme aux normes relatives aux espaces récréatifs publics;

Considérant la vétusté du système d'éclairage du terrain de balle, non-sécuritaire, où on assiste à une recrudescence du nombre d'équipes de partout au Témiscamingue et ce depuis quelques années,

Considérant l'état de la surface du terrain de tennis;

Considérant que la municipalité a déposé une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Considérant que la municipalité souhaite également la participation du comité récréatif, tant au niveau humain que financier (cette participation reste à confirmer);

Considérant que « la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de la MRC est une mesure qui a pour but de soutenir la mobilisation des communautés et la réalisation de projets structurants qui visent l'amélioration des milieux de vie et le développement des collectivités rurales;

Considérant que le projet soumis par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues vise essentiellement cet objectif de la Politique;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** la direction générale à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une demande de financement de l'ordre de 30 000 \$ au programme « soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » au volet 1 du Fonds Région-Ruralité de la MRC de Témiscamingue, et ce dans le but d'apporter des améliorations majeures au parc Richelieu, plus spécifiquement décrites comme suit :
  - o Aménagement d'un skatepark;
  - o Remplacement du module 0-5 ans;
  - o Remplacement du système d'éclairage du terrain de balle;
  - o Amélioration de la surface du terrain de tennis.

### **BONIFICATION PROJET FÉDÉRAL**

On discute brièvement de la possibilité de bonifier la demande au Fédéral pour y ajouter des jeux d'eau (minimalement 25 000 \$) et des équipements d'exercice pour personnes âgées. À suivre!

### **12. TRANSFERT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE – NOUVEAUX ÉLUS**

Tel que convenu, le matériel informatique des conseillers devra être remis à la municipalité à la fin de leur mandat. Pour uniformiser l'utilisation du matériel, le même genre d'ordinateur sera acheté pour le poste vacant et pour le nouveau maire/mairesse.

### **13. VARIA...**

#### **ÉLECTION MUNICIPALE, INFORMATION**

Retour sur les étapes importantes du processus électoral.

#### **SUIVI – SIMULATION MESURES D'URGENCE, INFORMATION, 31 AOÛT,**

Une simulation d'urgence a été réalisée le 31 août dernier avec l'organisation municipale de sécurité civile. 11 membres du comité ont participé, sous la supervision de 2 formateurs de l'entreprise StraTJ. Tous ont été unanimes, ce genre d'exercice devrait être plus fréquent.

Une révision complète des responsables de mission et de l'ensemble du plan de mesures d'urgence est à prévoir au cours des prochains mois.

## **CHANGEMENT DE DATE – SÉANCE RÉGULIÈRE D'OCTOBRE**

21-09-07 Considérant l'indisponibilité de certains le 4 octobre prochain, et considérant que le conseil ne peut siéger qu'en cas de force majeure à compter du 8 octobre, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de tenir la séance d'octobre le 1<sup>er</sup> octobre au lieu du 4 octobre.

### **TRAVAUX DE PAVAGE**

Les travaux de pavage ont été réalisés sur la Route du Quai et sur le chemin du Roy. Cependant, à la suite d'un bris d'équipement, les travaux sur la Route à Cotnoir ont été reportés à plus tard. Dans l'ensemble, tout s'est bien passé et la population est satisfaite.

### **INTERSECTION RUE PICHÉ EST – RUE BEAUCHAMPS**

Le conseiller Yves Côté s'informe sur les possibilités d'améliorer la sécurité à l'intersection du terrain de tennis-aréna. Même s'il y a un « ARRÊT » en direction est sur la rue Piché est, plusieurs omettent de le faire. Considérant la présence d'un trottoir à l'Est du terrain de tennis, où les jeunes de l'école circulent, la situation pourrait être dangereuse.

On convient de vérifier la possibilité de mettre un « speed-bump » au printemps prochain, sur toute la largeur, avec espace pour les vélos. D'autres options pourraient être envisagées si celle-ci n'est pas suffisante.

## **14. CORRESPONDANCE**

### **Retour de la caisse de 24 du Témiscamingue;**

21-09-08 Considérant que le projet « Caisse de 24 du Témiscamingue » de la brasserie artisanale « Barbebroue » de Nédélec sera de retour cette année;

Considérant les très bons commentaires que nous avons eus l'an dernier;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de participer au projet « Caisse de 24 du Témiscamingue » encore cette année (bière). Cependant, on confie à Madame la mairesse le soin de déterminer si on garde la photo et le texte de l'an passé ou si on publicise une nouvelle activité ou événement. Plusieurs suggestions émanent : parc, pont couvert, champ de canola, etc. Si c'est le cas, on devra transmettre la documentation (texte et photo) avant le 15 octobre.

### **Membership – chambre de commerce du Témiscamingue**

21-09-09 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'adhérer à la Chambre de Commerce « Témis-Accord » pour une somme de 220 \$ plus taxes. Cette adhésion sera réévaluée annuellement.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

## **16. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

21-09-10 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 21 h 40.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, vendredi le 1<sup>er</sup> octobre **2021 à compter** de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Madame Nicole Routhier, de même que les conseillers, Messieurs Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher. **Le public est admis, en respectant les consignes sanitaires.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse remercie tous les membres d'être présents, et en particulier pour un vendredi soir. Considérant que la période de mise en candidature s'est terminée ce jour même à 16 h 30, elle remercie les conseillers sortant de charge, Madame Nicole Routhier et Tomy Boucher, et réitère sa reconnaissance à l'égard des « anciens nouveaux » qui restent en poste, Messieurs Nelson Turgeon, Yves Côté et Luc Alvarez.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 21-10-01 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021 selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 21-10-02 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	23 573.48	Employés
Remises fédérales	3 719.10	
Remises provinciales	9 500.38	
Bell Mobilité	136.03	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale septembre 21	1 750.75	Assurances collective
Desjardins RVER	1 486.86	Remise RVER septembre 2021
Poste Canada	75.76	Avis ébullition et levée
	105.38	Nettoyage réseau et Babillard
	105.78	Rouleau timbres

#### **COMPTES À PAYER**

AUTOMOBILE PAQUIN	560.36	Miroir F-150
BELANGER MARIO	32.38	Diner formation APSAM
CHAMPAGNE, BELLEHUMEUR, GUIMOND	10 865.14	Honoraires états financiers
CLEAN SCENE	56.72	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION S.R.B.	201.21	Sciage bordure 3, Beauchamps
EQUIPEMENT VALTROL QUEBEC LIMITEE	785.86	Vanne Station filtration
COTE, CARMEN	114.48	Carte, fleurs, dons décès
COTE, SERGE	73.00	Frais déplacement, zoom
LA STATION VILLE-MARIE	139.00	Essence F-150
DISTRIBUTION SOGITEX	641.03	Produits nettoyeurs aréna
J. DROLET ET FILS	747.77	Outils, attache, ciment, pinceau
EQUIPEMENTS MORI7	3 682.07	Couteaux, vis, écrou, lame, sabot
EQUIPEMENTS SPORT ET JARDIN VM	146.30	Entretien compacteur
GARAGE MARC COTE	170.25	Quincaillerie
GUILLERMO PATTERSON	287.44	Montage Babillard septembre
GUS TEMISCAMINGUE	689.85	Location ventilateur, déshumi.
IMPRIMACTION 2000	471.40	Impression Babillard septembre
LACROIX, SYLVAIN	61.59	Frais déplacement APSAM
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	231 679.02	Traitement surface Roy-Quai
LOGITEM	614.21	Cloudli, livres, Microsoft365
LOUBERT LUCIE	31.75	Produits désinfectants
AGRIMAX	321.04	Entretien faucheuse

LA COOP NOVAGO	120.66	Chlorure calcium aréna
H2LAB INC.	724.34	Analyse eau potable et usées
PIECES AUTO BROUSSEAU	699.33	Gant, veste, filtre, quincaillerie
PNEUS GBM	86.23	Démonter/monter pneu Backhoe
CORPORATION PARKLAND	675.52	Propane aréna
R.P. EXPRESS INC.	152.53	Frais livraison
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement septembre
STRONGO	26 001.15	Entretien moteur niveleuse
TEMLAC LTEE	533.38	Électrodes, uréthane, filtre
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	1 199.29	Rim Backhoe
TRANSMISSION ABITIBI	65.79	Pan huile, kit filtreur zamboni
TRANSPORT BEAULE	400.21	Gravier, concassé route Cotnoir
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	6 437.71	Sable C. Roberge, pelle Serge Leblond et Valjack
WOLSELEY	574.35	Cadre Carré Roberge

#### **4. DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune.

#### **5. COMPLEXE DES EAUX PROFONDES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

21-10-03

**CONSIDÉRANT** que le Complexe des Eaux profondes a fait un état d'avancement du projet de nouvelle infrastructure aquatique auprès des membres du conseil de la MRC, lors d'une réunion privée le 9 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT** que depuis décembre 2020, le conseil d'administration travaille à produire un dossier complet en prévision d'un éventuel dépôt de demande financière auprès du gouvernement;

**CONSIDÉRANT** l'importance de produire un dossier solide pour donner les chances au territoire d'avoir une nouvelle infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le CA du Complexe des Eaux profondes est allé en appel d'offre au cours de l'été 2021;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif poursuivi lors du lancement de cet appel d'offre est de donner un contrat auprès des ingénieurs et des architectes pour produire un programme fonctionnel et technique (PFT);

**CONSIDÉRANT** que ce PFT est essentiel pour pouvoir présenter un projet lors d'un appel de subventions;

**CONSIDÉRANT** que le budget initial était de 80 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que deux soumissions par catégorie ont été déposées et dont les résultats sont comme suit :

- Deux soumissions par des firmes d'architectes aux montants de 89 910,45 \$ et 281 688,75 \$
- Deux soumissions par des firmes d'ingénieurs aux montants de 101 522,93 \$ et 123 598,13 \$;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'analyse recommande la soumission de 89 910,45 \$ pour la firme d'architectes et la soumission de 123 598,13 \$ pour la firme d'ingénieurs;

**CONSIDÉRANT** que le manque à gagner est de 80 000 \$ pour pouvoir octroyer les deux contrats;

**CONSIDÉRANT** que le CA dépose une répartition du manque à gagner auprès des 12 municipalités participantes, pour un montant de 40 000 \$, alors que l'autre 40 000 \$ sera demandé à la MRC de Témiscamingue auprès du Fonds Régions Ruralité – Volet « projets spéciaux »;

**CONSIDÉRANT** que d'autres municipalités sont invitées à contribuer financièrement pour le PFT;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'avère essentiel que le milieu municipal donne un signal clair à ce stade-ci et qui donnera de l'appui lors du dépôt du dossier auprès des instances gouvernementales;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues réitère sa position à l'effet que la municipalité hôte du projet devra assumer un pourcentage financier représentatif des bénéficiaires qu'engendrera l'implantation du complexe dans la municipalité concernée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu majoritairement :

- **QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues réitère son appui au projet d'une nouvelle infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue piloté par le Complexe des Eaux profondes.

- **QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues accorde un montant maximal de 4 994\$ pour que le Complexe des Eaux profondes puisse accorder les contrats auprès des architectes et ingénieurs pour la réalisation d'un PFT.

## **6. POLITIQUE MADA (municipalité amie des aînés) ET PFM (politique familiale municipale)**

21-10-04 **Considérant** le dépôt devant ce conseil des « politique municipalité amie des aînés » et « politique familiale municipale;

**Considérant** que la municipalité désire se doter d'outils tangibles pour améliorer la condition de vie de sa population;

**Considérant** le travail soutenu des artisans de ces politiques : Mesdames Carmen Côté et Nicole Routhier, représentant la municipalité, Madame Karine Abel, représentante citoyenne des familles et Monsieur Jean-Guy Bouffard, représentant citoyen des aînés;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** les « politique municipalité amie des aînés » et « politique familiale municipale et leur plan d'action 2022-2025;

**Que** Carmen Côté, mairesse et Serge Côté, directeur général, soient nommés responsables municipaux pour le suivi de la politique;

**Que** la municipalité s'engage à former un comité de suivi après les élections municipales qui se tiendront le 7 novembre prochain.

## **PROLONGATION – CONVENTION DU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES »**

21-10-05 **ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- **AUGMENTER** la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- **APPUYER** les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a présenté en 2018-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Alvarez, appuyé par monsieur Nelson Turgeon;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser monsieur Serge Côté, directeur général, à signer au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues la convention de modification de la convention d'aide financière 2018-2021 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

## **7. RAPPORT FINANCIER 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

21-10-06 L'année financière 2020 en fut une particulière considérant le contexte de la pandémie. Nous avons été touchés pour les locations à l'aréna et au centre communautaire, mais les compensations offertes par le gouvernement nous ont permis de garder le cap sur les orientations budgétaires.

En résumé, les revenus ont été supérieurs de près de 110 000 \$ au montant prévu (1 833 000 \$ comparativement au budget de 1 725 000 \$). Cette différence s'explique par des entrées de taxes supérieures de 12 000 \$, de droits de mutation 35 000 \$ supérieurs au montant prévu, et à des transferts (covid : 66 600 \$ et voirie 28 000 \$) non prévus. Cependant, les revenus d'intérêts et de ristourne furent inférieurs de près de 12 000 \$ et les locations d'environ 20 000 \$.

Quant aux dépenses, prévues à 1 800 000 \$, elles furent plutôt de 1 555 000 \$. Cette différence s'explique par le manque de personnel occasionnant des salaires inférieurs d'environ 60 000 \$, approximativement 50 000 \$ de moins en dépenses à la voirie dû à la clémence de l'hiver, approximativement 60 000 \$ en moins de dépenses pour le centre communautaire, l'aréna et le Domaine considérant la baisse d'activité due à la pandémie.

En conjuguant ces écarts, nous avons un surplus d'opération d'environ 280 000 \$ comparativement à un manque à gagner prévu de 75 000 \$.

De ce fait, nous avons pu financer une large part des investissements réalisés cette année, lesquels ont bénéficié de subventions diverses d'approximativement 95 000 \$ :

Achat du bâtiment de la Caisse et informatisation	107 000 \$
Amélioration de la voirie locale	35 000 \$
Changement au DEL des luminaires de rue	40 000 \$
Travaux de peinture et amélioration centre comm.	55 000 \$
Améliorations aréna (chauffage, drain et autres)	11 000 \$
Enrochement à la plage publique	38 000 \$
Réfection de murs et peinture, Domaine Breen	38 000 \$

Le grand total des immobilisations de 2020 est de 330 000 \$

Donc, en résumé, si on considère le surplus 280 000 \$ pour les opérations courantes, des dépenses d'immobilisation de 330 000 \$, financées par des subventions à la hauteur de 95 000 \$, on totalise un surplus net de 45 000 \$, incluant les immobilisations.

Quant au rapport du vérificateur, il ne dénote aucun manquement aux normes ni aux procédures administratives en place.

Carmen Côté  
Mairesse

## **8. RISIT**

Considérant l'avis de motion donné le 7 septembre dernier relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur la sécurité incendie;

21-10-07 Le conseiller Tomy Boucher dépose le projet de règlement relatif à la sécurité incendie. Son adoption est prévue, avec ou sans modification, à la séance régulière de novembre.

## **9. DOSSIER VOIRIE – ANALYSE DE STRUCTURES**

Compte rendu de la rencontre tenue lundi le 27 septembre en présence de Luc Alvarez, Sylvain Lacroix et Marie-Christine Bouchard, ingénieure chez SNC Lavalin Stavibel inc.

Un préliminaire de plans et devis sera préparé prochainement pour présenter un dossier au MTQ dans le but de corriger la « Route du Quai » (ornière importante entre le village et les étangs d'épuration) et d'appliquer une couche d'asphalte, et d'ajouter une couche d'asphalte sur la « Route à Cotnoir ». Ces interventions visent à préserver la structure qui est toujours en bon état mais où la surface de roulement est en mauvais état et parfois périlleuse, particulièrement sur la Route du Quai.

## **10. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

21-10-08 Considérant que la municipalité souhaite harmoniser les conditions de travail du personnel électoral municipal avec celles de la MRC, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter la politique de rémunération suivante pour le personnel électoral municipal :

Président et secrétaire d'élection : selon le règlement sur la rémunération provinciale

Formation : 29\$/ formation

Pour les autres postes, selon la colonne « si élection MRCT seulement » :

Bureau de révision	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Président	48 \$ par jour	21 \$ / heure
Réviseurs (2)	44 \$ par jour	21 \$ / heure
Formations		Selon taux ci-haut
Bureau de vote (Itinérant, anticipation et scrutin)	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Scrutateur	48 \$ par jour	21 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote	44 \$ par jour	20 \$ / heure
Dépouillement	s/o	Selon taux ci-haut
Formations	s/o	Selon taux ci-haut
Préposé à l'information (Anticipation et scrutin)	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Tarif	s/o	21 \$ / heure
Formations		Selon taux ci-haut
Table de vérification (anticipation et scrutin)	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Président		18,29 \$ / heure
Membres (2)	s/o	18,29 \$ / heure
Formations		Selon taux ci-haut
Frais reliés à la Covid-19	50 % des frais réels	100 % des frais réels

## **11. AUDIENCE PUBLIQUE CPTAQ – PONT COUVERT**

L'audience publique pour la révision du dossier du pont couvert aura lieu le 14 décembre 2021 à compter de 13 h 30. Tous les documents en lien avec ce dossier doivent être transmis au moins 10 jours avant la rencontre.

M. Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement du territoire à la MRC, sera présent à la rencontre qui se tiendra via la plateforme de vidéoconférence « zoom ».

Une planification de l'intervention est à prévoir à la fin du mois de novembre.

## **12. COMPTE RENDU – RENCONTRE REGROUPEMENT**

Bien que le Ministère des Affaires municipales ait indiqué qu'il n'y aura pas d'étude de regroupement avant les présentes élections, et une fois que toutes les municipalités impliquées auront « mis-à-jour » leur position dans ce dossier, le comité des citoyens pour le regroupement des municipalités du secteur centre a tenu une rencontre d'information à Lorrainville le 16 septembre dernier où une quarantaine de personnes étaient présentes (environ 15 élus, 25 citoyens).

Les discussions ont été cordiales et le groupe souhaite pouvoir poursuivre son objectif après les présentes élections. Cependant, certains élus présents ont remis en cause la légitimité du processus, un tel mandat relevant, selon eux, des élus municipaux, et non d'un comité citoyen.

**13. FOSSÉ CIMETIÈRE**

Considérant l'intérêt de M. Denis Paquin à aménager un fossé dans la ligne de lot entre sa propriété et la limite nord du cimetière, et considérant qu'il avait déjà été prévu d'aménager un tel fossé il y a plusieurs années, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'assumer 50 % du temps de la pelle excavatrice, pour un maximum de 3 heures.

21-10-09

Le fossé ne sera pas exactement dans la ligne car il faudrait enlever tous les arbres et la clôture qui séparent le cimetière et le champ de M. Paquin.

**14. VARIA...****DÉVELOPPEMENT – « POINTE À PERDRIX »****- AUTORISATION - SUBDIVISION**

21-10-10 Considérant que la problématique d'accès n'est pas réglée pour le projet de développement prévu à l'extrémité Nord du chemin de la Baie-Vaillancourt, particulièrement en ce qui concerne la partie « est » du développement;

Considérant la demande du promoteur pour que la municipalité autorise le lotissement des terrains 1 à 6 prévus;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'accepter et autoriser le plan de lotissement des terrains #1 à 6 du plan de M. Mario Sarrazin, plus précisément décrit comme le plan de ses minutes #4704.

Il est entendu que les terrains ainsi subdivisés respectent les normes du règlement de lotissement municipal.

**- CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Il faudra vérifier avec le promoteur s'il souhaite appliquer des spécifications particulières lors de la construction, et la municipalité devra également voir à préciser sa position dans ce dossier. Comme interdire l'installation de roulotte permanente (ou tout autre règle particulière). Si la municipalité souhaite qu'il y ait un développement « structuré » dans ce secteur, il pourrait y avoir un plan d'implantation et d'intégration architecturale, lequel est du ressort exclusif de la municipalité.

**ARÉNA****Compte-rendu – problématique de la saumure**

Le « reconditionnement » (overall) des 2 compresseurs a été fait à la fin du mois de septembre. Une fois terminé, on a mis en marche la pompe pour la circulation de la saumure mais selon toute vraisemblance, il y a une fuite au système car le niveau a baissé considérablement. Pour tenter de trouver la fuite, on a drainé la saumure (plus de 40 000 pieds de tuyau dans la dalle de béton, en plus du circuit extérieur à la dalle, soit approximativement 8 500 litres de saumure dans ce circuit fermé). On a alors fait des tests de pression sur les quelques 200 tuyaux, sans succès. On a remis de l'eau dans le circuit, et les pertes sont variables, de jour en jour. On cherche toujours une solution. Il y a possibilité de mettre un produit pour colmater un possible fuite, au coût de 11 000 \$ (main d'œuvre et produit). À suivre!

**CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE DE NOVEMBRE**

21-10-11 Considérant que la majorité des membres du conseil a été élue sans opposition, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement de tenir la séance du mois de novembre le 8 au lieu du 15, comme c'était initialement prévu.

Les avis publics seront publiés à cet effet.

**VENTE DU CAMION 10 ROUES FORD L-8000**

Considérant que nous n'avons pas eu d'offre pour le camion, et considérant que la publicité a été déficiente sur internet, on convient de remettre une annonce pour recevoir une offre avant le 8 novembre prochain, 16 h.

**15. CORRESPONDANCE****Caisse de bière témiscamiennne – Barbe-Broue**

Madame la mairesse mentionne qu'elle oriente ses actions vers le festival western cette année. Les discussions sont en cours avec les gens du festival pour la photo et un suivi sera assuré avec Barbe-Broue.

À cet effet, on s'interroge sur la possibilité de vendre cette bière en particulier lors du festival western. Des vérifications seront faites auprès de Barbe-Broue.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-10-12 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est présentement 22 h 40.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

À la clôture de la période de mise en candidature de l'élection générale du 7 novembre 2021, soit à 16 h 30, vendredi le 1er octobre 2021, les candidatures furent les suivantes :

Maire : M. Richard Robert  
District électoral #1 : M. Yves Côté, réélu  
District électoral #2 : M. Luc Alvarez, réélu  
District électoral #3 : M. Nelson Turgeon, réélu  
District électoral #4 : Mme Sandra Barrette, élue  
District électoral #5 : Mme Catherine Drolet Marchand, élue  
District électoral #6 : Vacant

En conséquence, je les déclare élus sans opposition.

Donné à Saint-Bruno-de-Guigues, ce 1er octobre 2021.

Serge Côté  
Président d'élection.

### **ÉLECTION PARTIELLE DISTRICT ÉLECTORAL #6**

Considérant l'absence de candidat aux postes de conseiller du district électoral #6 de l'élection générale du 7 novembre 2021, une élection partielle a été décrétée pour le 19 décembre 2021. La période de mise en candidature s'échelonna du 29 octobre au 12 novembre.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, dûment convoquée par le secrétaire-trésorier, lundi le **25 octobre 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire, sous la présidence de monsieur Richard Robert, Maire, et à laquelle assistaient les conseillères et conseillers :

Mesdames : Sandra Barrette et Catherine Drolet Marchand

Messieurs : Nelson Turgeon, Yves Côté, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

L'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil en conformité avec les dispositions du code municipal.

### **1. MOT DE BIENVENUE et PRÉSENTATION**

Monsieur le maire salue les personnes présentes (2), profite de l'occasion pour laisser la parole aux membres du conseil pour une présentation d'usage, constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire.

### **2. ASSERMENTATION DES PERSONNES ÉLUES**

*Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, scrutin du 7 novembre 2021*

<b><u>MAIRE</u></b>
---------------------

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Personne élue : Richard Robert

Signature

\_\_\_\_\_  
Richard Robert

*Déclaré sous serment devant moi ce 21 octobre 2021 à Saint-Bruno-de-Guigues.*

Personne autorisée à recevoir ce serment

\_\_\_\_\_  
Serge Côté, à titre de président d'élection

\_\_\_\_\_

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #1**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #1 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Personne élue : Yves Côté

Signature

\_\_\_\_\_  
Yves Côté

Déclaré sous serment devant moi ce 25 octobre 2021 à Saint-Bruno-de-Guigues.

Personne autorisée à recevoir ce serment

\_\_\_\_\_  
Serge Côté, à titre de président d'élection

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #2**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #2 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Personne élue : Luc Alvarez

Signature

\_\_\_\_\_  
Luc Alvarez

Déclaré sous serment devant moi ce 25 octobre 2021 à Saint-Bruno-de-Guigues.

Personne autorisée à recevoir ce serment

\_\_\_\_\_  
Serge Côté, à titre de président d'élection

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #3**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #3 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Personne élue : Nelson Turgeon

Signature

\_\_\_\_\_  
Nelson Turgeon

Déclaré sous serment devant moi ce 25 octobre 2021 à Saint-Bruno-de-Guigues.

Personne autorisée à recevoir ce serment

\_\_\_\_\_  
Serge Côté, à titre de président d'élection

**CONSEILLÈRE DISTRICT ÉLECTORAL #4**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère du district électoral #4 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Personne élue : Sandra Barrette

Signature

\_\_\_\_\_  
Sandra Barrette

Déclaré sous serment devant moi ce 25 octobre 2021 à Saint-Bruno-de-Guigues.

Personne autorisée à recevoir ce serment

\_\_\_\_\_  
Serge Côté, à titre de président d'élection

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #5 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Personne élue : Catherine Drolet Marchand

Signature

\_\_\_\_\_  
Catherine Drolet Marchand

Déclaré sous serment devant moi ce 25 octobre 2021 à Saint-Bruno-de-Guigues.

Personne autorisée à recevoir ce serment

\_\_\_\_\_  
Serge Côté, à titre de président d'élection

### **3. NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT**

L'article 116 du Code Municipal stipule que :

« Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »

Le maire suppléant peut également participer aux séances de la MRC en cas d'absence du maire.

On convient de reporter ce sujet après l'élection au district #6.

### **4. AUTORISATION SIGNATURE EFFETS BANCAIRES**

21-10-01-2 Considérant que M. Richard Robert occupe la fonction de maire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues depuis le 21 octobre 2021;

En conséquence, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'autoriser M. Richard Robert, maire, à signer les effets bancaires pour le compte de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

Sa signature doit accompagner la signature du directeur général, monsieur Serge Côté ou, en son absence, celle de l'adjointe administrative, madame Hélène Laverdière.

### **5. ARÉNA**

21-10-02-2 Sur proposition de Luc Alvarez, appuyé par Nelson Turgeon, il est résolu unanimement :

- De procéder à l'achat de tapis en caoutchouc pour remplacer les tapis de la chambre 7 où il y a eu un dégât d'eau récemment. Coût approximatif : 1 000 \$;
- D'autoriser le remplacement de la chaufferette dans la salle des machines. Coût approximatif : 1 900 \$;
- D'autoriser les modifications requises par l'assureur, soit le démantèlement ou le remplacement d'une boîte de fusibles dans la salle des compresseurs. Montant autorisé : Moins de 1 000 \$. Si plus, à revoir le 8 novembre.

**OUVERTURE POSSIBLE – suivi de la fuite de saumure**

Jusqu'à maintenant, tout fonctionne normalement. Lors d'une rencontre tenue le 8 octobre et à laquelle assistaient Richard Robert, Luc Alvarez, Yves Côté, Patrick Poulin et Serge Côté, il a été convenu de remettre le système en marche. On a donc refait 8 500 litres de saumure et le tout fonctionne normalement depuis. Si tout va bien, on devrait pouvoir débiter les opérations sous peu.

**6. DEMANDE SUBVENTION MTQ VOLET « SOUTIEN »**

21-10-03-2 ATTENDU QUE la municipalité souhaite assurer la longévité de ses infrastructures routières;

ATTENDU QUE la « Route à Cotnoir », dans sa partie débutant au village jusqu'à l'intersection du « chemin des 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup>-Rangs » (3.3 km), est à certains endroits dangereuse, particulièrement pour les véhicules agricoles. Le traitement de surface de cette section date de 1993 (28 ans);

ATTENDU QUE le traitement de surface de la « Route à Cotnoir » (2.4 km) démontre des signes d'effritement (1997) et qu'il serait à propos d'appliquer une couche de renforcement avant que la structure ne soit atteinte;

ATTENDU QUE la section comprise entre la « Route à Cotnoir » et le « Chemin du Roy » (.4 km) a été rechargée cet été, le traitement de surface ayant été enlevé dû à son état, et qu'il y a lieu d'appliquer un nouveau revêtement à cet endroit;

ATTENDU la recommandation de « SNC Lavalin Stavibel inc. »;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- *L'estimation détaillée du coût des travaux;*

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Serge Côté, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Nelson Turgeon, appuyée par Mme Catherine Drolet Marchand, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Serge Côté, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La participation financière maximale du MTQ pourrait être de 60 % des coûts admissibles. Cette demande doit être transmise avant le 31 octobre.

**Cette demande n'oblige pas la municipalité à réaliser les travaux.** Ce qui veut dire que si jamais la demande était refusée, la municipalité pourrait revoir ses priorités et ou l'envergure des travaux.

## **7. DEMANDE VOLET 2 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

« Protéger les installations de prélèvement d'eau souterraine et d'eau de surface en incitant les producteurs agricoles à modifier leurs pratiques. Cet objectif se concrétise en octroyant un soutien financier aux organismes pour qu'ils compensent les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable. »

L'étude de vulnérabilité de notre puits municipal a été réalisée à l'été 2021. Il faut maintenant vérifier si les producteurs où est localisé le puits subiront des inconvénients pour la production à venir (restriction d'épandage, entre autres).

Dans l'éventualité où le rapport conclut qu'une compensation doit être versée aux producteurs, ce programme compensera la municipalité à cet égard.

### **AUTORISATION POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE**

21-10-04-2 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

QUE monsieur Serge Côté, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

### **MANDAT – CBOD – RAPPORT D'ÉVALUATION DES PERTES FINANCIÈRES**

21-10-05-2 Considérant qu'un rapport doit être produit pour évaluer si les producteurs agricoles à proximité de la source d'approvisionnement en eau potable de la municipalité doivent être compensés pour les pertes financières qu'ils pourraient subir;

Considérant l'offre de service de « CBOD consultants » pour réaliser ladite étude, le mandat pouvant être réalisé à l'intérieur d'une banque d'heure variant entre 20 et 40 heures, à un taux horaire de 100 \$/h.

En conséquence, il est proposé par Sandra Barrette, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser « CBOD consultants » à réaliser le mandat dans le cadre précédemment décrit.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-10-06-2 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever la séance extraordinaire. Il est présentement 20 h 37.

Je, Richard Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Richard Robert  
Maire

---

Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **8 novembre 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M. Richard Robert, maire, et à laquelle assistaient :

Les conseillères : Mesdames Sandra Barrette  
Catherine Drolet Marchand

Les conseillers : Messieurs Nelson Turgeon  
Luc Alvarez  
Yves Côté  
Tomy Boucher

Le directeur général et greffier-trésorier Serge Côté est également présent.

À titre d'information, le titre « secrétaire-trésorier » a été modifié par « greffier-trésorier » lors de l'adoption du projet de Loi 49 le 5 novembre dernier.

La présence du public est permise dans le respect des recommandations de la santé publique.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire constate le quorum, salue les membres du conseil et ouvre la séance régulière de novembre.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - 1<sup>er</sup> et 25 OCTOBRE**

21-11-01 Sur proposition de Catherine Drolet Marchand, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre et de la séance extraordinaire du 25 octobre selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et transmis conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

21-11-02 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	41 758.27	Employés et conseillers
Remises fédérales	4 088.28	
Remises provinciales	10 572.75	
Bell Mobilité	133.56	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective oct. 21
Desjardins RVER	1 434.60	Remise RVER octobre 2021
Poste Canada	135.00	Pub BCITI et Babillard oct. 21

#### **COMPTES À PAYER**

APSAM	600.00	Formation excavation, signalisation
PIECES EXPERT F. P.	42.45	Entretien garage et zamboni
AUTOMOBILE PAQUIN	105.08	Entretien compresseur
BARRETTE RENALD	101.67	Botte travail
LES BOULONS ABITIBI LTEE	37.04	Entretien aréna
CENTRE LAITIER SURGE	1 636.71	Tapis, quincaillerie aréna
CIMCO REFRIGERATION	14 405.37	Hydromètre, huile, overall compresseur
CLEAN SCENE	65.74	Nettoyage vêtements
COTE JOANNE	251.96	Achats fleurs
	50.00	Frais déplacement
COTE, SERGE	23.00	Zoom
	60.00	Diner formation sécurité civile
LA STATION VILLE-MARIE	201.14	Essence F-150
GLS LOGISTICS CANADA LTD	95.67	Frais livraison Strongco et Toromont
DISTRIBUTION SOGITEX	237.95	Caisses papier à main
J. DROLET ET FILS	2 712.35	Calcium, sel adoucisseur, entretien

ENERGERE INC.	2 385.24	Libération 50 % de la retenue
EQUIP. LOURDS PAPINEAU INC.	2 592.53	Entretien sableuse
GADI INC	230.87	Vérifier fonctionnement pompe
GARAGE MARC COTE	110.75	Quincaillerie
GUILLEMO PATTERSON	344.93	Montage Babillard octobre 2021
IMPRIMACTION 2000	471.40	Impression Babillard octobre 2021
JUBINVILLE GINETTE	61.25	Peinture trottoir
KRUGER CAROLE	157.83	Peinture trottoir
LACROIX, SYLVAIN	100.57	Botte travail
LAVERDIÈRE HÉLÈNE	20.00	Enregist. contrat cimetièrè OPC
LOGITEM	648.57	Papeterie, téléphone, livres
MACH. & EQUIPEMENTS MJ	1 465.93	Fardier transport niveleuse
MAGNUS	1 734.54	Produits chimiques Magnatrol
LA COOP NOVAGO	2 270.34	Chlorure calcium, câble
MIN. SECURITE PUBLIQUE	46 828.00	2 <sup>E</sup> versement sûreté du Québec
H2LAB INC.	564.01	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE DE BEARN	8 354.03	Entente en eau
PETROLES TEMIS	1 461.33	Diesel
PIECES AUTO BROUSSEAU	1 244.25	Huile, filtre, rotabuse, quincaillerie
POULIN PATRICK	67.50	Frais déplacement Ville-Marie
CORPORATION PARKLAND	1 461.45	Propane aréna
LES PROS DU PLANCHER	8.96	Pinceau
PURULATOR	17.32	Livraison Équip. Lourds Papineau
R.P. EXPRESS INC.	58.71	Frais livraison H2LAB
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement octobre 2021
PRIORITE STRATJ INC.	120.72	Déplacement formation sécurité civile
STRONGCO	26 280.87	Réparation moteur niveleuse
TECHNICIEN DE GLACE INC.	3 208.96	Coussin, base blanche, ligne, but
TEMLAC LTEE	168.23	Urée, entretien garage
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	2 409.52	Entretien backhoe
TRANSP. D. BARRETTE ET FILS	1 137.50	Sable, gravier, carré Roberge
WOLSELEY	901.64	Manchon aqueduc
YVON CHAMPOUX INC	3.00	Clé (double bureau aréna pour resto)

#### **4. DEMANDES VERBALES**

#### **JOURNÉE DE HOCKEY AUX PROFITS DES PANIERS DE NOËL**

21-11-03 Encore cette année, M. Pierre Côté, présent, souhaite organiser une journée de hockey le 4 décembre prochain où l'ensemble des profits seront remis à l'organisation des paniers de Noël.

La municipalité participe depuis 2015 à cette activité et est, sans contredit, le principal commanditaire de l'événement. M. Côté en est pleinement conscient et confirme que le nom de la municipalité fait partie intégrante du logo de l'activité et qu'une mention particulière à cet effet sera faite lors de ses diverses interventions médiatiques.

Tous les participants à l'activité doivent payer une inscription et la somme recueillie est transférée en totalité à l'organisme de charité.

Considérant que cet échange de service est essentiel aux bons résultats de l'événement;

Considérant que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues souhaite poursuivre sa contribution et sa collaboration à l'organisation des paniers de Noël;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Côté, soit l'utilisation à titre gracieux du nombre d'heures nécessaires pour l'organisation de son activité de financement pour les paniers de Noël.

Il est entendu que c'est l'organisation de M. Côté qui aura la responsabilité d'appliquer les normes sanitaires en vigueur lors de l'événement.

À ce jour, le passeport vaccinal est exigé pour toutes les personnes de plus de 11 ans qui participent aux activités de loisir, incluant les spectateurs.

## **5. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que les membres du conseil produisent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection. Cette déclaration a pour objectif d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêts et de rendre l'administration municipale la plus transparente possible.

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général – greffier trésorier Serge Côté atteste du dépôt devant ce conseil des déclarations d'intérêts pécuniaires de :

Mesdames Sandra Barrette et Catherine Drolet Marchand

Messieurs Richard Robert, Yves Côté, Nelson Turgeon et Luc Alvarez.

Le poste de conseiller au district électoral #6 étant en élection, la déclaration sera déposée ultérieurement.

## **6. RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES**

21-11-05 Conformément aux dispositions de l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le greffier-trésorier atteste du dépôt devant ce conseil des rapports de dépenses électorales des candidates et candidats suivants :

Mesdames Sandra Barrette et Catherine Drolet Marchand

Messieurs Richard Robert, Yves Côté, Nelson Turgeon et Luc Alvarez.

Le poste de conseiller au district électoral #6 étant en élection, ce rapport de dépenses électorales sera déposé ultérieurement.

## **7. DOSSIER BALADO DÉCOUVERTE**

### **Approbation**

Le dossier « Balado découverte » a été initié par l'agent de développement il y a plus de 2 ans. Depuis son départ, ce dossier est en mode « veille ».

Il s'agit en fait d'un parcours virtuel sur le territoire de la municipalité où visiteurs et résidents peuvent écouter des capsules d'information sur la municipalité, tant historiques que contemporaines. Une douzaine de points d'intérêts sont prévus.

Comme ce projet doit être réalisé avant le 31 décembre 2021 (financé à 50 % par le volet culturel de la MRC), une entente a été conclue avec « Jeune Coop Éveil JÉR-AYA » pour compléter le travail. En principe, nous devrions pouvoir approuver le contenu sous peu. Le tout devra être approuvé par le conseil avant paiement.

### **Rapport à la commission culturelle**

Tel que mentionné, le rapport de dépenses sera présenté à la MRC après la séance de décembre. Le budget total du projet est de 11 000 \$, la MRC et la municipalité assumant chacun 50 %. À ce jour, la moitié du budget a été engagée.

## **8. RENOUVELLEMENT DES ENTENTES - CSSLT**

Nous avons présentement 2 ententes avec le Centre de services scolaire du Lac Témiscamingue (CSSLT): l'entente de la bibliothèque municipale/scolaire (ratifiée en 2000 lorsque la bibliothèque municipale est déménagée à l'école) et l'entente relative à l'utilisation du gymnase et de l'aréna (depuis l'ouverture du centre communautaire en 1985).

Comme ces ententes datent de plusieurs années, et après discussion avec la directrice, M<sup>me</sup> Isabelle Coderre, et le responsable de la CSSLT, M. Joël Fleury, il a été convenu de revoir ces ententes et profiter de l'occasion pour clarifier certains points qui portent parfois à confusion (Par exemple, nous assumons les frais d'entretien de pelouse à l'avant, mais pas dans la cour d'école. Qui a la responsabilité d'entretenir la plate-bande de fleurs à l'avant? Etc.)

On devra également tenir compte du fait que le contrat d'entretien des propriétés municipales est à renouveler cette année.

Ces ententes ne nécessitent pas de suivis réguliers, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de réunions subséquentes pour en assurer le suivi. Cependant, pour rencontrer les responsables et « négocier » les différents points, il serait à propos que M. le maire et un conseiller puissent participer aux discussions. Le directeur général sera également présent.

Après échanges et discussions, on convient que Messieurs Richard Robert, maire, et Nelson Turgeon, conseiller, participent à cette rencontre.

Avant la tenue de la première rencontre, le directeur général transmettra les 2 ententes. Il y a également possibilité de discuter du dossier en séance de travail avant la rencontre avec la CSSLT.

## **9. PROGRAMMATION TECQ #1 amendée**

21-11-06 Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Sandra Barrette et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 amendée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 amendée reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX #1 amendée****Sans égard aux priorités (20 %)**

Travaux de pavage 2021 :	
Route du Quai et Chemin du Roi (20 %) :	218 940 \$
<b>Travaux de priorité 1 :</b>	
Téléométrie et automatisation, station de filtration	25 000 \$
Total programmation #1	243 940 \$
Enveloppe globale	1 094 708 \$
Solde de la programmation	850 768 \$

**10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

- 21-11-07 Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Nelson Turgeon de la présentation devant ce conseil d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 \$ pour réaliser des travaux d'asphaltage sur la « Route du Quai » et sur la « Route à Cotnoir », de même que sur la section du Chemin des 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup>-rangs comprise entre la Route à Cotnoir et le chemin du Roy, et des modalités pour en financer le coût.

**11. RISIT****NOMINATION DÉLÉGUÉ ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT - RISIT**

- 21-11-08 CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont eu lieu le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie stipule que le conseil d'administration de la RISIT est formé d'un (1) délégué de chacun des conseils des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes doivent nommer un membre du conseil qui agit comme délégué substitut et qui remplace son délégué lorsque celui-ci ne peut participer à une séance du conseil d'administration de la RISIT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

- **DE NOMMER** Sandra Barrette déléguée, représentante la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues pour le conseil d'administration de la RISIT;
- **DE NOMMER** Luc Alvarez, délégué substitut, représentant la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues pour le conseil d'administration de la RISIT.
- **DE FAIRE PARVENIR** une copie de cette résolution à la secrétaire-trésorière de la Régie.

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT, ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE**

- 21-11-09 **Approbation du Règlement 018-2021 – règlement décrétant l'achat d'une (1) autopompe-citerne et un emprunt totalisant 550 000\$**

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) désire faire l'acquisition d'une (1) autopompe-citerne et procéder à un emprunt totalisant 550 000\$ à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement 018-2021 pour l'achat d'une (1) autopompe-citerne et un emprunt totalisant 550 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la Loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie à la secrétaire-trésorière de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Alvarez et appuyé par Nelson Turgeon et résolu unanimement par les conseillers présents;

**D'APPROUVER** le règlement 018-2021 de la RISIT décrétant l'achat d'une (1) autopompe-citerne et un emprunt totalisant 550 000\$ comme déposé.

## **RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

21-11-10

Canada  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE Saint-Bruno-de-Guigues

### **RÈGLEMENT # 447-11-21 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue le 25 octobre 2017 (ci-après, le « Schéma ») ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) des actions prévues dans le plan de mise en œuvre du Schéma visent l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme sur la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée et l'élaboration d'un programme de prévention pour les risques plus élevés en s'inspirant du *Code national de prévention des incendies – Canada (modifié)*. (CNPI) ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, dans le cadre de leur obligation de mise en œuvre du Schéma, les municipalités peuvent adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de réglementation en matière de sécurité conférés aux municipalités, notamment par la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma a prévu l'engagement d'un technicien en prévention incendie (TPI) dont le mandat est, entre autres, de procéder aux visites d'inspection des risques moyens, élevés et très élevés sur le territoire de chacune des municipalités locales et la rédaction de plans d'intervention pour ces risques ;

CONSIDÉRANT « l'Entente intermunicipale concernant la fourniture de services dans le cadre de l'application du Règlement relatif à la prévention incendie » conclue entre les municipalités du Témiscamingue et la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Guigues tenue le 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du présent règlement a dûment été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Guigues décrète ce qui suit ;

Que le règlement portant le numéro # **447-11-21 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE** soit adopté, lequel est déposé en annexe du présent procès-verbal comme en faisant partie intégrante.

### **TÉLÉAVERTISSEURS**

21-11-11 La municipalité a été avisée le 21 septembre dernier par la RISIT que l'entité n'utilisait plus le service des téléavertisseurs, service qui est financé par toutes les municipalités du Témiscamingue à raison de 1 111 \$ chacune pour le budget actuel (somme totale de 20 000 \$ en budget d'entretien).

M. Richard Lefebvre ajoute : « *Effectivement avec la mise en place de TARGA pour la mobilisation des pompiers et son utilisation depuis plus de 2 ans, nous avons pris la décision de ne plus faire l'utilisation du système de pagette mis en place par la MRC, car l'utilisation de TARGA est fiable et n'a pas présenté de problématiques majeures depuis sa mise en place.*

*En résumé :*

- *Nous vous avisons que nous n'utilisons plus le réseau de pagette de la MRC;*
- *Vous contribuez à un service de la MRC qui n'est plus utilisé par votre service d'incendie;*
- *Nous vous avisons qu'il n'y a aucun problème pour la RISIT que vous cessiez votre contribution à ce réseau; si l'entente avec la MRC vous le permet;*
- *D'autres municipalités continuent de l'utiliser;*
- *D'autres services semblent vouloir migrer vers TARGA à court terme;*
- *Si les municipalités de la RISIT se retirent de l'entente, ceci provoquera une augmentation importante dans la contribution des municipalités restantes;*
- *Si vous désirez diminuer vos coûts liés à l'incendie, l'option de vous retirer de l'entente le permet;*

Considérant ces faits;

Considérant que la MRC a indiqué que pour compenser le « manque à gagner », et pour éviter de pénaliser les autres municipalités qui utilisent toujours le service, elle comblera l'écart à même d'autres budgets disponibles;

En conséquence, sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'informer la MRC de l'intention de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues de se retirer de la répartition des téléavertisseurs à compter de 2022.

Quant à la tour de communication présente à la caserne, on vérifiera si elle a toujours son utilité ou si on peut en disposer, considérant que nous n'utilisons plus les téléavertisseurs.

### **BUDGET 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)**

21-11-12 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 603 du Code Municipal, la Régie intermunicipale de la sécurité incendie doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu dudit article 603 du Code Municipal, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** une augmentation de la quote-part de quelque 20 000 \$ (8 000 \$ pour les opérations courantes et 12 000 \$ pour la dette à long terme);

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Tomy Boucher et résolu majoritairement que le budget de l'année 2022 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT), démontrant des revenus de 1 023 894 \$, des dépenses de 1 108 894 \$ et d'une affectation de l'excédent non affecté de 85 000 \$, soit adopté par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Total des contributions municipales :	893 055 \$	1 000 074 \$
Autres revenus :	21 963 \$	23 820 \$
<b>Total revenus</b>	<b>915 018 \$</b>	<b>1 023 894 \$</b>

Participation de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues pour l'exercice financier 2022 :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Quote-part générale	160 536 \$	179 803 \$
Remboursement formation-investissement	-14 573 \$	-14 573 \$
Revenus de location	-5 200 \$	-5 192 \$
<b>Participation nette</b>	<b>140 763 \$</b>	<b>160 038 \$</b>

Cependant, il y a lieu de préciser que le budget d'opération n'augmente pas de 6.1 % tel qu'indiqué dans la lettre de présentation mais bien de 12.5 %.

#### **PRÉVENTIONNISTE**

On se questionne sur le financement du technicien en prévention incendie qui analyse les risques sur le territoire de la RISIT. Si c'est le préventionniste de la RISIT qui effectue le travail, est-ce que la municipalité assume une part du financement de la MRC pour ce même travail? On fera les vérifications à cet effet.

#### **DÉLAI DE TRANSMISSION – BUDGET RISIT**

Le directeur général prend acte d'un commentaire à l'effet que le budget est transmis juste avant la séance, ce qui ne laisse pas de temps pour émettre des commentaires ou avoir des réponses à certaines questions. Le budget a été transmis à la municipalité le 27 octobre et transmis aux élus le 5 novembre. Dans la mesure du possible, il sera transmis aux élus sur réception.

## **12. PONT COUVERT**

### 21-11-13 **AUDIENCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE - CPTAQ**

Dans son orientation préliminaire, la commission de la protection du territoire agricole du Québec prévoit refuser la demande de la municipalité pour aménager une descente à la rivière, tables de pique-nique, etc. sur le terrain voisin du pont couvert. Le terrain serait cédé gratuitement par la Ferme Lunick, propriétaire actuel. On a également évoqué la possibilité d'y aménager une halte pour les motoneigistes qui empruntent le pont couvert l'hiver. La municipalité a demandé d'être entendue dans ce dossier et l'audience aura lieu le 14 décembre à 13h30.

Le maire Richard Robert et le directeur général Serge Côté seront présents. Le coordonnateur à l'aménagement de la MRC, M. Daniel Dufault, sera également des nôtres. Des vérifications seront faites à l'UPA quant à la participation de M. Richard Dessureault. Une rencontre préparatoire est prévue avec M. Christian Barrette, agronome chez CBOD consultants.

#### **TRAVAUX DE RÉNOVATION PRÉVUS EN 2023**

Initialement prévus en 2019, puis reportés en 2021, les travaux de rénovation du pont couvert ont été reportés une fois de plus à 2023. Ceux-ci ne semblent plus cadrer dans les priorités du ministère des transports.

Considérant que le pont couvert est un bien patrimonial important en région (on en compte deux (2) au Témiscamingue et une vingtaine en Abitibi-Témiscamingue);

Considérant que la structure du pont est sous la responsabilité du ministère des Transports et que la surface de roulement est de responsabilité municipale;

Considérant que tout report additionnel des travaux de rénovation affecte indéniablement une structure déjà lourdement fragilisée;

Considérant l'inquiétude de la municipalité à l'effet qu'un retard dans l'exécution des travaux pourrait compromettre la pérennité de ce bien patrimonial;

Considérant que la municipalité souhaite mettre ce secteur en valeur, dans la foulée des actions prévues pour développer le tourisme et le tourisme d'aventure (kayak) au Témiscamingue;

En conséquence, il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement d'implorer le ministère des Transports de revoir sa programmation des travaux pour l'amélioration du pont couvert « Dénommée » à Saint-Bruno-de-Guigues.



Pont Dénommée. Photo 2007, construit en 1933

### **13. AMÉLIORATION VOIRIE LOCALE 15 000\$**

21-11-14

- Dossier no 00031458-1 - 85045 (08) - 2021-04-27-53
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Luc Alvarez, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les dépenses d'un montant de 140 128 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **14. VOLET 3 FRR – DÉPLIANT PROMOTIONNEL**

21-11-15 Considérant qu'une somme de 2 500 \$ est disponible pour faire la promotion d'événements ou pour promouvoir le territoire de la municipalité via le volet 3 du « fonds région ruralité »;

Considérant qu'il y a possibilité de mettre à jour notre carte des commerces de Guigues;

Considérant qu'à ce jour, on prévoit la tenue du festival western l'été prochain;

Considérant qu'initialement, la subvention de ce volet devait être mise à la disponibilité du festival;

En conséquence, sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'affecter la somme de 2 500 \$ du volet 3 du « FRR » :

En priorité pour la mise à jour et l'impression de cartes (dépliants) de la municipalité où on retrouve les commerces locaux;

Que la somme résiduelle soit attribuée au comité du festival western pour la promotion de leur activité.

On convient que les dépliants regroupant les commerces pourront être distribués dans les commerces locaux, mais également lors du festival western et au Domaine Breen.

#### **15. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE EN EAUX 2022-2024**

21-11-16

**Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires entre la Municipalité de Béarn et les municipalités de cantons unis Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard -de-Fabre et Saint-Eugène-de-Guigues**

ATTENDU QUE la Municipalité de Béarn et les municipalités de cantons unis Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et Saint-Eugène-de-Guigues, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la conclusion d'une entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires avec la Municipalité de Béarn, tel que soumis par la direction.
- Le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues nomme Luc Alvarez représentant de la municipalité au Comité intermunicipal gestion des eaux;
- Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

**PÉRENNITÉ DU SERVICE – ENTENTE EN EAUX**

Le directeur général indique que la gestion de l'entente en eaux est actuellement difficile considérant la rareté de la main d'œuvre dans le domaine, comme c'est le cas de l'entente en urbanisme de la MRC. Bien qu'il puisse être difficile de le prévoir, il serait intéressant que la municipalité de Béarn avise ses partenaires si le service venait qu'à être en péril.

**16. ARÉNA****OUVERTURE**

Malgré la problématique de la perte de saumure lors du départ initial à la fin septembre, nous avons pu « remettre » la saumure dans le système sans apporter de correctif à l'installation. Le mystère demeure! Tout semble fonctionnel et l'ouverture officielle s'est faite hier, le 7 novembre, soit un mois plus tard que prévu.

**RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR**

Selon les dernières informations (qui changent régulièrement), le passeport vaccinal est obligatoire pour toutes les personnes qui se présentent à l'aréna, à l'exception des jeunes de moins de 11 ans, des entraîneurs ou des arbitres. Le port du masque est également obligatoire.

L'association du hockey mineur est responsable lors des pratiques ou des joutes de l'association, et les responsables d'équipe le sont pour le hockey social.

**PRIX DE LOCATION**

Bien que le prix de location soit supérieur de 10 \$ à celui de Ville-Marie, on convient de le maintenir à 150 \$/h, incluant les taxes.

**17. RENCONTRE À PRÉVOIR – SUIVI DOSSIERS 2021**

Le directeur général transmettra la liste des projets en cours aux membres du conseil en vue d'une rencontre à prévoir au début de la prochaine année. Il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive, mais représentative des discussions de la dernière année.

**18. VARIA...****VENTE DU CAMION 10 ROUES**

Après demandes de prix, tel que convenu, la meilleure offre reçue fut celle de M. Paul Falardeau de Lorrainville. Le directeur général est autorisé à faire la transaction au montant de 2 560 \$.

**19. CORRESPONDANCE****Acceptation du projet « parc Richelieu » au « fonds région-ruralité »**

Une somme de 30 000 \$ a été octroyée par la MRC pour le projet de « rajeunissement » du parc Richelieu.

On convient de transmettre une lettre de remerciement à la MRC pour cette contribution, soit le maximum permis dans le cadre du fonds.

Nous sommes toujours en attente de la demande de subvention au programme provincial.

**CPTAQ : Décision de la demande de Conceptem**

Voici un résumé graphique de la décision de la CPTAQ dans le dossier Conceptem (Daniel Leblond). CBOD travaille actuellement sur une demande d'appel dans ce dossier.

**DEMANDES DE DON :****Finissants RDQ**

- 21-11-17 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de participer à l'album des finissants de RDQ pour une somme de 75 \$, soit une demi-page. Catherine Drolet Marchand verra à transmettre un texte invitant les jeunes à revenir en région à la fin de leurs études.

**Gala reconnaissance RDQ**

- 21-11-18 À l'instar des deux dernières années, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de participer au gala reconnaissance de l'école Rivière-des-Quinze pour un montant de 250 \$. En fonction de sa disponibilité, M. le maire ira lui-même remettre la bourse en question lors de l'événement.

**Fondation Philippe Chabot :**

- 21-11-19 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement de participer à la campagne de financement de la fondation Philippe Chabot au montant de 250 \$.

**Demande Fabrique – entretien de la pelouse au presbytère**

- 21-11-20 Dans une lettre datée du 25 octobre, la Fabrique de Saint-Bruno-de-Guigues demande essentiellement de qui suit :

Suite aux échanges faites lors d'une réunion régulière du conseil de fabrique, au sujet de l'objet ci-haut mentionné, les membres sollicitent votre aide pour l'entretien de la pelouse du terrain de la fabrique de notre paroisse.

Sachant que vous connaissez sans doute les préoccupations financières auxquelles nous faisons face depuis quelques années (baisse considérable des revenus) concernant la gestion de nos biens meubles et immeubles, votre soutien serait grandement apprécié.

En considération des bonnes relations qu'entretiennent la municipalité et la Fabrique depuis de nombreuses années, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter la demande de la Fabrique, soit l'entretien de la pelouse pour les prochaines années.

Cependant, la situation financière de la Fabrique est effectivement préoccupante et ce n'est pas cette action qui changera cette orientation. Selon nos informations, un comité de la Fabrique analyse différents scénarios sur l'avenir du presbytère. À l'heure actuelle, seule la sœur Céline habite le bâtiment.

Considérant la collaboration antérieure de la municipalité et de la Fabrique (transfert de la gestion du cimetière, échange de services, collaboration de la Fabrique au festival western et autres), il serait intéressant que la municipalité puisse participer aux discussions relatives à l'avenir du presbytère et aux différentes avenues envisagées. Catherine Drolet Marchand et Luc Alvarez offrent leur collaboration pour représenter la municipalité lors des échanges à venir.

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

## **21. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

21-11-21 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 23 h.

Je, Richard Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Richard Robert  
Maire

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Sec.-très.

<b>ÉLECTION AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT ÉLECTORAL #6</b>
---

Lors des élections générales du 7 novembre 2021, à la fin de la période de mise en candidature pour le poste de conseiller du district électoral #6, aucune personne n'avait déposé de déclaration.

Conséquemment, le président d'élection a décrété une nouvelle élection pour ce poste, le 19 décembre 2021.

À la fin de la période de mise en candidature qui s'échelonnait du 29 octobre au 12 novembre 2021, 16 h 30, une seule personne a déposé sa déclaration de candidature, soit :

M. Tomy Boucher

En conséquence, je le déclare élu sans opposition au poste de conseiller du district électoral #6.

Donné à Saint-Bruno-de-Guigues, ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Président d'élection.

**ASSERMENTATION DE LA PERSONNE ÉLUES**

<b>CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #6</b>
---

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #6 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Personne élue :       Tomy Boucher

Signature

\_\_\_\_\_  
Tomy Boucher

Déclaré sous serment devant moi ce 8 décembre 2021 à Saint-Bruno-de-Guigues.

Personne autorisée à recevoir ce serment

\_\_\_\_\_  
Serge Côté, à titre de président d'élection

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **13 décembre 2021** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M. Richard Robert, maire, et à laquelle assistaient :

Les conseillères : Mesdames Sandra Barrette  
Catherine Drolet Marchand

Les conseillers : Messieurs Nelson Turgeon  
Luc Alvarez

Absences : Messieurs Yves Côté  
Tomy Boucher (arrivé à 20 h 15)

Le directeur général et greffier-trésorier Serge Côté est également présent.

La présence du public est permise en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire accueille les membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance ordinaire de décembre.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL du 8 novembre et suivi**

21-12-01 Sur proposition de Luc Alvarez, il est résolu unanimement d'approuver et adopter le procès-verbal de la séance du 8 novembre selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

21-12-02 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	24 633.54	Employés
Remises fédérales	4 264.13	
Remises provinciales	11 609.32	
Bell Mobilité	133.56	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 750.75	Assurances collective nov. 21
Desjardins RVER	1 702.46	Remise RVER novembre 2021
Poste Canada	42.15	Pub compteur eau
	67.50	Babillard novembre 21
	211.55	Deux rouleaux de timbres

#### **COMPTES À PAYER**

AMNOR INDUSTRIES	219.56	Ramasser bac solides contaminés
PIECES EXPERT F. P.	16.60	Clé mixte garage
BELANGER MARIO	205.56	Location cellulaire 2021
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	172.86	Repas budget, Raid, ampoules, gant
LES BOULONS ABITIBI LTEE	4.60	Entretien aréna
CENTRE LAITIER SURGE	273.18	Location nacelle décoration Noël
CHAMBRE COMMERCE TEMIS-ACCORD	170.00	Souper AGA 2021
CLEAN SCENE	75.41	Nettoyage vêtements
	138.00	Zoom, déplacement, repas budget
COTE, SERGE	732.42	Remboursement ass. collective
LA STATION VILLE-MARIE	512.56	Essence F-150 et Ranger
DESJARDINS CLAUDINE	280.00	Réparation vitrail porte salle mun.
GLS LOGISTICS CANADA LTD	153.87	Frais livraison Strongco et Toromont
DISTRIBUTION SOGITEX	324.84	Élément grille-pain, désinfectants
J. DROLET ET FILS	1 317.71	Sel adoucisseur, entretien aréna
EQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU	-72.47	Crédit shaft traction sableuse
EQUIPEMENTS SPORT ET JARDIN	180.51	Entretien déshumidificateur
GADI INC	45.42	Câble, disjoncteur, bouchon

GARAGE MARC COTE	103.17	Quincaillerie
GUILLERMO PATTERSON	287.44	Montage Babillard novembre 2021
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	9.38	Tube carbone Kenworth
IMPRIMACTION 2000	471.40	Impression Babillard novembre 21
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	81 358.56	Pavage route Cotnoir
LAUZON ÉQUIPEMENT	1 4002.70	Nettoyage stations pompage (2)
LETTREGE FRANS GAUTHIER	402.13	Plexi centre, nom bloc, # civique
LINDE CANADA INC.	144.81	Location bouteille
LOGITEM	1 469.41	Portables, marqueur tableau, crédit
MARCOUX JACINTHE	305.00	Finaliser projet MADA/PFM REL, pince, radio, Rift, sel,
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	28 414.91	avertisseur, SST, drapeaux, URB
H2LAB INC.	728.89	Analyse eau potable et usées
PAQUIN DENIS	250.06	Pelle fossé cimetièrre
PETROLES TEMIS	6 634.99	Diesel
PIECES AUTO BROUSSEAU	2 060.73	Entretien véhicules
PIONEER DIESEL 2008 LTD	712.39	Entretien Mack
PNEUS GBM	6 864.19	Pneus Backhoe et Mack
POINTAGE PRO	1 839.60	Console (tableau d'affichage)
POULIN PATRICK	33.54	Frais déplacement, batterie
ULTRAMAR	1 836.78	Propane, nettoyage cheminé
LES PROS DU PLANCHER	26 165.76	Peinture, couvre-plancher, plinthe
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	423.98	Résine, ampoule, assainisseur
RISIT	36 491.00	Versement 4/4
R.P. EXPRESS INC.	45.48	Frais livraison H2LAB et Thibault
SERVICES PYRO-PRO	349.52	Détecteur monoxyde carbone
REFUGE SPCA ANIMAUX TEMIS.	2 300.00	Cotisations 2020-2021
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement novembre 2021
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	400.14	Entretien niveleuse
TEMLAC LTEE	759.50	Douilles, entretien garage et aréna
THIBAULT	164.83	Entretien Mack
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	1 380.43	Entretien Backhoe, test gaz annuel
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	10 842.80	Réserve sable, concassé, gravier
VILLE DE VILLE-MARIE	597.97	Saisie constat, constat cour, avocat
YVON CHAMPOUX INC	931.25	Robinet, vanité et lavabo

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale ou écrite n'a été transmise à la direction.

#### **5. DOSSIER BALADO-DÉCOUVERTE**

##### **- APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC JER-AYA**

21-12-03 Considérant la proposition de la Coop « Jer-Aya » pour la conception et la mise en ligne du « Balado-découverte » de la municipalité;

Considérant que le groupe « Jer-Aya » s'engage à :

- Produire des capsules d'interprétation de sites identifiés par la municipalité;
- Produira les panneaux d'interprétation mais non l'installation desdits panneaux, laquelle sera faite par le personnel de la municipalité;
- Bonifier et entretenir lesdites capsules (incluant ajouts et suppressions si nécessaire) et ce jusqu'au 30 avril 2023;

Considérant qu'il est possible de visionner une version préliminaire aux fins de suggestions;

Considérant la participation financière de la MRC de Témiscamingue à ce projet pour une somme maximale de 5 482\$;

En conséquence, il est proposé par Sandra Barrette et résolu unanimement :

- **D'accepter** la proposition de « **Groupe Jeune Coop Éveil JÉR-AYA** » pour la réalisation de ce mandat pour la somme de 5 200 \$, les considérations faisant partie intégrante de la présente résolution.

- **RÉCLAMATION À LA MRC**

Il est proposé par Sandra Barrette et résolu unanimement d'autoriser la réclamation de la subvention de la MRC, volet culturel, pour la somme de 5 482.50 \$, selon les dépenses à ce jour, comme suit :

Dépenses réelles du projet Balado			Montant	Taxes nettes	Total	
Circuit Balado			3 250.00 \$	162.11 \$	3 412.11 \$	réalisé
Tablettes			568.00 \$	28.33 \$	596.33 \$	réalisé
Conception et enseignes Jer-Aya			5 200.00 \$	0.00 \$	5 200.00 \$	à venir
Temps Éric Aumond, 70 h X 24\$ + 15%			1 150.00 \$	57.36 \$	1 932.00 \$	réalisé
Poteaux enseigne, 24 X 20\$			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	À venir
			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
<b>Total</b>			<b>10 168.00 \$</b>	<b>247.80 \$</b>	<b>11 140.44 \$</b>	
<b>Partage des coûts</b>				Mrc	5 482.50 \$	
				Mun	5 657.94 \$	

- **SUIVI ET MISE À JOUR DU SITE**

Tel que mentionné, le site en ligne est une version préliminaire et nécessitera différentes corrections et améliorations. De nombreux enregistrements sont disponibles (M<sup>me</sup> Estelle Laperle, Messieurs Gérard Pétrin, Jean-Paul Cardinal, etc.) et ne font pas parties intégrantes du site. Catherine Drolet Marchand propose de rencontrer Éric Aumond, instigateur du projet, pour vérifier avec lui son intérêt à contribuer à l'amélioration de la version actuelle. Elle nous reviendra au début de l'an prochain avec la conclusion de ses discussions.

**6. NOUVEAUX HORIZONS**

21-12-05

Considérant que le club de l'Âge d'Or de Guigues revendique depuis de nombreuses années diverses améliorations à leur local situé dans le centre communautaire de la municipalité, et dont la municipalité est propriétaire;

Considérant les nombreux commentaires relatifs à la chaleur du local de l'Âge d'Or en été, lors des périodes de chaleur intense;

Considérant que la clientèle de l'âge d'or est une clientèle à risque élevé pour les maladies respiratoires, et plus particulièrement pour les risques liés à la covid 19;

Considérant qu'à cet effet, il est important d'assurer une circulation de l'air adéquate dans le local;

Considérant les commentaires à l'effet que les fenêtres actuelles, qui datent de la construction de la bâtisse en 1984, ne sont pas hermétiques et causent un désagrément aux usagers en hiver;

Considérant que leur remplacement assurerait du même coup un gain énergétique appréciable;

Considérant que par mesure de sécurité, il serait primordial de procéder au remplacement du « panneau » du local de l'âge d'or qui donne accès à la cuisine;

Considérant l'ouverture du club de l'Âge d'Or à mettre leur local à la disposition des organismes de Saint-Bruno-de-Guigues, que ce soit pour le milieu scolaire, pour le salon funéraire ou autres;

Considérant que le local est situé à proximité de l'école (les usagers de l'école peuvent communiquer directement par l'intérieur au local de l'Âge d'Or), ce qui facilite grandement les projets intergénérationnels;

Considérant le programme fédéral « Nouveaux Horizons » pour les aînés, un programme de subventions et de contributions qui soutient des projets dirigés ou proposés par des aînés qui ont une influence positive sur la vie d'autres personnes et sur leur collectivité;

Considérant que le projet d'amélioration de la salle de l'Âge d'Or répond aux critères du programme;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général Serge Côté à présenter, pour et au nom de la municipalité, un projet d'amélioration dont les principales orientations seront définies par le Club de l'Âge d'Or. Le tout pour un total approximatif de 25 000 \$, soit le montant maximal admissible.

Dans l'éventualité d'un dépassement de coûts ou de l'inadmissibilité de certains frais, la municipalité s'engage à contribuer dans une proportion à définir en fonction des sommes manquantes.

## **7. DE RÈGLEMENT TAXATION 2022**

### **AVIS DE MOTION**

- 21-12-06 Avis de motion est donné par le conseiller Luc Alvarez de la présentation devant ce conseil d'un règlement relatif aux différents taux de taxes applicables pour l'année 2022, ainsi qu'aux différents taux des services offerts par la municipalité.

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT TAXATION 2022**

- 21-12-07 Conformément aux dispositions de l'article 445 du code municipal, le conseiller Luc Alvarez dépose le projet de règlement intitulé « projet règlement #448-01-22 concernant les revenus et dépenses de la municipalité, le paiement des taxes en versements, les différents taux de services, le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt applicable pour l'année 2022 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2022. »

À titre d'information, les principales modifications par rapport à l'année 2021 :

Taux de taxe foncière passe de 0.85 à 0.89

À statuer : taux d'intérêt (au projet, 10 %. Historiquement : 18 %)

<b>Arrivée du conseiller Tomy Boucher : 20 h 15.</b>
--

## **8. DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE – ADOPTION BUDGET ET PTI**

- 21-12-08 Considérant que la commission municipale a réalisé des audits de conformité relatifs à l'adoption des budgets 2021, de même que l'adoption des plans triennaux d'immobilisation (PTI) 2021-2024;

Considérant que ces rapports ont été transmis par courriel à la municipalité le 23 novembre 2021;

Considérant que les élus ont été avisés, par courriel, du dépôt de ces rapports par la commission le 23 novembre 2021;

Considérant que ces rapports ont été rendus publics le 25 novembre pour l'adoption du budget et le 30 novembre pour le plan triennal d'immobilisation;

Considérant qu'en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la commission municipale, ces rapports doivent être déposés à la première séance qui suit leur publication;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'officialiser le dépôt, devant ce conseil, des rapports d'audit de conformité de la commission municipale portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du plan triennal d'immobilisation 2021-2023.

À cet effet, les recommandations soumises ont été prises en considération par la direction générale, laquelle fera les corrections nécessaires pour la procédure d'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisation 2022-2024.

## **9. RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

- 21-12-09 Selon le règlement actuel de la rémunération des élus municipaux, ceux-ci doivent revoir le règlement après une élection générale. Le règlement actuel peut rester en vigueur. Si des modifications sont proposées, on doit refaire le processus d'adoption (avis de motion, projet de règlement, adoption).

À titre d'information, ce règlement a été élaboré en 2018 par la FQM et une attention très particulière lui a été apportée, considérant la charge des élus, souvent sous-payés. De plus, des modifications relatives à la loi sur l'impôt (allocation maintenant imposable au fédéral) avaient été prises en considération dans l'augmentation.

Considérant ces informations, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de n'apporter aucune modification au règlement actuel, soit le règlement numéro 439-04-19 sur le traitement des élus municipaux.

## **10. DÉPÔT DEVANT CE CONSEIL – CONSEILLER DISTRICT 6**

### **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

- 21-12-10 La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que les membres du conseil produisent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection. Cette déclaration a pour objectif d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêts et de rendre l'administration municipale la plus transparente possible.

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général – greffier trésorier Serge Côté atteste du dépôt devant ce conseil de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Monsieur Tomy Boucher, conseiller du district électoral #6, élu le 12 novembre 2021.

### **RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES**

- 21-12-11 Conformément aux dispositions de l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le greffier-trésorier atteste du dépôt devant ce conseil du rapport de dépenses électorales de Monsieur Tomy Boucher, conseiller du district électoral #6, élu le 12 novembre 2021.

## **11. LISTE DES TAXES À RECEVOIR**

- 21-12-12 Considérant la politique actuellement en vigueur relative à la perception des taxes dues à la municipalité;

Considérant qu'en vertu de cette politique, la municipalité ne transmet à la MRC que les dossiers où on constate un retard de plus de 2 ans (i.e. taxes de 2019 pour la liste à transmettre à l'automne 2021);

Considérant qu'en fonction de ces critères, 2 dossiers sont en cause cette année, pour une somme totale de 85.80 \$ (30.26 + 55.54);

Considérant la recommandation de la direction à l'effet que le recouvrement de ces sommes n'est pas problématique;

Considérant qu'il n'est pas dans la « mission » de la municipalité de financer des sommes à recevoir et qu'il est avantageux pour les contribuables éprouvant des difficultés financières à trouver du financement à moindre coût;

En conséquence, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement :

- De ne transmettre aucun dossier à la MRC pour « vente pour défaut de paiement des taxes »;

- Que pour l'automne prochain, si la municipalité a recours aux possibilités de recouvrement prévues aux articles 1022 à 1060 du code municipal, soit la section **xxv** relative à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, soient considérés toutes les sommes dues à la municipalité pour les années 2021 et antérieures.

## **12. CONFIRMATION DU FINANCEMENT POUR TRAVAUX VOIRIE**

21-12-13 Il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement de confirmer le financement des travaux de voirie réalisés cet été en fonction des montants réels, comme suit :

			Rte Quai	Ch. Roy	Rte Cotnoir	
Asphalte			123 387.80 \$	87 800.30 \$	76 257.81 \$	
Mobilisation + indexation bitume			7 623.03 \$	5 082.01 \$	2 366.56 \$	
Scarification et rechargement					12 531.12 \$	
Ingénierie			2 460.00 \$	1 640.00 \$		
<b>Total</b>			<b>133 470.83 \$</b>	<b>94 522.31 \$</b>	<b>91 155.49 \$</b>	<b>319 148.63 \$</b>
Taxe non remboursable			6 656.86 \$	4 714.30 \$	4 546.38 \$	15 917.54 \$
<b>Grand total travaux</b>			<b>140 127.69 \$</b>	<b>99 236.61 \$</b>	<b>95 701.87 \$</b>	<b>335 066.17 \$</b>
<b>Total Ch.Roy et Route Quai</b>				<b>239 364.30 \$</b>		
Financement	Amélioration		15 000.00 \$	15 000.00 \$		15 000.00 \$
	TECQ		125 127.39 \$	218 940.00 \$		218 940.00 \$
	Fonds voirie			5 424.30 \$	95 701.87 \$	101 126.17 \$
<b>Total financement</b>			<b>140 127.39 \$</b>	<b>239 364.30 \$</b>	<b>95 701.87 \$</b>	<b>335 066.17 \$</b>

## **13. DOMAINE BREEN – TRAVAUX D'ÉMONDAGE**

21-12-14 Considérant qu'il y a des travaux d'émondage importants à faire au Domaine;

Considérant que certains arbres sont carrément dangereux, dont un qui est déjà tombé;

Considérant la recommandation de la coordonnatrice, Odette Caron, qui s'est informée auprès de personnes ressources;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser l'émondeur Robin Lessard de Béarn à réaliser les travaux nécessaires pour sécuriser les lieux et s'assurer que les arbres problématiques puissent être élagués convenablement, le tout pour un montant de 3 500 \$, incluant le transport des arbres et le nettoyage du terrain.

Non limitativement, les travaux comprennent :

- *Abattre 2 grands saules qui sont debout*
- *Couper quelques grosses branches sur un 3<sup>e</sup> saule afin de l'alléger*
- *Débiter le gros saule qui est tombé*
- *Émonder les chênes qui sont sous les fils électriques et de téléphone sur la rue Mouttet*
- *Couper des branches qui touchent au hangar*
- *Couper une épinette qui est plein de trous de pic-bois*
- *Couper les branches qui dépassent du côté du HLM*
- *Recouper un bout de l'érable qui avait été coupé il y a 2 ans*

### **PLAN D'AMÉNAGEMENT ARBORICOLE - DOMAINE**

Lors de la discussion relative à l'élagage, on a soulevé le point de l'aménagement prévu sur le site du Domaine, à moyen et long terme. Si des arbres sont coupés, prévoit-on en planter d'autres? Y a-t-il un plan d'aménagement à cet égard? Des vérifications seront faites par la direction.

**14. ARÉNA****JOURNÉE PÉDAGOGIQUE**

On convient que, lors des journées pédagogiques, il y ait systématiquement du patinage libre et du patinage avec hockey en après-midi.

Quant aux journées annulées en raison du mauvais temps, le tout sera à la discrétion du responsable de l'aréna.

Transmettre un mémo à l'école pour qu'ils puissent avertir les parents de cette nouvelle directive.

**15. CALENDRIER DES SÉANCES 2022**

21-12-15 Considérant l'article 148 du code municipal :

*« 148. (...) Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.*

*Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier. »*

En conséquence, il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement d'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires de l'année 2022 :

10 janvier	7 février	7 mars	4 avril
9 mai	6 juin	4 juillet	1 <sup>er</sup> août
6 septembre (mardi)	3 octobre	7 novembre	5 décembre

**16. RESSOURCES HUMAINES****COMITÉ**

21-12-16 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement que le comité des ressources humaines soit composé de :

Madame Catherine Drolet Marchand, ainsi que Messieurs Tomy Boucher, Richard Robert et Serge Côté.

On convient de reprendre le processus d'embauche de l'adjoint à la direction (ou carrément direction) et de l'agent de développement et de loisir au début de la prochaine année.

**RECOMMANDATION D'EMBAUCHE**

Quant au poste de journalier à la voirie, la période d'essai a été concluante. En conséquence, le directeur verra à prendre les dispositions nécessaires pour prolonger celle-ci jusqu'au conseil de janvier. Conséquemment, une recommandation sera faite au mois de janvier, recommandation qui devra préalablement être entérinée par le comité des ressources humaines.

**17. PROCÉDURES BUDGÉTAIRES**

Après vérification et analyse de la situation, le processus budgétaire sera le suivant :

- Avis public du budget et plan triennal : 10 décembre 2021
- Adoption : 20 décembre 2021
  - (Séance extraordinaire, simple résolution, modalités de distribution à déterminer (Babillard))
- Adoption règlement de taxation : 10 janvier 2022
-

**18. CONGÉ DES FÊTES : FERMÉ DU 24 MIDI AU 2 JANVIER**

Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé à compter de midi le 24 décembre, et ce jusqu'au 2 janvier. Réouverture le 3 janvier.

**19. VARIA...****Publicité pour l'inventaire des chiens-chats - Refuge**

Luc Alvarez mentionne qu'il serait pertinent d'indiquer sur la publicité du refuge que ce sont les municipalités qui ont donné le mandat au refuge pour faire l'inventaire. On fera les vérifications qui s'imposent.

**20. CORRESPONDANCE****TV-Témis, demande pour vœux des fêtes**

On convient de passer outre, considérant la publication dans le Reflet.

**Projet de Loi 49 – lettre du président de la Commission municipale et webinaire**

Information relative à la nouvelle formation en éthique et déontologie obligatoire pour tous les élus (nouveaux et anciens). Et possibilité d'assister à une séance d'information en ligne pour tous.

**Demande CPTAO – armoires conceptem**

L'entreprise « Armoires Conceptem inc » s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour acquérir du terrain à proximité de son emplacement actuel, pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soient commerciales/industrielles.

L'entreprise souhaite acquérir un terrain de 1 706 mètres carrés, représentant le lot 5 034 035 au cadastre du Québec, et un terrain de 4 765 mètres carrés représentant une partie du lot 5 443 647.

L'entreprise « Armoires Conceptem inc. » est une entreprise dynamique et en pleine expansion. Pour être en mesure de répondre à la demande dans un marché compétitif, ses propriétaires ont investi des sommes importantes ces dernières années. Cependant, la superficie actuelle ne répond plus aux besoins de l'entreprise.

En référence aux critères de l'article 62 de la Loi, la municipalité émet les commentaires suivants :

**1° Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants et 2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;**

Ces emplacements sont situés dans une zone agricole intensive, mais les parties visées sont naturellement séparées des emplacements cultivés. Les utilisations antérieures de ces emplacements limitent grandement leur potentiel agricole. Les photos aériennes démontrent clairement l'utilisation actuelle et antérieure : Aucune culture n'y est pratiquée depuis nombre d'années.

**Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;**

Oui, dans l'éventualité où on veut labourer les 135 mètres qui sont en friche depuis des années (voir la photo aérienne, à partir de la Route 101, en direction « est »), il y a possibilité de l'utiliser à des fins agricoles. Mais pourquoi ne l'a-t-on pas fait depuis nombre d'années? Il en est de même pour le bâtiment agricole qui, faute d'utilisation, aura le même avenir que de nombreux bâtiments agricoles en décrépitude au Témiscamingue.

**3° Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et 4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;**

Considérant qu'il s'agit d'un agrandissement, les effets sur les activités agricoles seront négligeables ou inexistantes.

### 5° La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

Comme il s'agit d'un agrandissement, les propriétaires ont porté une attention particulière aux impacts, minimisant leur demande au strict nécessaire. On peut facilement constater une bande en friche entre l'objet de la demande et la terre effectivement cultivée, une bande de près de 25 mètres.

### 6° L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

Bien que le milieu s'inscrive dans un environnement agricole intensif, on retrouve quelques résidences à proximité. L'usage commercial de l'emplacement est ancré dans les mœurs locales, bien avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

### 7° L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Cette autorisation n'engendrera pas un manque à gagner significatif pour l'agriculture, ni une perte immédiate car toute la partie convoitée n'est pas cultivée.

### 8° La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

N/A

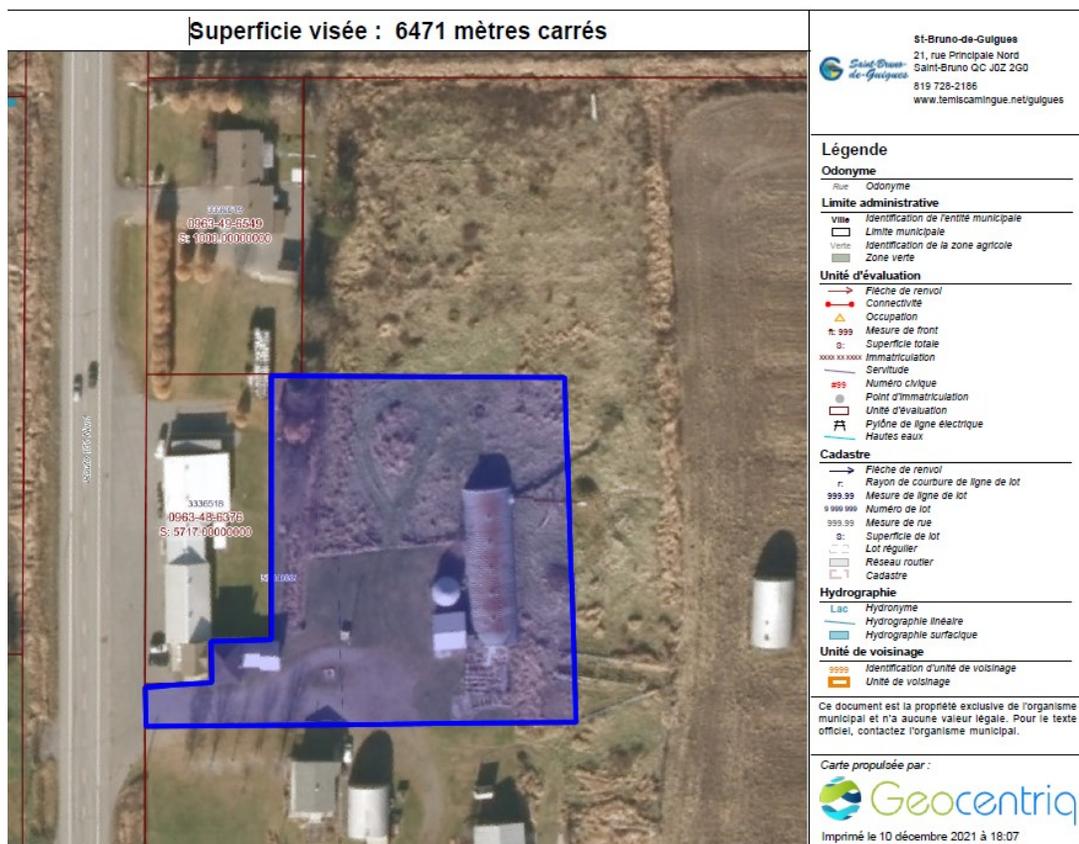
### 9° L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;

Une des missions de la municipalité est de soutenir l'entrepreneuriat. En ces temps particulièrement difficiles, cet objectif est d'autant plus vrai. Une telle entreprise à Saint-Bruno-de-Guigues (1 125 habitants) représente une industrie de plusieurs centaines de travailleurs dans une agglomération plus importante.

### 10° Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ;

N/A.

Considérant cet argumentaire, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'appuyer fortement la demande de « Armoires conceptem inc. » à la commission de la protection du territoire agricole du Québec



**21.PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**22.LEVÉE OU AJOURNEMENT**

21-12-19 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever l'assemblée.  
Il est 21 h 53.

Je, Richard Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Richard Robert  
Maire

---

Serge Côté  
Directeur général  
Greffier-trésorier

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues tenue **lundi le 20 décembre 2021** à compter de 19 h 30 par vidéoconférence, conformément aux directives gouvernementales, sous la présidence de Monsieur Richard Robert, maire, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Mesdames Sandra Barrette et Catherine Drolet Marchand

Messieurs : Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

Cette séance est dûment convoquée par le directeur général Serge Côté et tous les membres indiquent avoir reçu l'avis de convocation conformément aux dispositions du code municipal.

Considérant que les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent à compter de 17 h ce soir, les séances du conseil doivent dorénavant se tenir à distance et ce jusqu'à avis contraire. Conformément aux directives, l'enregistrement audio de la présente séance sera disponible ultérieurement sur le site internet de la municipalité.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

21-12-01-2 Monsieur le maire constate la présence de tous les membres du conseil, et sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de débiter la séance extraordinaire.

Conformément à l'article 956 du code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

### **2. ADOPTION DU BUDGET 2022 (RÉSOLUTION)**

21-12-02-2 Considérant qu'en vertu de l'article 954 du code municipal, « *le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent* »;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter le document « Prévisions budgétaires 2022 » tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance, conformément à l'article 148 du code municipal.

Sommairement, pour les opérations courantes, les prévisions budgétaires des revenus au montant de **1 740 631 \$** et des dépenses au montant de **1 871 905 \$** sont adoptées telles qu'elles apparaissent au document "**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**". Pour en arriver à l'équilibre budgétaire, le conseil s'approprie une somme de 118 071 \$ à même le surplus accumulé libre, et s'approprie la disposition d'actif au montant de **13 203 \$** (disposition à la RISIT).

### **3. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

21-12-03-2 Considérant qu'en vertu de l'article 953.1, « *le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.* »;

En conséquence, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'adopter le document « Plan triennal d'immobilisation 2022-2024 » tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance, conformément à l'article 148 du code municipal.

Plus spécifiquement à l'année 2022, les prévisions de dépenses sont de 2 465 000 \$, lesquelles seront financées par des subventions de 1 337 500 \$ (845 000 \$ à confirmer, 492 500 confirmées), des emprunts pour 830 000 \$ et la participation du surplus accumulé de 297 500 \$.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTION EXCLUSIVE AU BUDGET ET AU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Aucune question n'a été transmise à la direction générale avant la présente séance.

#### **5. MODE DE DISTRIBUTION**

21-12-04-2 Considérant l'article 957 du code municipal qui stipule que « le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité »;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de publier les documents explicatifs du budget et du plan triennal dans le journal local, « Le Babillard ». De plus, un sommaire sera transmis avec les comptes de taxes.

#### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

21-12-05-2 Sur proposition de Catherine Drolet Marchand, il est résolu unanimement de lever l'assemblée.

Je, Richard Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Richard Robert  
Maire

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général – Gref.-très.